comptes publics 1985-1986

volume 2 — états financiers des sociétés de la couronne conseils commissions

ONTARIO

PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRÉSOR ET DE L'ÉCONOMIE

ISSN 0381-2375

comptes publics 1985-1986

volume 2 — états financiers des sociétés de la couronne conseils commissions

ONTARIO

PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRÉSOR ET DE L'ÉCONOMIE

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1986

J'ai le plaisir de vous présenter ce volume complémentaire des comptes publics de la province de l'Ontario, qui contient les états financiers de certaines sociétés de la Couronne ainsi que de certains conseils et commissions.

Le lecteur trouvera en page 7 du présent volume un Guide d'interprétation des comptes publics exposant la structure et la composition de ces comptes.

Vos questions et commentaires seront les bienvenus. Veuillez les adresser à la Direction des politiques sur la comptabilité et l'information financière, Bureau du Trésor, ministère du Trésor et de l'Économie.

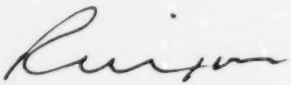

L'HONORABLE ROBERT F. NIXON
Trésorier de l'Ontario et
ministre de l'Économie

TORONTO, novembre 1986

87-05022/

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- La Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario
- La Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario
- La Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario

Ministre de la Consommation et du Commerce
- Régie des alcools de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
- Commission des transports du Nord de l'Ontario

Ministre de l'Énergie
- Société de l'énergie de l'Ontario
- Ontario Hydro

Ministre de l'Environnement
- Société ontarienne de gestion des déchets

Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
- Les Sociétés de développement (États financiers cumulés)
- Société de développement de l'Ontario
- Société de développement de l'Est de l'Ontario
- Société de développement du Nord de l'Ontario
- Société IDEA
- Centre de fabrication avancée de l'Ontario
- Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario
- Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario
- Centre de microélectronique de l'Ontario
- Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario
- Société internationale de l'Ontario

Ministre du Logement
- Société de logement de l'Ontario
- Société foncière de l'Ontario

Procureur général
- Le Comptable de la Cour suprême de l'Ontario
- Le Curateur public de la province de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
- Office de foresterie de l'Algonquin

Ministre du Tourisme et des Loisirs
- Commission des parcs du Niagara
- Société des loteries de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Ministre des Transports et des Communications
- Régie des transports en commun de la région de Toronto
- Société de développement du transport urbain Ltée

Ministre du Travail
- Commission des accidents du travail

Trésorier de l'Ontario
- Société du Stade de l'Ontario
- Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires
- La Société ontarienne d'aménagement municipal
- La Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités
- Caisse de retraite des enseignants

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Généralités		
Guide d'interprétation des comptes publics		7
ÉTATS FINANCIERS		
Caisse de retraite des enseignants	31 décembre 1985	8
Centre de fabrication avancée de l'Ontario	31 mars 1986	14
Centre de microélectronique de l'Ontario	31 mars 1986	19
Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario	31 mars 1986	23
Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario	31 mars 1986	27
Centre de technologie minière et forestière	31 mars 1986	31
Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario	31 mars 1986	35
Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario	31 mars 1986	38
Commission des accidents du travail	31 décembre 1985	44
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 1985	54
Commission des transports du Nord de l'Ontario	31 décembre 1985	60
Comptable de la Cour suprême de l'Ontario	31 mars 1986	66
Curateur public de la province de l'Ontario	31 mars 1986	72
Office de foresterie de l'Algonquin	31 mars 1986	77
Ontario Hydro	31 décembre 1985	83
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 1986	98
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 1986	101
Société IDEA	31 mars 1986	107
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 mars 1986	108
Société de développement du transport urbain Ltée	31 décembre 1985	112
Société de l'énergie de l'Ontario	31 décembre 1985	120
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 1985	127
Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario	31 mars 1986	132
Société des loteries de l'Ontario	31 mars 1986	134
Société du Stade de l'Ontario Limitée	31 décembre 1985	138
Société foncière de l'Ontario	31 mars 1986	142
Société internationale de l'Ontario	31 mars 1986	150
Société ontarienne d'aménagement municipal	31 mars 1986	153
Société ontarienne de gestion des déchets	31 mars 1986	155
Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires	31 mars 1986	158
Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités	31 mars 1986	160
Sociétés de développement (États financiers cumulés)	31 mars 1986	162
Société de développement de l'Ontario	31 mars 1986	168
Société de développement de l'Est de l'Ontario	31 mars 1986	173
Société de développement du Nord de l'Ontario	31 mars 1986	177

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les comptes publics de la province de l'Ontario pour 1985-1986 sont présentés en trois volumes:

Le volume 1 contient les états financiers de la province ainsi que les annexes détaillées qui les accompagnent.

Le volume 2 est un document complémentaire qui reprend les états financiers des sociétés de la Couronne, conseils et commissions dans lesquels la province a réalisé des placements ou qui ont emprunté de la province ou de tiers, avec la garantie de la province. On trouvera dans ce même volume les états financiers de certains organismes importants qui s'autofinancent, en totalité ou en partie, grâce à leurs activités d'exploitation.

Le volume 3, qui est également un document complémentaire, fournit le détail des dépenses engagées, tel qu'exigé par le Comité permanent des comptes publics.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenus, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la Province allant du 1er avril 1985 au 31 mars 1986. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. La table des matières présente ces états selon l'ordre alphabétique. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État de l'actif net disponible pour le paiement des prestations
au 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

ACTIF

	1985	1984
Placements		
Débentures de la province de l'Ontario	8 189 100	7 049 100
À court terme	69 576	61 519
	8 258 676	7 110 619
Somme à recevoir de la province de l'Ontario		
Contributions de contrepartie	211 579	191 275
Intérêts sur les contributions de contrepartie	66 864	39 007
	278 443	230 282
Intérêts courus à recevoir	279 271	229 294
Encaisse	17 416	14 419
Actif total	8 833 806	7 584 614

PASSIF

Comptes créditeurs et charges à payer	5 250	3 594
Sommes nettes à payer aux conseils scolaires	486	624
Sommes nettes à payer au Fonds de rajustement des pensions	4 011	2 226
Passif total	9 747	6 444
Actif net disponible pour le paiement des prestations (note 3)	8 824 059	7 578 170

Approuvé par

Président du Conseil

Directeur

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le paiement des prestations pour l'exercice clos le 31 décembre 1985 (en milliers de dollars)

	1985	1984
Intérêts créditeurs	883 133	745 221
Placements	10 709	8 110
Paiements supplémentaires à porter au crédit de la caisse et cotisations des conseils scolaires	3 486	275
Autres sources, principalement sous forme d'intérêts sur les remboursements	897 328	753 606
Cotisations		
des enseignants travaillant pour	250 577	233 291
des conseils scolaires	5 336	5 465
des écoles privées ou organismes désignés	5 281	2 223
À porter au crédit de la caisse	258 217	230 282
Subventions de contrepartie		
de la province de l'Ontario, y compris des intérêts de 46 638 $ (39 007 $ en 1984)	5 336	5 465
Écoles privées ou organismes désignés	39 098	39 098
Paiements de la province de l'Ontario au titre de la dette non provisionnée (note 3)	1 641	3 122
Remboursements	3 194	1 991
Montants transférés d'autres fonds de pension	568 680	520 937
	1 466 008	1 274 543
Recettes totales	339 518	291 624
Prestations versées		
Moins montants recouvrés:		
de la province de l'Ontario		
Subventions relatives à la pension minimum et à l'indexation pour certains cotisants	13 686	14 279
Indexation des pensions des membres qui n'ont pas cotisé au	82 612	73 696
Fonds de rajustement des pensions	40 741	31 326
du Fonds de rajustement des pensions	137 039	119 301
	202 479	172 323
Montant net des prestations versées		
Remboursements et transferts	9 360	6 826
Remboursements de cotisations et intérêts	3 231	1 931
Montants transférés à d'autres régimes de retraite	12 591	8 757
	5 049	4 387
Frais d'administration	220 119	185 467
Dépenses totales	1 245 889	1 089 076
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le paiement des prestations	7 578 170	6 489 094
Actif net disponible pour le paiement des prestations au début de l'année	8 824 059	7 578 170
Actif net disponible pour le paiement des prestations à la fin de l'année (note 3)		

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État des placements à long terme

Débentures de la province de l'Ontario au 31 décembre 1985 (en milliers de dollars)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	1985 Principal	1985 %	1984 Principal	1984 %
1987	6,00 – 6,99	176 000	2,15	176 000	2,50
1992-1994	6,00 – 6,99	454 500	5,55	454 500	6,45
	8,00 – 8,99	195 000	2,38	195 000	2,77
		649 500	7,93	649 500	9,22
1995-1997	7,00 – 7,99	110 000	1,35	110 000	1,56
	8,00 – 8,99	172 000	2,10	172 000	2,44
	10,00 – 10,99	197 500	2,41	197 500	2,80
		479 500	5,86	479 500	6,80
1998-2000	7,00 – 7,99	9 500	0,12	9 500	0,13
	8,00 – 8,99	286 100	3,49	286 100	4,06
	9,00 – 9,99	1 026 000	12,53	1 026 000	14,55
	11,00 – 11,99	273 000	3,33	273 000	3,87
		1 594 600	19,47	1 594 600	22,61
2001-2003	9,00 – 9,99	488 000	5,96	488 000	6,92
	10,00 – 10,99	334 500	4,08	334 500	4,75
	11,00 – 11,99	296 000	3,61	296 000	4,20
	12,00 – 12,99	230 000	2,81	230 000	3,26
	13,00 – 13,99	315 000	3,85	315 000	4,47
		1 663 500	20,31	1 663 500	23,60
2004-2006	11,00 - 11,99	490 000	5,98		
	12,00 – 12,99	1 396 000	17,05	761 000	10,80
	13,00 – 13,99	460 000	5,62	445 000	6,31
	14,00 – 14,99	335 000	4,09	335 000	4,75
		2 681 000	32,74	1 541 000	21,86
2007-2009	15,00 – 15,99	945 000	11,54	945 000	13,41
		8 189 100	100,00	7 049 100	100,00

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État des dépenses de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 décembre 1985 (en milliers de dollars)

	1985	1984
Traitements et avantages sociaux	3 429	3 116
Impression des documents et papeterie	268	155
Services de traitement des données	209	288
Projet d'informatisation de la comptabilité	183	
Affranchissement, diffusion et publicité	159	122
Réparations et entretien	104	67
Location d'équipement	92	90
Télécommunications	90	86
Commissaires	67	67
Frais des services actuariels	62	62
Achats d'équipement	52	94
Frais de vérification	47	34
Services de consultation	47	20
Autres services	44	28
Services bancaires	43	32
Services d'utilité publique	42	41
Frais juridiques	35	20
Déplacements	35	32
Services de traduction	24	21
Frais médicaux	17	12
	5 049	4 387

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La brève description qui suit vise à donner un aperçu général du Régime de retraite des enseignants (le Régime). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la Loi de 1983 sur les régimes de retraite des enseignants (la Loi).

(a) Généralités

Ce régime est un régime de pension contributaire de la province de l'Ontario, et toute personne remplissant les conditions d'admissibilité fixées dans la Loi est tenue d'y participer. Ce régime est financé par les cotisants, certains conseils et organismes, et le gouvernement de l'Ontario.

(b) Politique de financement

La Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario stipule que le gouvernement provincial, qui parraine le régime, doit financer les prestations prévues aux termes du régime. La valeur de ces prestations est déterminée d'après une évaluation actuarielle triennale.

(c) Pension de retraite

Un cotisant a droit à une pension de retraite calculée en fonction du nombre d'années pendant lesquelles il a cotisé à la Caisse, du salaire moyen de ses cinq années les mieux rémunérées, et de son âge. Un facteur de 90 indique quand il peut obtenir le plein montant de sa retraite, quel que soit son âge. Il lui est possible d'obtenir une pension en cas de retraite anticipée à compter de 55 ans, mais on applique alors certains facteurs de réduction.

(d) Pension d'invalidité

Un membre peut obtenir une pension d'invalidité à tout âge s'il a cotisé à la caisse pendant au moins dix ans. Il a droit à la totalité de la pension d'invalidité lorsque la Commission du régime de retraite des enseignants (la Commission) le juge incapable de continuer à travailler. Il reçoit une pension d'invalidité partielle si la Commission estime qu'il n'est plus en mesure de travailler, mais uniquement dans le secteur de l'enseignement.

(e) Pensions aux survivants

La Caisse verse une pension au conjoint survivant, selon la définition de la Loi portant réforme du droit de la famille, aux enfants à charge ou à toute personne à charge désignée par un cotisant qui a contribué au Régime pendant au moins 10 ans.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Notes afférentes aux états financiers — Suite

1. DESCRIPTION DU RÉGIME — Suite

(f) Remboursement en cas de décès

Si un retraité décede après avoir reçu des prestations d'un montant inférieur au montant de ses cotisations, majoré des intérêts, la différence est remboursée à sa succession ou au survivant. De même, une somme équivalente sera versée à la succession d'un conjoint survivant si le Régime n'a pas à payer de pension de survivant.

(g) Remboursement en cas de retrait

Lorsqu'un ancien cotisant quitte l'enseignement, le régime lui rembourse ses cotisations, plus les intérêts, s'il en fait la demande et sous réserve des dispositions concernant la période de fermeture.

(h) Impôt sur le revenu

La Caisse de retraite des enseignants (la Caisse) est une fiducie agréée de retraite conformément à la définition de la Loi de l'impôt sur le revenu.

(i) Fonds de rajustement des pensions

Le Fonds de rajustement des pensions (le F.R.P.) est un régime contributaire établi aux termes de la Loi sur l'indexation des régimes de retraite pour indexer les pensions au coût de la vie conformément à la Loi sur les régimes de retraite des enseignants. La Caisse de retraite des enseignants perçoit les cotisations et verse les prestations pour le compte du F.R.P.

2. RÉSUMÉ DES PRATIQUES COMPTABLES ADOPTÉES

(a) Présentation des états financiers

Les états financiers exposent la situation financière globale de la Caisse et sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis, à l'exception des dispositions particulières mentionnées dans les méthodes comptables. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants au Régime à voir quelles ont été les activités de la Caisse au cours de l'exercice.

Les états financiers ne reflèteront pas la situation financière du régime, si ce dernier est aboli, à la date de l'évaluation, et ils ne reflètent pas non plus les besoins de financement du régime.

(b) Méthodes comptables

i) Revenus

Les contributions des cotisants et les contributions de contrepartie des écoles privées ou des organismes désignés sont comptabilisées l'année où elles sont reçues.

Le montant des contributions de contrepartie du gouvernement provincial correspond au montant des contributions des cotisants, plus les paiements à porter au crédit de la Caisse, le cas échéant, pour l'exercice précédent. Les intérêts sur cette somme sont comptabilisés pour la période de 19 mois se terminant le 31 décembre de l'exercice en cours, conformément à l'article 6 de la Loi de 1983 sur les régimes de retraite des enseignants.

Les paiements spéciaux de la province sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle ils sont reçus.

ii) Dépenses

Les dépenses en immobilisations, y compris les dépenses relatives aux immeubles, figurent comme dépenses de fonctionnement à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le paiement des prestations, conformément à la Loi.

Aucune provision n'a été constituée en vue du paiement de prestations futures aux cotisants ou d'un remboursement à d'anciens cotisants qui ont quitté l'enseignement sans se prévaloir de leur droit de demander le remboursement de leurs contributions. Le calcul de la dette actuarielle tient néanmoins compte de ces montants.

iii) Placements

Débentures de la province de l'Ontario

Les débentures échues et les autres fonds excédentaires serviront à acheter des débentures du gouvernement de l'Ontario, conformément à l'article 72 de la Loi. Ces débentures sont comptabilisées au prix coûtant. Elles ne sont pas évaluées à leur valeur marchande actuelle, étant donné qu'il faut les détenir jusqu'à l'échéance et que l'augmentation ou la diminution de la valeur actuelle ne sera donc pas réalisée.

Court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant, qui équivaut à peu près à la valeur marchande.

3. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Une évaluation actuarielle effectuée au moins une fois tous les trois ans permet d'établir si le montant de l'actif net disponible pour le paiement des prestations est suffisant.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Notes afférentes aux états financiers — fin

3. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS — Suite

Le barème des prestations et des contributions du Régime de retraite des enseignants ayant été modifié le 1er septembre 1984, la Loi sur les régimes de pension exige qu'une évaluation soit préparée et déposée auprès de la Commission des pensions de l'Ontario. La Commission a accepté que l'évaluation triennale de la Caisse au 31 décembre 1984 lui soit présentée pour répondre à cette exigence. Le rapport d'évaluation sera disponible en avril 1986. Par conséquent, la dernière évaluation actuarielle remonte au 31 décembre 1981. De nouveaux changements au barème des prestations ont été annoncés en février 1986. Ces changements feront l'objet d'un rapport d'évaluation au 31 décembre 1985.

La dette actuarielle du régime se calcule à partir d'hypothèses actuarielles permettant de prévoir le montant et la date de paiement des futures prestations, le remboursement, les cotisations des enseignants et les contributions de contrepartie; on actualise ensuite la valeur des prestations et contributions prévues, de façon à refléter la valeur à terme de l'argent entre la date de l'évaluation et les dates de paiement prévues.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 1981 révélait ce qui suit:

	(en milliers de $)
Actif net disponible pour le paiement des prestations au 31 décembre 1981	4 779 000
Ajustement reflétant le rendement de l'actif investi équivalant à la valeur hypothétique de l'intérêt à la date de l'évaluation	1 144 000
Contributions à recevoir de la province	277 000
Autres éléments de l'actif, sans les dettes non actuarielles	49 000
Valeur actuelle de l'intérêt excédentaire prévu sur les débentures futures	2 146 000
Actif actuariel	8 395 000
Dette actuarielle	8 828 000
Dette non provisionnée au 31 décembre 1981	433 000

La dette non provisionnée au 31 décembre 1981 est financée conformément à la Loi sur les régimes de retraite. En conséquence, la province doit faire chaque année des paiements spéciaux de 39 098 000 $, jusqu'au 31 décembre 1990 et, après cette date, de 22 980 000 $. Compte tenu des paiements spéciaux faits pour 1982 à 1984 inclusivement, la dette non provisionnée au 31 décembre 1984 devait être de 405 millions de dollars si l'on se base sur l'évaluation du 31 décembre 1981.

4. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour respecter la présentation des états financiers de 1985.

Aux membres de la Commission du régime de retraite des enseignants
et au trésorier de l'Ontario.

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le paiement des prestations, celui des placements à long terme de la Caisse de retraite des enseignants au 31 décembre 1985, ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le paiement des prestations et celui des frais d'administration pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Caisse au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables énoncés à la note 2 des états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Commission et au trésorier de l'Ontario.

D.F. Archer

Toronto, Ontario,
le 7 février 1986.

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Situation financière
31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	$	$
Encaisse	391 400	55 022
Comptes débiteurs, clients	785 948	789 209
Comptes débiteurs, province de l'Ontario	57 620	618 021
Travaux en cours	67 336	261 096
Frais réglés d'avance	54 697	38 653
Actif à court terme	1 357 001	1 762 001
Immobilisations (Note 4)	5 788 549	5 571 219
	7 145 550	7 333 220

PASSIF

Comptes créditeurs	1 315 369	1 711 961
Produits comptabilisés d'avance	41 632	50 040
Passif à court terme	1 357 001	1 762 001

FONDS PROPRES

Fonds propres	5 788 549	5 571 219
	7 145 550	7 333 220

Les notes explicatives font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil d'administration du Centre de fabrication avancée de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

Nous avons vérifié la situation financière du Centre de fabrication avancée de l'Ontario au 31 mars 1986 ainsi que les états des résultats d'exploitation, des fonds propres et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, mis en oeuvre, après application rétroactive de la modification apportée aux conventions comptables énoncée à la note 6, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Kelly Graham Myksa & Partners

Cambridge, Ontario,
le 14 mai 1986

Kelly Graham Myksa & Partners
Comptables agréés

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

État des fonds propres
Exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	$	$
Solde au début de l'exercice	5 571 219	5 121 673
Apports pour immobilisations		
Province de l'Ontario (Notes 1(D) et 5)	1 526 647	1 730 220
Gouvernement du Canada (Note 1(E))	495 769	100 000
	7 593 635	6 951 893
Virement au compte d'exploitation (Note 5)	1 805 086	1 380 674
Solde à la fin de l'exercice	5 788 549	5 571 219

État des résultats d'exploitation
Exercice clos le 31 mars 1986

Recettes		
Revenus de consultation	2 506 228	2 026 384
Produits provenant des projets de démonstration	489 251	
Intérêts créditeurs	73 493	138 211
	3 068 972	2 164 595
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	3 954 600	3 081 464
Coûts des projets de démonstration	577 982	
Recrutement et transfert	142 522	143 549
Honoraires professionnels et rémunération des experts-conseils	348 593	365 285
Charges locatives et frais de bureau	809 051	679 361
Promotion technologique et voyages	867 174	743 303
Direction commerciale et communications	736 102	741 581
Ateliers, séminaires et expositions	321 675	232 063
Location d'équipement et exploitation en temps partagé	37 354	34 158
Services d'entretien	468 097	326 517
Dépréciation et amortissement	1 805 086	1 380 674
Autres	126 086	145 888
	10 194 322	7 873 843
Excédent des dépenses sur les revenus	7 125 350	5 709 248
Subventions de gestion fournies par la province de l'Ontario (notes 1(D) et 5)	7 125 350	5 709 248
	Néant	Néant

Les notes explicatives font partie intégrante de ces états financiers.

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la situation financière
Exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Origine du fonds de roulement		
Les opérations		
Revenus	3 068 972	2 164 595
Subventions de gestion fournies par la province de l'Ontario	7 125 350	5 709 248
Ajouter (retrancher) les postes qui n'affectent pas le fonds de roulement		
Dépréciation et amortissement	1 805 086	1 380 674
Virement du compte des fonds propres	(1 805 086)	(1 380 674)
	10 194 322	7 873 843
Subventions pour immobilisations		
Province de l'Ontario	1 526 647	1 730 220
Gouvernement du Canada	495 769	100 000
Produit de la vente d'immobilisations	30 607	36 948
	12 247 345	9 741 011
Utilisation du fonds de roulement		
Fonds absorbés par les opérations	10 194 322	7 873 843
Acquisition d'immobilisations	2 053 023	1 867 168
	12 247 345	9 741 011

Les notes explicatives font partie intégrante de ces états financiers.

Notes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le présent sommaire des principales conventions comptables du Centre vise à aider le lecteur à comprendre les états financiers ci-joints. Le Centre s'est conformé à ces conventions sur tous les points importants pour les exercices visés:

(A) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sur l'encaisse en dépôt sont comptabilisés sur une base d'exercice; ainsi, les intérêts courus mais non encore reçus au 31 mars sont compris dans les présents états financiers.

Les intérêts créditeurs viennent alléger le crédit annuel de fonctionnement reçu de la province de l'Ontario.

(B) Investissements en immobilisations

Les coûts d'acquisition des principaux ajouts et des principales améliorations sont comptabilisés, alors que les dépenses d'entretien et de réparation qui ne prolongent pas la durée d'utilisation ou n'améliorent pas les actifs visés sont portées aux comptes d'exploitation.

Au moment de la vente ou de la mise hors service d'un actif immobilisé, sa valeur résiduelle et l'amortissement cumulé correspondant à celui-ci sont rayés des comptes, et le gain ou la perte qui en découle est porté au poste 'amortissement' de l'état d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon à répartir comme suit le coût de l'actif correspondant sur sa durée économique estimative:

Matériel technique	amortissement linéaire sur 5 ans
Matériel de bureau	amortissement linéaire sur 5 ans
Mobilier de bureau et agencements	amortissement linéaire sur 5 ans
Améliorations locatives	selon les conditions du bail

(C) Comptabilisation des revenus

Les revenus et les dépenses sont portés aux comptes compris dans les présents états financiers sur la base d'exercice, c'est-à-dire lorsqu'ils sont gagnés ou engagés. Les revenus reçus mais non encore gagnés sont portés au poste 'produits comptabilisés d'avance' du bilan.

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — suite
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES — suite

(D) Apports de la province de l'Ontario
La province de l'Ontario finance les dépenses de fonctionnement et les immobilisations au moyen d'avances trimestrielles.

Les fonds alloués au fonctionnement servent à financer les dépenses nettes de fonctionnement pour la période et sont par conséquent compris dans l'état d'exploitation. Les fonds d'immobilisations servent à financer la portion du coût d'acquisition de matériel techniquement avancé ou d'autres immobilisations non couvertes par la vente de tels actifs; ces montants sont compris dans l'état des fonds propres et portés au revenu au fur et à mesure que l'amortissement des biens correspondants est débité au compte d'exploitation.

(E) Contributions du gouvernement du Canada
Durant l'exercice 1985, le Centre a conclu un accord avec le ministère de l'Expansion régionale et industrielle du gouvernement fédéral aux fins de financer, conjointement avec la province de l'Ontario, un nouveau centre situé à Windsor, Ontario.

Les fonds d'exploitation relatifs au fonctionnement du Centre sont compris au poste 'Revenus de consultation' dans l'état d'exploitation, et les fonds d'immobilisations sont compris dans l'état des fonds propres.

(F) Travaux en cours
Le stock de travaux en cours consiste en temps de consultation et autres frais relatifs aux projets des clients, établis à la valeur de réalisation nette.

(G) Régime de retraite
Après un an de service ininterrompu, les employés participent au régime de retraite du Centre; à ce moment-là, l'employeur verse une contribution rétroactive jusqu'au début de la période d'emploi.

Le Centre impute le coût des pensions à verser aux employés à partir du début de leur période d'emploi, qu'il y ait droits acquis ou non à la fin de l'année.

2. MANDAT

Depuis le 17 novembre 1982, le Centre de fabrication avancée de l'Ontario est établi comme société de la Couronne nommée à l'Annexe II, sans capital-actions, en vertu d'une loi du Parlement de l'Ontario.

Le but du Centre est d'accélérer le rythme d'utilisation des techniques de fabrication avancées grâce à des programmes d'information et d'incitation et d'encourager la croissance d'industries de fabrication techniquement avancées qui favorisent la réalisation des objectifs du programme, afin d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur industriel et commercial de l'Ontario.

Pour atteindre ces objectifs, le Centre a établi trois unités opérationnelles. Le Centre de robotique et le Centre CAO/FAO ont ouvert leurs portes au cours de l'exercice 1983, et celui de Windsor durant l'exercice 1985.

3. ENGAGEMENTS

Le Centre a conclu des contrats de baux nets sans frais d'entretien pour ses quatre locaux d'exploitation à Peterborough, Cambridge, Rexdale et Windsor. Les baux prévoient un loyer annuel d'environ 234 000 $ (178 000 $ en 1985).

Le Centre détient des options de renouvellement des baux à des conditions et tarifs à déterminer de commun accord.

4. IMMOBILISATIONS

	1986			1985
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel technique	5 915 082	2 021 910	3 893 172	3 801 234
Matériel de bureau	959 846	268 365	691 481	558 565
Mobilier et agencements	768 621	293 238	475 383	465 139
Améliorations locatives	1 736 393	1 007 880	728 513	746 281
	9 379 942 $	3 591 393 $	5 788 549 $	5 571 219 $

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES — Fin

5. APPORTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Total des apports durant l'exercice	6 846 911	6 058 794
Transfert des avoirs propres	1 805 086	1 380 674
	8 651 997	7 439 468
Montant affecté aux immobilisations	1 526 647	1 730 220
Contributions aux frais d'exploitation durant l'exercice	7 125 350 $	5 709 248 $

6. MODIFICATION AUX CONVENTIONS COMPTABLES

En 1986, le Centre a adopté, avec effet rétroactif, la méthode consistant à inclure les contributions aux fins d'immobilisations au poste de revenu correspondant de l'état d'exploitation, et cela proportionnellement à l'amortissement débité pour les éléments d'actif visés.

Suite à ces changements de méthode, le poste 'Apports de la province de l'Ontario aux fins d'exploitation' a accusé une augmentation de 1 805 086 $ (1 380 674 $ en 1985).

7. PROGRAMME DE PROMOTION TECHNOLOGIQUE À L'INTENTION DES FABRICANTS

Les fonds reçus de la province de l'Ontario en vertu du Programme de promotion technologique à l'intention des fabricants, soit 89 516 $, au nom des participants à ce programme, ont été versés par la suite à ces derniers; ces fonds ne figurent donc pas dans les états financiers, car le débit en annule le crédit.

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986 $	1985 $
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	500	185 136
Comptes à recevoir	406 334	152 912
Travaux en cours	126 847	179 422
Frais réglés d'avance	64 356	44 353
	598 037	561 823
IMMOBILISATIONS (Note 2)	2 536 004	2 319 552
	3 134 041	2 881 375

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	479 945	263 206
Produits comptabilisés d'avance	30 073	25 185
Province de l'Ontario	88 019	273 432
	598 037	561 823

FONDS PROPRES

PROVISION POUR IMMOBILISATIONS	2 536 004	2 319 552
	3 134 041	2 881 375

Approuvé au nom du Conseil

Gordon W. Gow
Président du Conseil

Peter Vice
Administrateur

Au Centre de microélectronique de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario:

J'ai vérifié le bilan du Centre de microélectronique de l'Ontario au 31 mars 1986 et les états d'exploitation, de la provision pour immobilisations et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de la situation financière pendant l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte Haskins & Sells
Vérificateurs

le 25 avril 1986

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

État de l'exploitation
Exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
RECETTES		
Contrats d'assistance technique et séminaires	1 255 216	921 801
Programme d'amélioration des technologies (Note 3)	(278 359)	(80 732)
Revenu du Programme de promotion technologique à l'intention des fabricants	14 228	—
Revenu net	991 085	841 069
DÉPENSES		
Publicité	69 570	24 124
Pertes sur créances	214 727	28 000
Entretien des ordinateurs	335 564	219 637
Services de consultants	294 159	319 781
Dépréciation et amortissement	767 305	587 008
Hôtel et location de matériel	28 173	32 640
Affranchissement	76 512	46 109
Impression	221 096	190 426
Recrutement et transfert	1 369	35 500
Traitements et avantages sociaux	1 825 278	1 592 807
Perfectionnement du personnel	18 411	37 508
Fournitures et services	232 751	169 359
Services techniques - Frais de tierces parties	249 350	8 959
Téléphone et loyer	285 748	273 085
Voyages et hébergement	174 056	140 853
Dépenses du Programme de la promotion technologique à l'intention des fabricants	14 223	—
	4 808 297	3 705 796
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	3 817 212	2 864 727
CONTRIBUTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO (Note 4)	3 756 961	2 794 159
INTÉRÊTS CRÉDITEURS (Note 5)	60 251	70 568
	—	—
RATIO DES RECETTES NETTES AUX DÉPENSES (Ce montant ne tient pas compte des intérêts, de la dépréciation et de la promotion technologique à l'intention des fabricants)	24%	27%

État de la provision pour immobilisations
Exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
CONTRIBUTIONS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO (Note 4)		
Affectées aux dépenses en immobilisations	1 000 038	1 190 278
Moins les cessions	(16 281)	—
	983 757	1 190 278
VIREMENT AU POSTE DE L'EXPLOITATION (Note 4)	767 305	587 008
	216 452	603 270
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	2 319 552	1 716 282
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	2 536 004	2 319 552

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la situation financière
Exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
ORIGINE DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Revenus nets	991 085	841 069
Contributions de la province de l'Ontario	3 756 961	2 794 159
Intérêts	60 251	70 568
Ajouter (ou retrancher) les postes sans effet sur le fonds de roulement		
Dotations à la dépréciation et à l'amortissement	767 305	587 008
Transfert de la provision pour immobilisations	(767 305)	(587 008)
	4 808 297	3 705 796
Part des contributions de la province de l'Ontario affectée aux immobilisations (moins les cessions)	983 757	1 190 278
	5 792 054	4 896 074
UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation	4 808 297	3 705 796
Acquisition d'immobilisations (moins les cessions)	983 757	1 190 278
	5 792 054	4 896 074

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus et selon les méthodes retenues par le Centre, décrites ci-après:

Immobilisations

Les immobilisations figurent à leur coût d'acquisition. Le matériel et le mobilier sont amortis de façon linéaire, les taux d'amortissement étant calculés en fonction de la durée probable d'utilisation du bien en cause. L'amortissement des améliorations locatives est également calculé selon la méthode linéaire, réparti sur la durée des baux en question.

Contributions de la province de l'Ontario

Il n'est donné aucune précision quant à l'origine ou à la destination des contributions de la province. La seule indication fournie concerne la part des contributions affectées par le Centre à l'acquisition d'immobilisations, le solde étant intégralement posté au compte d'exploitation.

Les contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont portées au compte d'une réserve spécialement constituée et sont considérées comme un revenu; les annuités d'amortissement de ces immobilisations sont, quant à elles, imputées au compte de résultats.

Les contributions affectées à l'exploitation courante sont assimilées à des produits et sont rattachées à l'exercice au cours duquel la province les a accordées. L'excédent des contributions reçues sur les dépenses nettes constitue une dette du Centre à l'égard de la province.

Constatation des produits

Les profits liés à l'exécution de contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Par conséquent, aucun produit n'est enregistré tant qu'il n'y a pas eu facturation, même si les travaux sont terminés. Les sommes versées par les clients en règlement des contrats exécutés ne sont comptabilisées qu'au moment de la réception du paiement.

Les sommes versées en vertu de dispositions de conventions de redevances ne sont comptabilisées qu'au moment du règlement.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés à la valeur de réalisation nette des contrats non encore facturés à la clôture de l'exercice, cette valeur étant exprimée en pourcentage du montant total des contrats.

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1986
Fin

2. IMMOBILISATIONS

	1986			1985	
	Coût	Amortissements cumulés et dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
	$	$	$	$	
Installations techniques	3 554 261	1 372 323	2 181 938	1 859 484	20%
Matériel de bureau	255 801	121 003	134 798	151 880	20%
Mobilier de bureau	324 928	158 594	166 334	226 297	20%
Améliorations locatives	205 968	153 034	52 934	81 891	3 ans
	4 340 958	1 804 954	2 536 004	2 319 552	

En 1986, les provisions pour dépréciation et amortissement ont été de 767 305 $ (587 008 $ en 1985).

Le bail de location signé par le Centre expire le 30 septembre 1987. Il est prévu que le loyer annuel minimum sera d'environ 249 000 $ en 1987.

3. PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT TECHNOLOGIQUE

En vertu du Programme de perfectionnement technologique, les sociétés et les particuliers peuvent bénéficier d'une aide dans le domaine de la technologie microélectronique. Les subventions accordées dans le cadre de ce projet ne peuvent être utilisées que pour financer des travaux commandés au Centre. La convention de redevance stipule que le bénéficiaire est tenu d'utiliser les produits de la technologie mise en oeuvre pour rembourser les sommes avancées.

Les chiffres relatifs à l'exercice en cours sont les suivants:

Contrats en cours ou terminés	362 867 $
Sommes versées par les clients	84 508
Somme assimilée à une contribution de la province de l'Ontario	278 359 $

4. CONTRIBUTIONS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

	1986	1985
	$	$
Total des contributions	3 788 000	3 418 000
Moins les montants affectés aux immobilisations (moins les cessions: 16 281 $ en 1986, néant en 1985)	983 757	1 190 278
	2 804 243	2 227 722
Transfert de la provision pour immobilisations	767 305	587 008
	3 571 548	2 814 730
Diminution (augmentation) de la somme remboursée au titre de l'excédent des contributions	185 413	(20 571)
Montant des contributions affectées à l'exploitation pour l'exercice en cours	3 756 961	2 794 159

5. INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Les intérêts ne sont traités comme des revenus que si les montants correspondants ont été versés au trésorier de l'Ontario, car seul celui-ci, sauf dérogation législative, peut gagner des intérêts. Pour le calcul du pourcentage des charges d'exploitation recouvrées, les intérêts sont assimilés à une contribution de la province.

6. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Certains chiffres relatifs à l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice clos au 31 mars 1986.

7. PERTES SUR CRÉANCES

Le montant figurant au poste des pertes sur créances englobe la somme de 130 000 $ liée au défaut de paiement d'une société de technologie avancée.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

État financier No 1
Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986 $	1985 $
Actif à court terme:		
Encaisse	280 651	98 178
Comptes débiteurs	158 367	81 951
Travaux en cours	140 133	84 299
Frais réglés d'avance	16 269	12 230
Total de l'actif à court terme	595 420	276 658

Immobilisations:	Coût $	Amortissement cumulé $		
Terrains	50 000	—	50 000	50 000
Bâtiments	1 471 992	125 326	1 346 666	1 153 911
Mobilier et agencements	185 731	68 131	117 600	138 301
Équipement	1 538 444	295 059	1 243 385	669 176
Véhicules	129 612	26 578	103 034	40 593
	3 375 779	515 094	2 860 685	2 051 981
			3 456 105	2 328 639

PASSIF

Passif à court terme:		
Comptes créditeurs — Comptes clients	336 880	167 646
— Province de l'Ontario	191 861	37 352
Charges à payer	50 339	28 150
Acomptes versés par des clients	16 340	43 510
Total du passif à court terme	595 420	276 658

FONDS PROPRES

Réserve pour immobilisations: (État financier No 2))	2 860 685	2 051 981
Surplus: (État 3)	Néant	Néant
Total des fonds propres	2 860 685	2 051 981
	3 456 105	2 328 639

Approuvé au nom du Conseil:

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

État financier No 2
État de la réserve pour immobilisations
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	$	$
Solde en début d'exercice:	2 051 981	695 094
Contributions de la province de l'Ontario (Note 1)	1 109 590	1 542 225
	3 161 571	2 237 319
Virement au compte des opérations (Note 2)	300 886	185 338
Solde en fin d'exercice:	2 860 685	2 051 981

État financier No 3
État des résultats d'exploitation
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	$	$
REVENUS:		
Revenus générés par les programmes	636 020	383 390
Intérêts créditeurs	44 391	44 645
Revenus tirés du Programme de promotion technologique à l'intention des fabricants	2 600	—
	683 011	428 035
DÉPENSES:		
Publicité et promotion	75 007	60 683
Créances irrécouvrables	14 939	—
Réunions des administrateurs	24 109	16 147
Assurances	16 060	7 859
Services d'entretien et réparations	50 010	17 420
Matériaux, travaux en sous-traitance et employés en détachement	190 483	110 229
Impôts municipaux	10 191	17 448
Frais postaux	7 205	6 012
Honoraires professionnels	25 977	10 427
Recrutement et transferts	30 701	100 077
Baux et loyers	19 885	12 619
Traitements et avantages sociaux	1 287 652	975 306
Fournitures, livres et frais d'abonnement	202 873	87 770
Téléphone et services publics	73 603	59 175
Outillage	13 952	5 117
Formation et voyages	144 542	94 998
Dépenses engagées dans le Programme de promotion technologique à l'intention des fabricants	2 600	—
	2 189 789	1 581 287
Excédent des dépenses sur les revenus avant les éléments mentionnés ci-dessous	1 506 778	1 153 252
Subventions de gestion de la province de l'Ontario (Note 2)	1 807 664	907 263
	(300 886)	(245 989)
Amortissement	300 886	185 338
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	Néant	(431 327)
Surplus en début d'exercice	Néant	431 327
Surplus en fin d'exercice	Néant	Néant
Pourcentage des frais d'exploitation recouvrés (Intérêts créditeurs, revenus tirés du Programme de promotion technologique à l'intention des fabricants, amortissement, et dépenses au titre de ce programme non incluses)	29,1%	24,2%

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

État financier No 4
État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
ORIGINE DES FONDS:		
Fonds générés par les opérations		
Excédent des dépenses sur les revenus	Néant	431 327
Éliminer les éléments ne nécessitant pas de dépenses		
Ajouter: Amortissements	300 886	185 338
Moins: Virement au compte de réserve pour immobilisations	300 886	(185 338)
	Néant	(431 327)
Contributions de la province de l'Ontario pour immobilisations	1 109 590	1 542 225
	1 109 590	1 110 898
UTILISATION DES FONDS:		
Acquisition d'immobilisations	1 109 590	1 542 225
(DIMINUTION) AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	Néant	(431 327)
FONDS DE ROULEMENT, DÉBUT D'EXERCICE	Néant	431 327
FONDS DE ROULEMENT, FIN D'EXERCICE	Néant	Néant
Actif à court terme	595 420	276 658
Passif à court terme	595 420	276 658
	Néant	Néant

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état.

État financier No 5
Notes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES:

(a) Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie estimative; les taux annuels retenus sont les suivants:

Immeubles	5%
Mobilier et agencements	20%
Matériel	20%
Matériel roulant	30%

(b) Contributions de la province de l'Ontario:
Les contributions affectées aux dépenses d'immobilisations sont déduites du total des contributions de la province, le solde étant utilisé pour l'exploitation de la Société.
Les contributions d'exploitation sont assimilées à des revenus pour la période au cours de laquelle elles ont été consenties par la province. Les intérêts des placements à court terme effectués à même l'excédent de trésorerie s'imputent au montant annuel des contributions d'exploitation consenties par la province au cours de l'exercice.
Les contributions pour immobilisations sont portées au compte de la réserve constituée à cet effet et assimilées à un revenu, l'amortissement des actifs ainsi acquis étant imputé à l'exploitation.

(c) Les travaux en cours sont comptabilisés soit à leur coût, soit à leur valeur nette de réalisation (la plus petite de ces deux valeurs entrant seule en ligne de compte).

2. CONTRIBUTIONS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO:

	1986 $	1985 $
Total des contributions	2 808 229	2 301 502
Moins: Montant affecté aux immobilisations	1 109 590	1 542 225
	1 698 639	759 277
Ajouter: Virement du compte de réserve pour immobilisations	300 886	185 338
	1 999 525	944 615
Moins: Excédent à rembourser à la province de l'Ontario	191 861	37 352
Contribution aux frais d'exploitation pour l'exercice	1 807 664	907 263

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

3. COMPARABILITÉ DES DONNÉES:

Certains chiffres ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de cet exercice.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario
et aux ministères de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, et de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.

Nous avons vérifié le bilan du Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que l'état des résultats d'exploitation, l'état de la réserve pour immobilisations et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Chrysler Shillington & Co.

Chatham, Ontario,
le 12 mai 1986

Chrysler Shillington & Co.
Comptables agréés

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

ÉTAT 1

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986 $	1985 $
Avoirs à court terme:		
Encaisse et dépôts à terme	218 737	235 097
Comptes débiteurs	757 203	470 914
Frais payés d'avance	4 337	9 186
	980 277	715 197
Immobilisations — (Notes 1 et 3):		
Prix coûtant	488 457	452 882
Moins — Amortissements cumulés	241 197	149 734
	247 260	303 148
	1 227 537	1 018 345

PASSIF

Engagements à court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	496 767	307 047
Produits reportés	81 849	171 733
Emprunt à la province de l'Ontario — (Note 2)	401 661	236 417
	980 277	715 197

AVOIR PROPRE

Réserves pour immobilisations — État 2	247 260	303 148
	1 227 537	1 018 345

Voir notes aux états financiers.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario
et au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
de la province de l'Ontario.

Nous avons vérifié le bilan du Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que les états des résultats d'exploitation, des réserves pour immobilisations et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

St. Catharines, Ontario

TOUCHE ROSS & CO.
Comptables agréés

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

ÉTAT 2

État des réserves pour immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Solde en début d'exercice	303 148	273 294
Apport de la province de l'Ontario — (Note 1)	35 711	107 953
	338 859	381 247
Virement au compte d'exploitation	91 599	78 099
Solde en fin d'exercice	247 260	303 148

ÉTAT 3

État des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Recettes		
Frais recouvrés	2 770 477	1 467 873
Intérêts créditeurs	58 912	52 418
	2 829 389	1 520 291
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	1 435 258	1 186 639
Frais de voyage et de séjour	286 877	179 384
Recrutement et transfert	86 312	70 606
Services de fabrication et amélioration de la productivité	1 060 746	926 475
Innovation technologique	2 286 752	1 120 085
Services de commercialisation et de soutien	217 956	305 107
Promotion	163 750	151 297
Location	194 186	179 057
Fournitures et services de bureau	142 597	154 204
Amortissement	91 599	78 099
	5 966 033	4 350 953
Excédent des dépenses sur les revenus	3 136 644	2 830 662
Apport de la province de l'Ontario — (Note 2)	3 136 644	2 830 662
	Néant	Néant
Pourcentage des frais de fonctionnement recouvrés (intérêts créditeurs et amortissement exclus)	47,2%	34,4%

Voir les notes aux états financiers.

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

ÉTAT 4

État de l'évolution la situation financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Fonds de roulement provenant des:		
Opérations		
Revenus	2 829 389	1 520 291
Apport de la province de l'Ontario	3 136 644	2 830 662
Ajouter (déduire) les postes n'ayant pas d'influence sur le fonds de roulement		
Amortissements	91 599	78 099
Fonds virés de la réserve pour immobilisations	(91 599)	(78 099)
	5 966 033	4 350 953
Apport de la province de l'Ontario	35 711	107 953
	6 001 744	4 458 906
Fonds de roulement affecté à l'exploitation:		
Opérations	5 966 033	4 350 953
Immobilisations	35 711	107 953
	6 001 744	4 458 906

ÉTAT 5

Notes aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le résumé suivant des principales conventions comptables de l'organisation vise à faciliter la compréhension des états financiers.

i) Généralités

Le Centre prépare ses états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés, lesquels sont appliqués ici de la même manière que l'exercice précédent.

ii) Amortissement des immobilisations

Améliorations locatives

Le coût des améliorations locatives est amorti sur cinq ans selon la méthode linéaire.

Amortissements

Le Centre a pour politique d'amortir ses immobilisations au taux de 20% par année, selon la méthode linéaire.

iii) Apport de la province de l'Ontario

La province de l'Ontario a fourni son apport sans tenir compte de l'origine ou du type de dépenses effectuées. Le montant des dépenses en capital est déduit de l'apport total de la province, et le solde est affecté à l'exploitation.

Les apports aux fins d'immobilisation sont portés au crédit des réserves pour immobilisations et sont traités comme des revenus lorsque les amortissements des actifs concernés sont imputés aux revenus.

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

2. APPORT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

	1986 $	1985 $
Apport total durant l'exercice	3 246 000	2 714 000
Ajouter:		
Fonds virés des réserves pour immobilisations	91 599	78 099
	3 337 599	2 792 099
Déduire:		
Sommes affectées aux immobilisations	35 711	107 953
Sommes affectées aux opérations	3 136 644	2 830 662
	3 172 355	2 938 615
Excédent (déficit) de l'apport sur les dépenses	165 244	(146 516)
Sommes à payer à la province de l'Ontario en début d'exercice	236 417	382 933
Sommes à payer à la province de l'Ontario en fin d'exercice	401 661	236 417

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Taux de dépréciation
Mobilier et équipement	321 195 $	135 334 $	185 861 $	20%
Améliorations locatives	167 262 $	105 863 $	61 399 $	5 ans

4. ENGAGEMENTS PRIS SOUS FORME DE CONTRATS DE LOCATION

i) Le Centre a conclu un contrat de location pour une période de 5 ans, commencée en 1982, au coût de 107 360 $.

ii) Le Centre a conclu des contrats de location d'équipement de bureau pour 3 ans, au coût de 9 588 $ l'an.

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO
(Constitué en personne morale en vertu de la Loi sur les centres de technologie)

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	$	$
Encaisse et dépôts à court terme	1 088 459	345 418
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	1 475 564	
Autres	38 637	32 739
Placements	2 244 500	1 595 000
Immobilisations (note 4)	114 444	135 214
	4 961 604	2 108 371

PASSIF ET AVOIR PROPRE

Comptes débiteurs et charges à payer	70 242	23 365
Sommes à payer à la province de l'Ontario		34 585
	70 242	57 950
Dépenses consacrées à la recherche et au développement (note 5)	514 418	320 207
	584 660	378 157
Avoir propre	4 376 944	1 730 214
	4 961 604	2 108 371

Engagements (note 6)

Approuvé par le Conseil

Administrateur

Administrateur

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario
et au Conseil d'administration du Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que les états des recettes et dépenses, des fonds propres et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, sous réserve des changements aux pratiques comptables relatives aux revenus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Thorne Riddell

Sudbury, Ontario,
le 24 avril 1986

Thorne Riddell
Comptables agréés

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO

État des revenus et des dépenses au 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Revenus		
Intérêts sur dépôts à terme	66 185	51 819
Intérêts créditeurs	65 788	51 214
Autres revenus	74 400	28 308
	206 373	131 341
Dépenses		
Administration	1 002 376	865 844
Dépréciation	42 428	61 462
	1 044 804	927 306
	838 431	795 965
Apport de la province de l'Ontario	838 431	795 965
moins revenus gagnés (note 3)	Néant	Néant
Excédent des revenus sur les dépenses		

État de l'avoir net au 31 mars 1986

4

	1986 $	1985 $
PLACEMENTS		
Solde en début d'exercice	1 595 000	1 586 000
Apport reçu de la province de l'Ontario (note 3)	3 505 000	465 455
	5 100 000	2 051 455
Déduire		
Virement aux provisions pour la recherche et le développement	250 000	200 000
Remboursements de placements retournés à la province de l'Ontario	137 500	106 455
Provisions pour la diminution de la valeur des actifs	450 000	150 000
	837 500	456 455
Solde en fin d'exercice	4 262 500	1 595 000
IMMOBILISATIONS		
Solde en début d'exercice	135 214	188 00
Apport reçu de la province de l'Ontario (note 3)	21 658	8 67
Virement aux opérations (note 3)	(42 428)	(61 46
	114 444	135 2
Solde en fin d'exercice	4 376 944	1 730 2
Ensemble de l'avoir propre		

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO

État des variations de l'encaisse au 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Encaisse fournie par (affectée à)		
Apport reçu de la province de l'Ontario (note 3)	3 389 158	367 673
Créditeurs et charges à payer	46 877	(30 892)
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	(1 475 564)	277 240
Sommes à payer à la province de l'Ontario	(34 585)	34 585
Placements	(1 099 500)	(703 642)
Dépenses consacrées à la recherche et au développement	(55 789)	(204 793)
Augmentation d'autres avoirs	(5 898)	(21 755)
Dépenses d'immobilisations	(21 658)	(8 673)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	743 041	(290 257)
Situation de trésorerie en début d'exercice	345 418	635 675
Situation de trésorerie en fin d'exercice	1 088 459	345 418

La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à court terme.

Notes aux états financiers au 31 mars 1985

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux annuels en vigueur, comme suit:

Améliorations locatives	50%
Matériel de bureau	20%
Mobilier de bureau	20%

(b) Apports de la province de l'Ontario

Les apports au titre des dépenses de fonctionnement sont comptabilisés l'année où la province s'engage à les fournir.

Les contributions aux fins d'immobilisations sont portées au crédit du compte des immobilisations (avoir propre). L'amortissement annuel est porté à ce poste, puis viré au compte d'exploitation.

Les contributions au programme d'investissement sont portées au crédit du fonds de placement (avoir propre).

(c) Placements

Les placements sont évalués au moins élevé des deux montants suivants: le prix coûtant ou la valeur nette de réalisation. Les revenus d'investissement sont comptabilisés sur une base de caisse au compte afférent de l'état des recettes et dépenses. Tout gain ou perte résultant de la réalisation d'un placement et toute provision pour diminution de la valeur des placements sont portés au fonds de placement pour l'exercice où ils se produisent.

(d) Recherche et développement

Les frais consacrés à la recherche et au développement sont comptabilisés pour l'exercice où les dépenses sont faites.

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
au 31 mars 1986

2. MODIFICATION DES PRATIQUES COMPTABLES

En 1986, le Centre a adopté la pratique consistant à comptabiliser les revenus de placements sur une base de caisse. Auparavant, ce type de revenu était comptabilisé sur une base d'exercice. Par suite de ce changement, qui n'a pas eu d'effet rétroactif, le revenu a été réduit de 32 315 $ et les créances sur la province de l'Ontario ont été augmentées de 32 315 $; il n'y a donc pas de modification au poste de l'excédent des revenus sur les dépenses.

2. APPORT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

	1986 $	1985 $
Apport total	4 391 534	1 233 517
Moins: apport affecté		
au fonds de placement	3 505 000	465 455
aux immobilisations	21 658	8 673
	3 526 658	474 128
Moins: remboursements des placements à la province de l'Ontario	137 500	106 455
	3 389 158	367 673
	1 002 376	865 844
Virement de l'avoir propre aux immobilisations	42 428	61 462
	1 044 804	927 306
Moins: revenu gagné	206 373	131 341
Apport au titre du fonctionnement	838 431	795 965

4. IMMOBILISATIONS

	1986			1985
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres	Valeur nette aux livres
	$	$	$	$
Améliorations locatives	61 263	61 263		
Matériel de bureau	96 590	38 895	57 695	53 838
Mobilier de bureau	134 604	77 855	56 749	81 376
	292 457	178 013	114 444	135 214

5. CRÉDIT POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

	1986 $	1985 $
Solde en début d'exercice	320 207	325 000
Virement du fonds de placements	250 000	200 000
Dépenses	(55 789)	(204 793)
Solde en fin d'exercice	514 418	320 207

6. ENGAGEMENTS

Sous réserve de certaines conditions, le Centre a affecté pour un montant de 2 018 000 $ des fonds figurant à l'avoir propre. Cet engagement se concrétisera si les négociations débouchent sur des accords satisfaisants et si les questions juridiques pendantes sont tranchées.

Le Centre occupe ses locaux actuels en vertu d'un bail qui expirera le 14 décembre 1986; le loyer annuel des locaux est de 57 629 $ par année.

7. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Certains postes des états financiers de 1985 ont fait l'objet d'une reclassification visant à les rendre conformes à la présentation adoptée pour 1986.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF	1986	1985
	$	$
Encaisse et placements à court terme	12 257 121	520 269
Comptes créditeurs et subventions fournies au titre de primes	7 219 507	311 789
	19 476 628	832 058
PASSIF ET SURPLUS (DÉFICIT)		
Provision pour indemnités impayées (note 1b)	2 818 871	613 308
Primes perçues d'avance (note 1c)	283 898	424 834
Primes comptabilisées d'avance (note 1d)	3 286 869	2 921 238
Avances du trésorier de l'Ontario	—	12 782 496
Avances du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	15 000	5 000
	6 404 638	16 746 876
Surplus (deficit)	13 071 990	(15 914 818)
	19 476 628	832 058

Voir les notes aux états financiers.

Au nom de la Commission:

Président du Conseil

Membre

À la Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario et
au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que les états des recettes et dépenses et du surplus (déficit) pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables énoncés à la note 1 des états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'assurance-récolte (Ontario), un rapport de vérification a été soumis à la Commission et au ministre.

Toronto, Ontario,
le 4 juillet 1986

D. F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DE L'ONTARIO

État des recettes et des dépenses pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Recettes		
Primes d'assurance-récolte:		
Primes versées par des particuliers assurés	20 899 778	21 088 969
Subventions fournies par le gouvernement du Canada au titre de primes	20 899 778	21 088 969
	41 799 556	42 177 938
Intérêts créditeurs	354 391	121 264
	42 153 947	42 299 202
Dépenses		
Indemnités (5 223 demandes; 1985 — 6 528 demandes)	13 004 289	15 253 742
Intérêts sur les avances du trésorier de l'Ontario	260 141	2 422 957
	13 264 430	17 676 699
Excédent des recettes sur les dépenses	28 889 517	24 622 503

État du surplus (déficit) pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Solde en début d'exercice	(15 914 818)	(40 680 772)
Redressement de la provision pour indemnités de l'année précédente (note 1b)	97 291	143 451
	(15 817 527)	(40 537 321)
Excédent des recettes sur les dépenses	28 889 517	24 622 503
Solde en fin d'exercice	13 071 990	(15 914 818)

Voir les notes aux états financiers.

LA COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
Le 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Traitement comptable des transactions

Les états financiers de la Commission sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Provision pour indemnités impayées

À la fin de chaque exercice, la Commission évalue le montant des demandes d'indemnités encore à régler. Par la suite, toute différence entre ladite estimation et le montant des indemnités effectivement versées est inscrite au bilan, et non dans l'état des recettes et des dépenses; en effet, la Commission estime que ce montant ne doit pas figurer dans les résultats d'exploitation de l'exercice en cours.

(c) Primes perçues d'avance

Il s'agit des primes perçues d'avance par la Commission au titre des assurances contractées par certains agriculteurs avant le 31 mars 1986. La Commission autorise les assurés à annuler leur contrat avant cette date limite et leur rembourse alors le montant de la prime.

(d) Primes comptabilisées d'avance

Il s'agit des primes perçues par la Commission au titre de l'assurance des récoltes de blé d'hiver et de fruits. En effet, ces produits étant récoltés après le 31 mars, les indemnités afférentes ne sont versées qu'après la clôture de l'exercice. Toutefois, l'assurance doit être contractée avant la clôture des comptes; le contrat ne peut donc être annulé et la Commission ne rembourse aucune prime.

2. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les traitements, les avantages sociaux et autres frais administratifs de la Commission étant pris en charge par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ils ne figurent pas dans l'état des recettes et des dépenses. Les frais administratifs de l'exercice précédent n'ont pas été divulgués, ceci afin de respecter la présentation des comptes adoptée en 1986.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	$	$
Encaisse, y compris les dépôts à court terme	14 304 452	12 085 902
Comptes à recevoir (note 4)	13 267	38 504
	14 317 719	12 124 406

PASSIF

Droits d'inscription des agriculteurs, y compris les intérêts créditeurs (annexe 1) (note 3)	11 156 887	8 419 523
Subventions gouvernementales (annexe 2) (note 3)	3 160 832	3 704 883
	14 317 719	12 124 406

Voir les annexes et les notes aux états financiers.

Au nom de la Commission:

Président

Membre

À la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

J'ai vérifié le bilan de la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario au 31 mars 1986 et l'état des rentrées et sorties de fonds pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1986 ainsi que ses rentrées et sorties de fonds, selon les principes comptables énoncés dans la note 1 aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformément à l'article 14 de la Loi sur la stabilisation des revenus agricoles, un rapport de vérification a été soumis à la Commission et au ministre.

Toronto, Ontario,
le 11 juillet 1986

D. F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

État des rentrées et sorties de fonds pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Rentrées de fonds:		
Subventions de la province de l'Ontario		
1982-1984:		
Soya	1 360 000	—
Blé d'hiver		750 000
1980-1985:		
Cochons de lait	—	3 900 000
1983-1987:		
Pommes	610 000	—
	1 970 000	4 650 000
Intérêts créditeurs	313 351	398 257
Intérêts sur les droits d'inscription non réglés (note 4)	8 060	29 558
Droits d'inscription des agriculteurs, y compris les intérêts créditeurs (note 3)	11 161 661	2 952 042
	13 453 072	8 029 857
Sorties de fonds:		
Paiements de stabilisation (note 5):		
1979-1981:		
Maïs	—	62 715
Soya	—	1 785
1982-1984:		
Soya	3 171 951	343 083
Blé d'hiver	36 486	944 445
Orge	4 797	31 089
Maïs	343 416	4 791 891
Haricots blancs	2 565	24 246
1980-1985:		
Cochons de lait	1 134	5 480 331
1983-1987:		
Pommes	707 319	—
	4 267 668	11 679 585
Remboursements de droits excédentaires versés par les agriculteurs au cours de la période 1979-1981	—	244 604
Remboursements de droits excédentaires versés par les agriculteurs au cours de la période de 1980-1984	3 201 198	—
Remboursements de droits excédentaires versés par les agriculteurs au cours de la période 1980-1985	2 071 819	274 643
Transfert au plan de stabilisation pour les céréales, pour la période 1985-1988	1 693 837	—
	11 234 522	12 198 832
Excédent (insuffisance) des rentrées par rapport aux sorties de fonds	2 218 550	(4 168 975)
Encaisse, y compris les dépôts à court terme, en début d'exercice	12 085 902	16 254 877
Encaisse, y compris les dépôts à court terme, en fin d'exercice	14 304 452	12 085 902

Voir les annexes ci-jointes et les notes aux états financiers.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

ANNEXE 1

Tableau des soldes des droits d'inscription des agriculteurs par programme au 31 mars 1986

Programme de stabilisation	Solde au 1er avril 1985	Droits	Intérêts	Total	Quote-part des paiements	Remboursements et transferts au nouveau programme	Solde au 31 mars 1986
	$	$ (note 3)	$	$	$	$	$
(note 3)							
1982-1984							
Soya	1 519 494	—	68 004	68 004	1 057 317	530 181	
Blé d'hiver	461 062	—	18 005	18 005	12 162	466 905	—
Orge	228 191	—	8 992	8 992	1 599	235 584	—
Maïs	3 395 386	—	152 596	152 596	114 472	3 433 510	—
Haricots blancs	220 569	—	9 141	9 141	855	228 855	—
	5 824 702	—	256 738	256 738	1 186 405	4 895 035	—
1980-1985							
Cochons de lait	2 072 147	—	50	50	378	2 071 819	—
1983-1987							
Pommes	522 674	409 123	49 134	458 257	235 773	—	745 158
1985-1988							
Programme de stabilisation des revenus céréaliers	—	10 069 293	342 436	10 411 729	—	—	10 411 729
	8 419 523	10 478 416	648 358	11 126 774	1 422 556	6 966 854	11 156 887

Voir les annexes ci-jointes et les notes aux états financiers.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

ANNEXE 2

Tableau des subventions gouvernementales pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Programme de stabilisation de l'Ontario pour le soya, 1982-1984:		
Solde en début d'exercice	391 487	620 209
Subvention de la province de l'Ontario	1 360 000	—
Transfert des réserves et d'autres postes créditeurs	1 340 000	—
	2 700 000	—
Paiements de stabilisation	3 171 951	343 083
Moins la quote-part des agriculteurs (⅓)	1 057 317	114 361
	2 114 634	228 722
Transfert aux réserves et à d'autres postes créditeurs	378 845	—
Solde en fin d'exercice	598 008	391 487
Programme de stabilisation de l'Ontario pour le blé d'hiver, 1982-1984:		
Solde en début d'exercice	120 370	—
Subvention de la province de l'Ontario	—	750 000
Paiements de stabilisation	36 486	944 445
Moins la quote-part des agriculteurs (⅓)	12 162	314 815
	24 324	629 630
Solde en fin d'exercice	96 046	120 370
Programme de stabilisation de l'Ontario pour l'orge, 1982-1984:		
Solde en début d'exercice	26 692	47 418
Subvention de la province de l'Ontario	—	—
Paiements de stabilisation	4 797	31 089
Moins la quote-part des agriculteurs (⅓)	1 599	10 363
	3 198	20 726
Transfert aux réserves et à d'autres postes créditeurs	23 494	—
Solde en fin d'exercice	—	26 692
Programme de stabilisation de l'Ontario pour le maïs, 1982-1984:		
Solde en début d'exercice	1 112 283	4 306 877
Subvention de la province de l'Ontario	—	—
Paiements de stabilisation	343 416	4 791 891
Moins la quote-part des agriculteurs (⅓)	114 472	1 597 297
	228 944	3 194 594
Transfert aux réserves et à d'autres postes créditeurs	881 339	—
Solde en fin d'exercice	2 000	1 112 283

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Tableau des subventions gouvernementales — suite
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Programme de stabilisation de l'Ontario pour les haricots blancs, 1982-1984:		
Solde en début d'exercice	139 204	155 368
Subvention de la province de l'Ontario	—	—
Paiement de stabilisation	2 565	24 246
Moins la quote-part des agriculteurs (⅓)	855	8 082
	1 710	16 164
Transfert aux réserves et à d'autres postes créditeurs	137 494	—
Solde en fin d'exercide	—	39 204
Programme de stabilisation des revenus des éleveurs de porcs de l'Ontario, 1980-1985:		
Solde en début d'exercice	1 000	(478)
Subvention de la province de l'Ontario	—	3 900 000
Paiements de stabilisation	1 134	5 480 331
Moins la quote-part des agriculteurs (⅓)	378	1 826 777
	756	3 653 554
Transfert aux réserves et à d'autres postes créditeurs	244	244 968
Solde en fin d'exercice	—	1 000
Programme de stabilisation de l'Ontario pour les pommes, 1983-1987:		
Solde en début d'exercice	—	—
Subvention de la province de l'Ontario	610 000	—
Transfert des réserves et d'autres postes créditeurs	570 000	—
	1 180 000	—
Paiements de stabilisation	707 319	—
Moins la quote-part des agriculteurs (⅓)	235 773	—
	471 546	—
Solde en fin d'exercice	708 454	—
Transferts en provenance ou à destination des réserves et d'autres postes créditeurs:		
Solde en début d'exercice	1 913 847	694 304
Transferts effectués pour subventionner les paiements au titre d'un programme de stabilisation:		
Programme de stabilisation pour le soya, 1982-1984	(1 340 000)	—
Programme de stabilisation pour les pommes, 1983-1987	(570 000)	—
Transferts des plans de stabilisation qui sont arrivés à expiration:		
Programme de stabilisation pour le maïs, 1979-1981	—	300 013
Programme de stabilisation pour le soya, 1979-1981	—	173 086
Programme de stabilisation des revenus des éleveurs de porcs, 1980-1985	244	244 968
Programme de stabilisation pour le soya, 1982-1984	378 845	—
Programme de stabilisation pour l'orge, 1982-1984	23 494	—
Programme de stabilisation pour le maïs, 1982-1984	881 339	—
Programme de stabilisation pour les haricots blancs, 1982-1984	137 494	—
Intérêts créditeurs	313 351	398 257
Autres revenus	17 710	—
Provision pour créances irrécouvrables	—	103 219
Solde en fin d'exercice	1 756 324	1 913 847
TOTAL	3 160 832	3 704 883

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
Le 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Traitement comptable des transactions

La Commission utilise la méthode de la comptabilité de caisse, sous réserve des modifications suivantes:

(i) La comptabilité est modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour l'encaissement des subventions gouvernementales se rapportant à l'exercice écoulé.

(ii) Il a été décidé de constituer une provision pour créances douteuses (voir la note 4).

2. FRAIS ADMINISTRATIFS

Comme certaines dépenses telles que les traitements, les avantages sociaux et les autres frais administratifs sont déjà prises en charge par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, elles ne figurent pas dans les comptes de la Commission. Les frais administratifs se rapportant à l'exercice précédent n'ont pas été divulgués, ceci afin de respecter la présentation des comptes adoptée pour 1986.

3. PROGRAMMES DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Ces différents programmes sont régis par les dispositions de règlements promulgués en vertu de la Loi sur la stabilisation des revenus agricoles. Il s'agit de programmes à participation volontaire destinés à offrir une certaine stabilité de revenu aux agriculteurs de l'Ontario lorsque les prix du marché sont anormalement bas. Des subventions de stabilisation du gouvernement fédéral couvrent la différence entre le prix du marché et 90 pour cent du prix moyen en vigueur au cours des cinq années précédentes, compte tenu de la variation des coûts de production. De la même façon, il existe des programmes provinciaux de soutien des prix agricoles, établis sur la base de 90 à 95 pour cent du prix moyen du marché, calculé sur une période de 5 ans.

En règle générale, les droits sont perçus d'avance, sauf dans le cas particulier évoqué dans la note 4 ci-dessous; ils sont calculés de façon à représenter environ un tiers des subventions de stabilisation, conformément aux dispositions de l'article 6, alinéa 3, de la Loi sur la stabilisation des revenus agricoles. La province de l'Ontario verse quant à elle les deux autres tiers.

Au terme de chacun des programmes de stabilisation, les sommes excédentaires versées par les agriculteurs leur sont remboursées, ainsi que les intérêts s'y rapportant ou, dans certains cas, elles s'imputent au montant des droits d'inscription à verser pour le programme de stabilisation des revenus céréaliers de 1985-1988. Il existe également des programmes de stabilisation à participation volontaire pour d'autres denrées, notamment les pommes, l'orge, le maïs, le soya, les haricots blancs et le blé d'hiver.

4. PROGRAMME DE STABILISATION DES REVENUS DES ÉLEVEURS DE PORCS (1980-1985)

Ce programme quinquennal a été mis en oeuvre par le gouvernement de l'Ontario en vue de stabiliser le revenu de nombreux éleveurs de porcs installés dans la province. Son fonctionnement est comparable à celui des programmes décrits dans la note 3 ci-dessus, à une exception près. En effet, au moment du lancement de ce programme, il a été décidé que la différence entre la quote-part versée par les agriculteurs, soit le tiers de la subvention de stabilisation, et les droits d'inscription payés d'avance ne serait pas déduite du total des subventions de stabilisation, mais plutôt inscrite dans les sommes à recouvrer, ceci afin de faire bénéficier les éleveurs d'une aide maximale, compte tenu des dispositions en vigueur. La Commission a entrepris de recouvrer les avances consenties au cours des exercices précédents, ainsi que les intérêts s'y rapportant; mais, en attendant, une réserve comptable pour créances douteuses a été constituée; elle s'élevait au 31 mars 1986 à 89 575 $ (107 000 $ en 1985).

5. VERSEMENTS DE STABILISATION

Au cours de l'exercice, des paiements ont été effectués dans le cadre des programmes de stabilisation suivants:

Programme	Ventes pour l'année	Date limite pour demande d'indemnité
Programmes de stabilisation pour le maïs, le soya et les haricots blancs, 1982-1984	1982	31 août 1985
Programme de stabilisation pour l'orge, 1982-1984	1982	31 juillet 1985
Programme de stabilisation pour le blé d'hiver, 1982-1984	1983	30 juin 1986
Programme de stabilisation pour le soya, 1982-1984	1984	31 août 1987
Programme de stabilisation pour les pommes, 1983-1987	1983	30 juin 1986

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Bilan
Caisse des accidents relevant de l'annexe 1
Exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984 (Redressement note 2)
	(en milliers de $)	
ACTIF		
Encaisse	1 457	2 619
Placements (note 4)	1 914 213	1 704 911
Autres éléments d'actif (note 5)	563 381	437 521
Immobilisations (note 6)	16 276	18 525
	2 495 327	2 163 576
PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	56 129	44 051
Valeur actuelle estimative des paiements futurs aux requérants actuels relevant de l'annexe 1	7 820 000	6 690 000
	7 876 129	6 734 051
DETTE NON PROVISIONNÉE — Page 46	(5 380 802)	(4 570 475)
	2 495 327	2 163 576

Approuvé par le Conseil d'administration:

Président

Vice-président de l'administration et gestionnaire général

La Commission des accidents du travail
et Monsieur le ministre du Travail,

J'ai examiné le bilan de la caisse des accidents relevant de l'annexe 1 et le bilan de l'annexe 2 de la Commission des accidents du travail au 31 décembre 1985, l'état des revenus, des dépenses et de la dette non provisionnée de la Caisse des accidents relevant de l'annexe 1 et l'état de l'évolution des dépôts nets de l'annexe 2 de l'exercice. L'examen a été effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les tests et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances. La valeur actuelle estimative des paiements futurs aux requérants actuels relevant de l'annexe 1 a été calculée par l'actuaire de la Commission et vérifiée par un actuaire-conseil indépendant.

À mon avis, fondé sur cet examen et le rapport de l'actuaire-conseil indépendant, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice, selon les conventions comptables énoncées à la note 1 annexée aux états financiers appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après avoir appliqué rétroactivement le changement apporté à la méthode d'évaluation pour calculer la valeur actuelle estimative des paiements futurs aux requérants actuels relevant de l'annexe 1 tel qu'indiqué à la note 2 des états financiers.

Un rapport de la vérification a été adressé à la Commission et au ministre.

Toronto, Ontario,
Le 9 juin 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
Le vérificateur provincial.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Rapport de l'actuaire-conseil sur l'évaluation du passif actuariel de la caisse des accidents relevant de l'annexe 1 de la Commission des accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 1985

La valeur actuelle estimative des indemnités, pensions et prestations d'aide médicale futures accordées aux requérants relevant de l'annexe 1, victimes d'accidents survenus avant le 1er janvier 1986, qui s'élève à 7,82 milliards de dollars, a été calculée par l'actuaire de la Commission après consultation avec notre firme. Nous estimons que les hypothèses admises dans cette évaluation sont adéquates et que les méthodes utilisées sont conformes aux principes actuariels reconnus. Nous avons vérifié les calculs là où nous l'avons jugé nécessaire. Nous avons également examiné les données sur lesquelles étaient fondés ces calculs et nous les avons trouvées suffisantes aux fins d'évaluation et conformes aux états financiers de la Commission.

L'évaluation a été faite conformément aux dispositions de la Loi sur les accidents du travail en vigueur au 31 décembre 1985. Une réserve globale suffisante a été constituée pour couvrir les augmentations éventuelles du plafond des gains assurables et du niveau des pensions ainsi que des indemnités d'invalidité temporaire par suite des modifications que le projet de loi 81 a apportées à la législation. Cette réserve a été calculée d'après un taux de rendement net annuel de 3% sur les placements, d'après l'hypothèse selon laquelle il faudra se servir du revenu de placements dépassant ce taux pour provisionner les augmentations des indemnités liées à l'inflation. Pour déterminer le taux de rendement net estimatif sur les placements, il a été tenu compte des changements que la Commission a apportés à sa politique de placement et à son mode de recouvrement des cotisations après le 31 décembre 1985.

La valeur actuelle comprend également la valeur actuelle estimative des paiements supplémentaires résultant des modifications apportées à la Loi par le projet de loi 101. Bien qu'il ait été nécessaire d'utiliser des chiffres approximatifs pour évaluer ce montant, ces approximations sont sans conséquence pour l'évaluation.

Les méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation sont conformes à celles dont on s'est servi dans l'évaluation précédente, compte tenu de l'évolution des tendances en matière d'indemnisation et des modifications introduites par le projet de loi 81. Nous présenterons l'exposé complet des méthodes et hypothèses utilisées cette année dans le rapport détaillé que nous soumettrons à la Commission sur cette évaluation.

À notre avis et compte tenu de ce qui précède, la somme de 7,82 milliards de dollars inscrite au 31 décembre 1985 représente une réserve raisonnable pour couvrir les coûts futurs des indemnités, des pensions et des prestations d'aide médicale accordées aux requérants relevant de l'annexe 1, en fonction du taux d'accidents survenus avant le 1er janvier 1986.

Si des dispositions visant à protéger des effets de l'inflation, semblables à celles qui ont été promulguées par le projet de loi 81, avaient été en vigueur lors des évaluations précédentes et que les politiques courantes à l'égard des placements et du recouvrement des cotisations (introduites par suite de l'adoption du projet de loi 81) avaient été en place, les valeurs correspondantes au 31 décembre 1983 et au 31 décembre 1984 s'élèveraient respectivement à 5,65 et 6,69 milliards de dollars. Pour calculer ces valeurs, on s'est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles que celles utilisées pour établir les valeurs actuelles des versements futurs à ces dates, bien qu'on ait pris en considération un taux de rendement net hypothétique de 3% par an sur les placements et qu'on ait modifié les autres facteurs économiques en conséquence pour qu'ils soient conformes à ce taux de rendement.

Samuel Eckler, F.S.A., F.C.I.A.

David A. Short, F.S.A., F.C.I.A.

Actuaires auprès de la firme
Eckler Partners Ltd.

Le 16 juin 1986.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

État des revenus, des dépenses et de la dette non provisionnée
Caisse des accidents relevant de l'annexe 1
Exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984 (Redressement note 2)
	(en milliers de $)	
REVENU		
Cotisations et amendes (déduction faite des cotisations non recouvrables pour 1985 — 27 987 $; 1984 — 21 259 $)	1 301 121	1 048 569
Revenu de placements (note 9)	186 366	176 226
	1 487 487	1 224 795
DÉPENSES		
Indemnités (note 10)	986 624	879 354
Prévention des accidents — Page	35 266	31 585
Administration — Page	114 644	90 510
Services médicaux et réadaptation	24 380	21 441
Engagements sanctionnés par la loi (note 11)	6 900	7 065
	1 167 814	1 029 955
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE LA VALEUR ACTUELLE ESTIMATIVE DES PAIEMENTS FUTURS AUX REQUÉRANTS ACTUELS RELEVANT DE L'ANNEXE 1	319 673	194 840
PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE LA VALEUR ACTUELLE ESTIMATIVE DES PAIEMENTS FUTURS AUX REQUÉRANTS ACTUELS RELEVANT DE L'ANNEXE 1	1 130 000	1 040 000
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(810 327)	(845 160)
DETTE NON PROVISIONNÉE, DÉBUT DE L'EXERCICE — Redressement (note 2)	(4 570 475)	(3 725 315)
DETTE NON PROVISIONNÉE, FIN DE L'EXERCICE	(5 380 802)	(4 570 475)

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Bilan
Annexe 2
au le 31 décembre 1985

	1985	1984
	(en milliers de $)	
ACTIF		
Encaisse	694	175
Placements	11 862	7 772
Frais d'administration recouvrables (note 8)		10 443
Intérêts et autres créances	291	172
	12 847	18 562
PASSIF		
Payable aux comptes de l'annexe 1	286	7 523
Dépôts nets — Page	12 561	11 039
	12 847	18 562

Approuvé par le Conseil d'administration:

Président

Vice-président de l'administration
et gestionnaire général

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

État de l'évolution des dépôts nets
Annexe 2
Exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984
	(en milliers de $)	
AUGMENTATION DES DÉPÔTS		
Remboursement par les employeurs		
Indemnités	84 660	75 215
Frais d'administration	12 589	12 023
Revenu de placements	1 093	818
	98 342	88 056
DIMINUTION DES DÉPÔTS		
Indemnisation des travailleurs		
Indemnité	34 373	31 189
Aide médicale	14 137	12 334
Réadaptation	1 305	1 129
Pensions	34 416	30 210
Frais d'administration	12 589	12 023
	96 820	86 885
AUGMENTATION DES DÉPÔTS NETS	1 522	1 171
DÉPÔTS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	11 039	9 868
DÉPÔTS NETS, FIN DE L'EXERCICE	12 561	11 039

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1985

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice, exception faite des paiements d'indemnités relevant de l'annexe 2 et des remboursements s'y rapportant qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût amorti dans le cas des obligations et au coût amorti moins les remboursements du capital dans les cas des hypothèques. La différence entre le produit de la vente d'une obligation ou d'une hypothèque et sa valeur comptable est considérée comme un redressement du rendement futur du portefeuille, différé dans le bilan et amorti jusqu'à l'échéance du titre vendu ou sur 20 ans, selon la période la plus courte. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant.

La valeur marchande des placements n'est pas publiée car la Commission les conserve généralement jusqu'à l'échéance.

Immobilisations

Les terrains, bâtiments, équipements, améliorations locatives et véhicules à moteur sont déclarés au coût d'acquisition. Les bâtiments, équipements, améliorations locatives et véhicules motorisés sont amortis en fonction de leur durée de vie probable selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les achats d'équipement dont le prix unitaire maximum est de 1 000 $ et les améliorations locatives dont le prix unitaire maximum est de 5 000 $ sont passés en charges.

Revenu provenant des cotisations

Le revenu provenant des cotisations est calculé en fonction des masses salariales provisoires déclarées par les employeurs. À la fin de l'exercice, on établit un compte de régularisation pour le revenu supplémentaire anticipé, du fait que les masses salariales réelles sont plus élevées que les montants estimatifs.

Valeur actuelle estimative des paiements futurs aux requérants actuels relevant de l'annexe 1

La valeur actuelle estimative des paiements futurs aux requérants actuels relevant de l'annexe 1 est calculée annuellement par l'actuaire de la Commission et vérifiée par un actuaire-conseil indépendant.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers — suite
31 décembre 1985

2. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE SERVANT À CALCULER LA VALEUR ACTUELLE ESTIMATIVE DES PAIEMENTS FUTURS AUX REQUÉRANTS ACTUELS RELEVANT DE L'ANNEXE 1

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Dette non provisionnée, début de l'exercice		
Telle qu'indiquée précédemment	(2 710 475)	(2 025 315)
Changement de pratique comptable servant à calculer la valeur actuelle estimative des paiements futurs aux requérants actuels relevant de l'annexe 1	(1 860 000)	(1 700 000)
Redressement	(4 570 475)	(3 725 315)

La Loi sur les accidents du travail a été modifiée le 20 décembre 1985 suite à l'adoption du projet de loi 81 en vertu duquel les pensions et les indemnités d'invalidité temporaire sont indexées annuellement en fonction des fluctuations de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 octobre de l'année précédente. Pour refléter cette modification, le conseil d'administration a approuvé un taux d'actualisation de 3% le 4 juin 1986.

L'adoption du taux d'actualisation ci-dessus diffère de la pratique comptable précédente qui consistait à s'orienter vers une dette indexée en diminuant annuellement de 0,5% le taux d'actualisation net (les taux d'actualisation nets en vigueur au 31 décembre 1984 et au 31 décembre 1983 étant de 6,5% et 7% respectivement).

La provision prévue par le projet de loi 81 et les changements subséquents apportés à la méthode d'évaluation servant à calculer la valeur actuelle estimative des paiements futurs aux requérants actuels relevant de l'annexe 1 ont été appliqués rétroactivement aux années précédentes. En raison de ce changement, l'excédent des dépenses sur les revenus a augmenté de 160 millions de dollars par rapport aux chiffres publiés dans les états financiers de 1984 et l'excédent des dépenses sur les revenus a augmenté de 1,7 milliard de dollars — ce que reflète la dette non provisionnée — pour les années antérieures à 1984.

Étant donné que l'ancienne méthode n'a pas été utilisée, la différence par rapport à l'année précédente n'est pas représentative.

3. ANNEXE 1 ET ANNEXE 2

Les employeurs faisant partie des industries relevant de l'annexe 1 sont tenus de contribuer à la caisse des accidents, et ceux faisant partie des industries relevant de l'annexe 2 sont tenus de payer individuellement les indemnités, les prestations d'aide médicale, les frais de réadaptation et les pensions.

4. PLACEMENTS

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Obligations	1 365 500	1 081 502
Hypothèques	398 510	392 656
	1 764 010	1 474 158
Partie non amortie des pertes subies, déduction faite des profits sur la vente de placements	28 350	27 045
	1 792 360	1 501 203
Placements à court terme	121 853	203 708
	1 914 213	1 704 911

5. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Revenu cumulatif de placements	41 269	34 301
Revenu cumulatif provenant des cotisations	150 000	120 000
Cotisations et autres montants à recevoir	367 628	273 712
À recevoir des comptes de l'annexe 2	286	7 523
Dépenses réglées d'avance	4 198	1 985
	563 381	437 521

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers — suite
31 décembre 1985

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
		(en milliers de $)		
Terrains	6 754		6 754	
Bâtiments	11 034	5 855	5 179	2½%
Améliorations locatives	3 335	2 012	1 323	10%
Équipement	14 366	12 311	2 055	20%
Véhicules automobiles	1 709	744	965	25%
	37 198	20 922	16 276	

Les frais de dépréciation et d'amortissement étaient pour l'année de 2 886 000 $ (2 797 000 $ en 1984).

7. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Comptes fournisseurs et charges à payer	32 342	24 084
Chèques émis et non encaissés	23 787	19 967
	56 129	44 051

8. FRAIS D'ADMINISTRATION RECOUVRABLES

La Commission administre le paiement des indemnités aux travailleurs pour le compte des employeurs relevant de l'annexe 2. À cette fin, elle impose à ces employeurs des droits calculés sur la totalité des frais d'administration, moins certains frais qui ne s'appliquent pas à l'annexe 2. En 1985, la Commission a commencé à facturer les employeurs relevant de l'annexe 2 mensuellement, les frais d'administration étant recouvrés de manière continue.

9. REVENU DE PLACEMENTS

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Revenu de placements	193 046	182 087
Moins		
Amortissement des pertes, déduction faite des gains sur la vente des placements	(6 237)	(5 439)
Frais de gestion de placements	(443)	(422)
	186 366	176 226

10. FRAIS D'INDEMNISATION

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Indemnités	515 204	466 695
Aide médicale	137 649	117 631
Réadaptation	23 597	21 615
Pensions	312 343	275 016
	988 793	880 957
Moins recouvrements provenant de tierces parties	(2 169)	(1 603)
	986 624	879 354

11. ENGAGEMENTS SANCTIONNÉS PAR LA LOI

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Loi sur la santé et la sécurité au travail	5 377	6 237
Sauvetage dans les mines	781	828
Tribunal d'appel des accidents du travail	627	
Conseiller des travailleurs et du patronat	115	
	6 900	7 065

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers — suite
31 décembre 1985

12. ENGAGEMENTS LOCATIFS

La Commission loue des bureaux en vertu de contrats de location dont les dates d'expiration s'échelonnent sur plusieurs années. Le loyer minimum total en vertu de ces contrats pour les cinq années à venir est comme suit:

	(en milliers de $)
1986	6 787 $
1987	6 170 $
1988	5 793 $
1989	5 288 $
1990	4 392 $

13. CAISSE DE RETRAITE

La Commission a établi un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés et les employés des associations provinciales de sécurité. Les états de compte de cette caisse font l'objet d'états financiers séparés. L'évaluation actuarielle triennale la plus récente au 31 décembre 1983 a révélé que la caisse était excédentaire.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour correspondre à la présentation de cet exercice.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Caisse des accidents relevant de l'annexe 1
Dépenses de prévention des accidents
Exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984
	(en milliers de $)	
PAR CATÉGORIE		
Salaires et avantages sociaux	19 246	17 544
Voyages et entretien des véhicules	2 850	2 636
Fournitures et services	648	591
Location d'équipement et entretien	653	708
Dépréciation d'équipement	293	294
Charges locatives	1 754	1 512
Services de sûreté et assurance	63	62
Communications et publications	8 006	6 708
Divers	1 753	1 530
	35 266	31 585
PAR ASSOCIATION/OFFICE DE SÉCURITÉ		
Association ontarienne de la sécurité dans la construction	8 112	7 590
Electrical Utilities Safety Association of Ontario, Inc.	1 394	1 225
Association de prévention des accidents dans l'industrie forestière	1 304	1 200
Association pour la sécurité de la ferme inc.	862	716
Association des services de soins et des services de santé et de sécurité au travail	1 633	1 427
Association pour la prévention des accidents industriels	15 226	13 261
Association pour la prévention des accidents dans les mines ontariennes	1 997	2 028
Ontario Pulp & Paper Makers Safety Association	626	610
Association de sécurité dans le transport de l'Ontario	1 101	924
Office d'information sur la santé et la sécurité au travail	3 011	2 604
	35 266	31 585

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Caisse des accidents relevant de l'annexe 1
Frais d'administration
Exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984
	(en milliers de $)	
Salaires et avantages sociaux	107 757	93 496
Voyages et entretien des véhicules	2 974	2 653
Fournitures et services	3 482	2 310
Location d'équipement et entretien	8 978	5 812
Dépréciation d'équipement	1 964	1 436
Charges locatives — nettes	9 740	5 876
Services de sûreté et assurance	721	691
Frais d'informatique	1 940	773
Communications et publications	9 650	7 509
Postes d'examen radiographique des poumons	882	815
Rapports de solvabilité et frais juridiques	816	824
Honoraires et services professionnels	770	636
Divers	2 587	1 765
	152 261	124 596
Moins		
Les frais d'administration imputés à:		
Revenu de placements	443	422
Centre de réadaptation de Downsview (inclus dans les frais d'aide médicale — note 10)	205	200
Services médicaux et de réadaptation	24 380	21 441
Annexe 2	12 589	12 023
	37 617	34 086
Net imputé à l'état des revenus, des dépenses et de la dette non provisionnée		
Caisse des accidents relevant de l'annexe 1	114 644	90 510

COMMISSION DES

Bilan au 31

ACTIF

	1985 $	1984 $ note 4
À COURT TERME		
Encaisse	11 224 994	7 820 987
Comptes débiteurs		
Redevances d'eau	1 390 059	1 265 369
Divers	433 205	607 112
Stocks — note 1(a)		
Marchandises vendables	1 610 230	1 340 083
Entretien et autres fournitures	350 052	185 143
Frais payés d'avance	43 134	29 759
	15 051 674	11 248 453
FONDS DESTINÉS À UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FUTUR		6 898 331
IMMOBILISATIONS — notes 1(b) et 2		
Terrains	4 920 364	4 920 364
Immeubles, chaussées et autres aménagements	36 925 798	27 316 857
Équipement et ameublement	4 648 525	4 263 254
Matériel roulant	3 636 295	901 071
	50 130 982	37 401 546
Amortissements cumulés	14 812 767	13 843 692
	35 318 215	23 557 854
Travaux d'infrastructure en cours	121 304	4 998 455
	35 439 519	28 556 309
	50 491 193	46 703 093

Voir les notes aux états financiers.

Au nom de la Commission:

Président

Vice-président

PARCS DU NIAGARA **ÉTAT 1**

octobre 1985

PASSIF

	1985 $	1984 $
À COURT TERME		
Comptes créditeurs	2 480 540	2 612 864
Frais de personnel à payer	682 499	416 372
	3 163 039	3 029 236
DETTE À LONG TERME		
Emprunt hypothécaire		24 000
AVOIR PROPRE		
AVOIR PROPRE (État 2)	47 328 154	43 649 857
	50 491 193	46 703 093

À la Commission des parcs du Niagara et
au ministre du Tourisme et des loisirs.

J'ai vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 1985, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'avoir propre et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 octobre 1985, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Commission et au ministre.

Toronto, Ontario,
le 24 janvier 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
vérificateur provincial

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 2

État de l'avoir propre pour l'exercice terminé le 31 octobre 1985

	1985 $	1984 $
AVOIR PROPRE EN DÉBUT D'EXERCICE	43 649 857	39 103 711
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE (État 3)	3 678 297	4 546 146
AVOIR PROPRE EN FIN D'EXERCICE	47 328 154	43 649 857

ÉTAT 3

État des revenus et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 octobre 1985

	1985 $	1984 $
REVENUS		
Redevances d'eau	3 399 946	3 275 057
Privilèges, péages et droits	679 847	659 444
Revenu net provenant des boutiques de souvenirs, restaurants et attractions, après déduction de toute portion des frais généraux d'administration de la Commission (Annexe 5)	8 479 697	8 149 987
Revenus divers	34 362	25 375
Pertes sur réalisations d'immobilisations — montant net	(108 799)	(15 165)
Report sur les fonds en dollars É.-U. — montant net	191 656	172 497
Intérêts sur les dépôts bancaires	961 642	1 161 200
	13 638 351	13 428 395
DÉPENSES		
Frais d'entretien	7 167 914	6 424 046
Frais généraux et frais d'administration	1 651 333	1 483 393
Publicité et relations publiques	407 852	285 892
Intérêts sur emprunts hypothécaires	611	1 418
Intérêts et frais de banque	25 687	19 425
	9 253 397	8 214 174
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE, AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS NON PRODUCTEURS DE REVENUS	4 384 954	5 214 221
AMORTISSEMENT DES ACTIFS NON PRODUCTEURS DE REVENUS	706 657	668 075
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	3 678 297	4 546 146

Voir les notes aux états financiers.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA
Évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1985

ÉTAT 4

	1985	1984
	$	$
ORIGINE DES FONDS		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	3 678 297	4 546 146
Imputations aux revenus n'exigeant pas de sorties de fonds — amortissements	1 678 279	1 241 524
Pertes sur réalisation d'immobilisations — montant net	108 799	15 165
	5 465 375	5 802 835
Fonds destinés à des programmes d'investissement futurs	6 898 331	315 397
Vente d'immobilisations	76 909	29 913
	12 440 615	6 148 145
UTILISATION DES FONDS		
Acquisition d'immobilisations et travaux d'infrastructure en cours	8 747 197	6 139 048
Remboursement de la dette à long terme — Emprunts hypothécaires	24 000	2 000
	8 771 197	6 141 048
AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	3 669 418	7 097
FONDS DE ROULEMENT EN DÉBUT D'EXERCICE	8 219 217	8 212 120
FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	11 888 635	8 219 217

Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions
État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1985

ANNEXE 5

	1985	1984
	$	$
REVENUS		
Souvenirs, objets en faïence et cartes postales	11 213 466	10 393 490
Aliments et rafraîchissements	7 312 811	6 791 868
Bière, spiritueux et vins	991 959	921 129
Confiseries et tabac	439 824	410 658
Droits d'entrée	5 898 867	4 940 461
Location	325 373	291 979
Divers	502 769	443 467
	26 685 069	24 193 052
COÛT DES ARTICLES VENDUS		
Souvenirs, objets en faïence et cartes postales	5 211 131	4 885 292
Aliments et rafraîchissements	2 114 132	1 867 213
Bière, spiritueux et vins	309 187	308 947
Confiseries et tabac	239 657	229 363
Divers	223 708	188 235
	8 097 815	7 479 050
PROFIT BRUT	18 587 254	16 714 002
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais de personnel	5 095 876	4 514 232
Avantages sociaux	454 361	400 536
Carburant, électricité, eau et nettoyage de linge	506 759	491 879
Frais généraux	1 032 [illegible] 2	772 897
Entretien des immeubles et de l'équipement	[illegible] 930	809 266
Entretien des terrains	[illegible] 098	277 183
Subventions au lieu de taxes municipales	365 451	344 585
Frais du Centre de distribution	464 728	379 988
	9 135 935	7 990 566
REVENU NET AVANT AMORTISSEMENTS	9 451 319	8 723 436
AMORTISSEMENTS DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT	971 622	573 449
REVENU NET APRÈS DÉDUCTION DE TOUTE PORTION DES FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION	8 479 697	8 149 987

Voir les notes aux états financiers.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1985

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Stocks

Les stocks de marchandises vendables sont évalués au moins élevé des montants suivants: le prix coûtant (premier entré, premier sorti) ou la valeur de réalisation nette.

(b) Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. La méthode d'amortissement utilisée est celle de l'amortissement linéaire, et on a employé des taux de 2 à 20 pour cent pour les bâtiments, les chaussées et les constructions, de 10 à 50 pour cent pour le matériel fixe et le mobilier, et de 8 à 50 pour cent pour le matériel roulant.

2. IMMOBILISATIONS

	1985		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
Terrains	4 920 364		4 920 364
Immeubles, chaussées et autres aménagements	36 925 798	11 186 466	25 739 332
Équipement et mobilier	4 648 525	2 904 142	1 744 383
Matériel roulant	3 636 295	722 159	2 914 136
	50 130 982	14 812 767	35 318 215

	1984		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	$	$	$
Terrains	4 920 364		4 920 364
Immeubles, chaussées et aménagements	27 316 857	10 454 934	16 861 923
Équipement et mobilier	4 263 254	2 725 642	1 537 612
Matériel roulant	901 071	663 116	237 955
	37 401 546	13 843 692	23 557 854

3. FONDS EN FIDUCIE

La Commission gère des fonds en fiducie pour l'entretien à perpétuité d'un terrain au Drummond Hill Cemetery. Au 31 octobre 1985, ces fonds s'élevaient à un total de 6 183 $ (5 803 $ au 31 octobre 1984). Ils ne sont pas compris dans les états financiers.

4. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Certains chiffres de l'état 1 et de l'annexe 5 ont été reclassifiés pour que leur présentation soit conforme à celle de 1985.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Bilan au 31

Actif

	1985 $	1984 $
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	1 993 753	4 681 754
Comptes débiteurs	15 812 081	13 148 265
Fournitures et matériel	5 532 673	4 328 384
Frais réglés d'avance	175 163	234 358
	23 513 670	22 392 761
Placements à long terme — à leur coût d'acquisition		
Obligations du gouvernement (valeur marchande 22 596 000 $; 1984 — 27 030 000 $)	19 767 627	25 883 120
Autres éléments d'actif — à leur coût d'acquisition		
Fonds d'auto-assurance (note 2) (valeur marchande 1 718 000 $; 1984 — 1 362 000 $)	1 538 448	1 273 996
Contrats de concession à des compagnies d'autocars	297 679	297 679
Investissement dans Telesat Canada	150 000	150 000
	1 986 127	1 721 675
Immobilisations — à leur coût d'acquisition moins amortissement cumulé (annexe 1)	169 729 826	156 327 129
	214 997 250	206 324 685

Voir les annexes et les notes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission:

Commissaire

Directeur général

DU NORD DE L'ONTARIO

consolidé
décembre 1985

Passif et capitaux propres

	1985 $	1984 $
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	15 657 700	18 575 793
Produits comptabilisés d'avance (note 5)	1 602 856	—
Provision pour auto-assurance (note 2)	1 538 448	1 273 996
Dette à long terme		
Effet à payer à la Province de l'Ontario	—	13 000 000
Emprunt de la Province de l'Ontario ne portant pas intérêt	35 207 935	35 207 935
	35 207 935	48 207 935
Fonds propres de la Province de l'Ontario		
Surplus d'apport	24 752 416	20 328 060
Bénéfices non répartis	136 237 895	117 938 901
	160 990 311	138 266 961
	214 997 250	206 324 685

À la Commission des transports du Nord de l'Ontario et
au ministre du Développement du Nord et des Mines.

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission des transports du Nord de l'Ontario au 31 décembre 1985 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Commission et au ministre du Développement du Nord et des Mines, conformément à l'article 39 de la Loi sur la Commission des transports du Nord de l'Ontario.

D. F. Archer

Toronto, Ontario,
le 18 avril 1986

D. F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

COMMISSION DES TRANSPORTS DU NORD DE L'ONTARIO

État consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985 $	1984 $
Produits d'exploitation		
Opérations commerciales (annexe 3)	92 134 773	91 438 854
Opérations non commerciales (annexe 4)	14 026 231	13 791 286
Total des produits d'exploitation	106 161 004	105 230 140
Dépenses d'exploitation		
Opérations commerciales (annexe 3)	76 034 589	73 379 254
Opérations non commerciales (annexe 4)	35 984 275	34 144 512
Total des dépenses d'exploitation	112 018 864	107 523 766
Perte d'exploitation avant les éléments suivants	5 857 860	2 293 626
Revenu de placement		
Intérêts débiteurs	(901 818)	(2 073 555)
Intérêts créditeurs	3 778 721	4 077 447
Gain sur la vente d'obligations	415 024	—
Revenu de placement net	3 291 927	2 003 892
Paiement spécial à la caisse de retraite (note 3)	3 001 118	3 837 000
Perte nette avant remboursement du gouvernement	5 567 051	4 126 734
Remboursement du gouvernement (annexe 2 et note 4)	23 866 045	21 576 020
Bénéfice net pour l'exercice	18 298 994	17 449 286

État consolidé des bénéfices non répartis pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985 $	1984 $
Solde en début d'exercice	117 938 901	100 489 615
Plus le bénéfice net pour l'exercice	18 298 994	17 449 286
Solde en fin d'exercice	136 237 895	117 938 901

État consolidé du surplus d'apport pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985 $	1984 $
Solde en début d'exercice	20 328 060	13 534 751
Plus: — Avions de norOntair et matériel connexe	6 140 715	8 024 206
— Dépenses en immobilisations de The Owen Sound Transportation Company, Limited	79 051	91 299
	26 547 826	21 650 256
Moins: amortissements de l'exercice	1 795 410	1 322 196
Solde en fin d'exercice	24 752 416	20 328 060

Voir les annexes et les notes aux états financiers.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU NORD DE L'ONTARIO

État consolidé de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985 $	1984 $
Activités d'exploitation		
Fonds provenant de (engagés dans) l'exploitation (voir ci-dessous)	(4 459 297)	4 206 180
Remboursement du gouvernement	23 866 045	21 576 020
	19 406 748	25 782 200
Activités financières		
Remboursement de capital de la province	6 219 766	8 115 505
Remboursement de la dette à long terme	(13 000 000)	(9 500 000)
	(6 780 234)	(1 384 495)
Activités de placement		
Investissement net en immobilisations	(22 527 899)	(19 999 594)
Achat d'obligations	(6 999 688)	(9 443 663)
Produit de la vente d'obligations	13 720 900	2 000 000
Produit de la vente d'immobilisations	492 172	792 668
	(15 314 515)	(26 650 589)
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice	(2 688 001)	(2 252 884)
Encaisse et placements à court terme en début d'exercice	4 681 754	6 934 638
Encaisse et placements à court terme en fin d'exercice	1 993 753	4 681 754
Les fonds provenant de (engagés dans) l'exploitation sont tirés des éléments suivants:		
Perte nette avant remboursement du gouvernement	(5 567 051)	(4 126 734)
Ajouter (retrancher):		
Dépréciation	6 929 209	6 710 144
Amortissement et gain sur la vente d'obligations	(605 719)	(175 592)
Gain sur le revenu tiré de la location de remorques	(91 589)	—
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(2 663 816)	1 151 431
Augmentation des fournitures, matériels et charges payées d'avance	(1 145 094)	(504 352)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs	(2 918 093)	1 151 283
Augmentation des produits comptabilisés d'avance	1 602 856	—
Fonds provenant de (engagés dans) l'exploitation	(4 459 297)	4 206 180

Voir les annexes et les notes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU NORD DE L'ONTARIO

ANNEXE 1

Tableau des investissements en biens
au 31 décembre 1985

	1985	1984
	$	$
Chemin de fer — Voie ferrée	102 227 019	97 044 988
— Édifices	13 914 751	13 084 202
— Matériel	40 858 795	41 976 741
Télécommunications	52 885 634	52 418 192
Autocars	2 315 162	2 233 890
Bateaux	927 413	927 413
norOntair — aéronefs	15 525 610	12 652 727
— autres	1 967 198	1 090 858
Électricité et communications dans le Grand Nord	278 298	259 517
Star Transfer Limited — matériel roulant	2 516 418	3 034 171
— autres	882 678	861 127
The Owen Sound Transporation Company, Limited — navires	9 665 356	9 665 356
— autres	395 158	320 291
Investissement brut en immobilisations	244 359 490	235 569 473
Moins amortissement cumulé	85 529 696	83 187 015
Investissement net en immobilisations	158 829 794	152 382 458
En construction	10 900 032	3 944 671
	169 729 826	156 327 129

ANNEXE 2

Tableau des remboursements effectués par le gouvernement provincial
pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984
	$	$
Remboursements de la province de l'Ontario		
Ligne secondaire Cochrane-Moosonee	7 784 932	7 737 786
Train de grande ligne pour service voyageurs	5 697 229	5 678 724
Northlander	5 197 878	4 481 291
Électricité et communications dans le Grand Nord	89 406	249 721
Services de transport aérien — norOntair	4 546 971	3 110 258
Traversier de Moosonee	91 656	50 726
	23 408 072	21 308 506
The Owen Sound Transportation Company, Limited	457 973	267 514
Total des remboursements effectués par le gouvernement provincial (note 4)	23 866 045	21 576 020

Voir les annexes et les notes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU NORD DE L'ONTARIO

ANNEXE 3

Tableau des opérations commerciales pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985 $	1984 $
Services ferroviaires de transport de marchandises		
Recettes	46 988 449	47 426 816
Dépenses	40 627 108	38 527 952
Bénéfice d'exploitation	6 361 341	8 898 864
Services express		
Recettes	1 203 772	1 197 356
Dépenses	1 399 147	1 390 385
Perte d'exploitation	(195 375)	(193 029)
Télécommunications		
Recettes (note 6)	36 165 548	33 369 197
Dépenses	24 248 686	22 948 708
Bénéfice d'exploitation	11 916 862	10 420 489
Services d'autocar		
Recettes	3 849 863	3 867 906
Dépenses	4 256 401	4 090 274
Perte d'exploitation	(406 538)	(222 368)
Services de transport		
Recettes	3 391 239	5 226 205
Dépenses	4 704 335	5 921 176
Perte d'exploitation	(1 313 096)	(694 971)
Services maritimes (North Bay)		
Recettes	278 673	221 495
Dépenses	421 684	388 774
Perte d'exploitation	(143 011)	(167 279)
Installations touristiques (Hannah Bay)		
Recettes	151 870	129 879
Dépenses	122 208	111 985
Bénéfice d'exploitation	29 662	17 894
Communications dans le Grand Nord		
Recettes	105 359	—
Dépenses	255 020	—
Perte d'exploitation	(149 661)	—
Total des opérations commerciales		
Produits d'exploitation	92 134 773	91 438 854
Dépenses d'exploitation	76 034 589	73 379 254
Bénéfice d'exploitation	16 100 184	18 059 600

Voir les annexes et les notes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU NORD DE L'ONTARIO

ANNEXE 4

Tableau des opérations non commerciales pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985 $	1984 $
Services voyageurs des chemins de fer		
Recettes	5 295 569	5 424 137
Dépenses	22 067 607	22 099 144
Perte d'exploitation	(16 772 038)	(16 675 007)
Remboursement du gouvernement	18 680 039	17 897 801
Gain net d'exploitation	1 908 001	1 222 794
Services de transport aérien (norOntair)		
Recettes	4 854 093	4 344 991
Dépenses	9 401 064	7 455 249
Perte d'exploitation	(4 546 971)	(3 110 258)
Remboursement du gouvernement	4 546 971	3 110 258
	—	—
Services maritimes (Owen Sound)		
Recettes	3 684 472	3 611 665
Dépenses	4 142 445	3 879 179
Bénéfice d'exploitation	(457 973)	(267 514)
Remboursement du gouvernement	457 973	267 514
	—	—
Services maritimes (Moosonee)		
Recettes	68 157	61 111
Dépenses	159 813	111 837
Perte d'exploitation	(91 656)	(50 726)
Remboursement du gouvernement	91 656	50 726
	—	—
Communications dans le Grand Nord		
Recettes	34 280	139 463
Dépenses	83 789	348 136
Perte d'exploitation	(49 509)	(208 673)
Remboursement du gouvernement	49 509	208 673
	—	—
Électricité dans le Grand Nord		
Recettes	89 660	209 919
Dépenses	129 557	250 967
Perte d'exploitation	(39 897)	(41 048)
Remboursement du gouvernement	39 897	41 048
	—	—

COMMISSION DES TRANSPORTS DU NORD DE L'ONTARIO

Tableau des opérations non commerciales — Suite pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985 $	1984 $
Total des opérations non commerciales		
Produits d'exploitation	14 026 231	13 791 286
Dépenses d'exploitation	35 984 275	34 144 512
Perte d'exploitation	(21 958 044)	(20 353 226)
Remboursement du gouvernement	23 866 045	21 576 020
Bénéfice net d'exploitation	1 908 001	1 222 794

Voir les annexes et les notes aux états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés 31 décembre 1985

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, à savoir Star Transfer Limited et The Owen Sound Transportation Company, Limited.

(b) Matériaux et fournitures

Tous les matériaux et fournitures figurent au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des rails usagés, qui sont inscrits à leur valeur estimative utile.

(c) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimative, à l'exception du matériel routier qui est amorti au taux de trente pour cent par an selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant. En règle générale, les amortissements sont calculés sur le stock d'immobilisations en début d'exercice.

Les taux retenus pour l'amortissement du matériel ferroviaire sont fixés par la Commission canadienne des transports.

La durée d'utilisation prévue pour chacune des principales catégories d'immobilisations est la suivante:

Voies — axes principaux et secondaires	20 à 200 ans
Locomotives diesel	25 ans
Wagons et voitures	33 ans
Navires	33 ans
Matériel de télécommunication	15 ans
Aéronefs	10 ans
Bateaux	20 ans

La province de l'Ontario défraie la Commission des sommes engagées pour l'achat de certaines immobilisations utilisées pour les opérations dites non commerciales. Ces immobilisations sont inscrites à leur coût d'origine, le surplus d'apport étant crédité d'autant et débité des annuités d'amortissement.

(d) Impôts sur le revenu

En tant que sociétés de la Couronne, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées de l'impôt sur le revenu; par conséquent, aucune provision pour impôt n'a été prévue dans les résultats d'exploitation.

2. AUTO-ASSURANCE

La Commission a choisi de prendre en charge elle-même les risques afférents aux dommages occasionnés au fret ou causés par des déraillements. La provision pour l'auto-assurance est alimentée par des contributions annuelles de 100 000 $, auxquelles s'ajoutent les produits financiers des placements.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU NORD DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers consolidés — Fin
31 décembre 1985

3. CAISSE DU RÉGIME DE RETRAITE CONTRIBUTIF

La dernière expertise actuarielle, effectuée le 31 décembre 1984, indiquait que la dette non provisionnée du régime de retraite contributif de la Commission s'élevait à 16 937 364 $, ventilée comme suit:

Montant initial de la dette non provisionnée au 1er janvier 1965	19 443 107 $
Excédent actuariel au 31 décembre 1984	2 505 743
	16 937 364 $

La Commission continuera d'alimenter la caisse de retraite par des versements annuels d'intérêts afin d'éviter un accroissement de la dette non provisionnée. En 1985, les sommes versées à ce titre se sont élevées à 1 185 615 $ (1 361 017 $ en 1984).

La Commission a en outre effectué en 1985 un versement supplémentaire de 3 001 118 $ dans la caisse de retraite.

4. REMBOURSEMENTS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

En vertu d'un protocole d'entente conclu entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines activités de la Commission et de ses filiales, assimilées à des opérations non commerciales, font l'objet de subventions annuelles d'exploitation, détaillées à l'annexe 2.

La subvention versée au titre des opérations ferroviaires non commerciales (ligne secondaire de Cochrane-Moosonee et services ferroviaires de transport de voyageurs sur les axes principaux) peut procurer à la Commission un taux de rendement annuel égal à 9,325 pour cent ou au taux de rendement réel relatif à l'ensemble des opérations commerciales de la Commission au cours de la même année (on retient le plus faible des deux taux). Quant aux autres opérations non commerciales décrites dans l'annexe 2, les subventions gouvernementales couvrent les pertes d'exploitation subies au cours de l'année.

5. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

La Commission a été, cette année, intégralement dédommagée des pertes qu'elle a subies à l'occasion du réacheminement d'un certain nombre de communications interurbaines. À ce titre, elle a perçu la somme de 1 740 000 $, qui sera répartie sur la durée non écoulée de l'entente originale, à savoir huit ans.

6. ENTENTES SUR LES RECETTES PROVENANT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 1985, les télécommunications ont représenté environ 39 pour cent (36 pour cent en 1984) des recettes commerciales de la Commission et 74 pour cent (58 pour cent en 1984) des revenus nets que lui ont procurés toutes ses opérations commerciales. Environ 77 pour cent (moyenne couvrant 1984 et 1985) des produits d'exploitation provenant des télécommunications concernent des accords de partage des recettes conclus avec Les Entreprises Bell Canada Inc. et l'une de ses filiales. Ces accords peuvent être dénoncés par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de 180 jours.

7. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés, le cas échéant, pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Placements, au prix coûtant (valeur marchande: 239 033 $; 204 852 $ en 1985) (Annexe 1)	233 353	223 263

PASSIF ET COMPTE DE RÉSERVE DU CAPITAL

Passif		
Emprunts bancaires	1 496	1 172
Comptes des actions et des litiges (note 3)	214 209	206 631
Compte d'attente des plaideurs (note 4)	2 259	2 219
Autres éléments du passif	1 903	1 889
	219 867	211 911
Compte de réserve du capital	13 486	11 352
	233 353	223 263

Voir l'annexe et les notes aux états financiers.

Approuvé:

Le comptable de la Cour suprême de l'Ontario

Au comptable de la Cour suprême de l'Ontario et
au procureur général.

J'ai vérifié le bilan du comptable de la Cour suprême de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que l'état des revenus et du compte de réserve du capital pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du comptable de la Cour suprême de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note complémentaire 2 jointe aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis au comptable de la Cour suprême de l'Ontario et au procureur général.

Toronto, Ontario,
le 31 juillet 1986

J.F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

État des revenus et du compte de réserve du capital
Exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Revenu		
Intérêts (note 5)	22 758	22 382
Dépenses		
Intérêts (note 5)	18 913	18 130
Administration		
Traitements et salaires	249	234
Avantages sociaux	38	33
Transports et communications	12	6
Services	53	56
Fournitures et matériel	16	17
	19 280	18 476
Excédent des revenus sur les dépenses	3 478	3 906
Compte de réserve du capital en début d'exercice	11 352	9 426
	14 830	13 332
Perte sur la vente de placements	1 344	1 980
Compte de réserve du capital en fin d'exercice	13 486	11 352

ANNEXE 1

Annexe des placements
31 mars 1986

	Valeur au pair	Coût	Valeur marchande
		(en milliers de dollars)	
Obligations			
Province de l'Ontario	10 300	10 074	10 172
Ontario Hydro	107 557	103 729	105 827
Gouvernement du Canada	32 000	31 982	33 396
Province de:			
Saskatchewan	9 050	9 126	9 329
Colombie-Britannique	5 000	5 029	5 498
Nouveau-Brunswick	4 000	4 004	4 165
Québec	2 000	1 987	2 130
Nouvelle-Écosse	1 000	988	1 128
Manitoba	1 000	1 000	1 120
Intérêts courus sur les achats d'obligations	14	14	14
	171 921	167 933	172 779
Autres titres	14 630	14 655	15 317
Placements à court terme	50 976	50 765	50 937
	237 527	233 353	239 033

Voir les notes aux états financiers.

COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
31 mars 1986

1. GÉNÉRALITÉS

Le bureau du comptable de la Cour suprême de l'Ontario est le dépositaire de tous les fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés à la Cour suprême de l'Ontario. Ces différents titres sont reçus et payés ou libérés en vertu d'ordonnances ou de jugements prononcés par la Cour et conformément à la Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires ainsi que d'autres lois pertinentes.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Le comptable utilise la méthode de la comptabilité de caisse.
(b) Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.
(c) Les fonds déposés sont affectés à l'acquisition de titres producteurs de revenu, notamment des valeurs mobilières comptabilisées à leur coût d'achat; les gains ou les pertes consécutifs à la cession de ces titres sont portés à la réserve de capital, selon la méthode de l'épuisement successif.

3. COMPTES DES ACTIONS ET DES LITIGES

Le comptable est responsable de la gestion de deux comptes spéciaux, auxquels sont portées les sommes impayées consignées à la Cour suprême de l'Ontario au nom de mineurs et à la suite de jugements et d'ordonnances prononcés en vertu de différentes lois. En 1986, le solde de ce compte était de 68,6 millions de dollars, intérêts compris (88,6 millions de dollars en 1985), les montants versés par la Cour ayant été de 61 millions de dollars, intérêts compris (84,3 millions de dollars en 1985).

4. COMPTE D'ATTENTE DES PLAIDEURS

Si dix ans après la date de la décision de la Cour, les sommes affectées aux deux comptes des actions et des litiges n'ont pas été réclamées, elles sont virées à un compte d'attente des plaideurs, ne portant pas intérêt. En 1986, le montant des sommes transférées à ce compte s'est élevé à 46 000 $ (69 000 $ en 1985), et le montant des demandes réglées s'étant quant à lui élevé à 6 000 $ (27 000 $ en 1985).

5. REDRESSEMENT DES CHIFFRES COMPARATIFS

Le comptable a commis une erreur dans le calcul des intérêts courus liés aux achats d'obligations se rapportant à 1985 et aux années précédentes. En effet, les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs relatifs à 1985 ont été surévalués, puisqu'on a enregistré un excédent de 1 215 000 $; les sommes afférentes aux exercices précédents ont été corrigées en conséquence. Ce redressement ne modifie en rien le compte de réserve du capital du début de l'exercice 1985.

6. HYPOTHÈQUES ET VALEURS MOBILIÈRES EN FIDUCIE

Le comptable est également le dépositaire de différentes hypothèques, d'un montant de 1,2 million de dollars, ainsi que de différentes valeurs mobilières et titres représentant au total la somme de 857 000 $. Ces montants ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
SUCCESSIONS ET FONDS EN FIDUCIE		
Fonds en banque	$ 162	$ 212
Obligations	149 334	126 969
Placements (annexe A)	112 677	111 215
Biens immobiliers	26 141	30 606
Actions	10 783	8 206
Créances hypothécaires	4 258	2 114
Assurance-vie	2 074	2 021
Divers	4 255	4 205
	309 684	285 548
Emprunts hypothécaires à retrancher	795	828
	308 889	284 720
COMPTE DE LA CAISSE D'ADMINISTRATION (note 3)		
Fonds en banque	36	110
Placements (annexe A)	31 767	24 292
	31 803	24 402
	340 692	309 122

PASSIF

SUCCESSIONS ET FONDS EN FIDUCIE		
Patrimoines de personnes malades	$230 354	209 880
Patrimoines de la couronne	27 044	26 415
Sociétés de bienfaisance et fonds en fiducie spéciaux	18 512	17 485
Biens probablement en déshérence (note 4)	11 037	9 914
Successions de personnes décédées	7 283	6 856
Fonds en fiducie pour cimetières	6 306	5 964
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	6 271	6 309
Sociétés de la couronne	1 040	915
Soldes non réclamés	852	782
Fonds en fiducie pour les Indiens	134	145
Fonds en fiducie pour enfants	56	55
	308 889	284 720
COMPTE DE LA CAISSE D'ADMINISTRATION (note 3)		
Passif à court terme	84	458
Caisse d'assurance (note 5)	200	200
Surplus	31 519	23 744
	31 803	24 402
	$340 692	309 122

Au nom du curateur public:

Curateur public

Curateur public adjoint

Voir les annexes et les notes aux états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

État des recettes et des dépenses
Exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de personnes malades	$ 5 294	$ 4 671
Patrimoines de la Couronne	761	935
Fonds en fiducie spéciaux	251	266
Biens pobablement en déshérence	181	117
Successions de personnes décédées	174	144
Sociétés de bienfaisance	55	67
Fonds en fiducie pour cimetières	35	36
Sociétés de la Couronne	34	15
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	17	29
	6 802	6 280
Intérêts bancaires	14	8
Revenus de placement, nets (annexe B))	6 651	6 141
	13 467	12 429
Dépenses		
Traitements et salaires	4 073	3 889
Avantages sociaux	589	520
Services	747	770
Fournitures et matériels	144	181
Transports et communications	139	141
	5 692	5 501
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 775	6 928

État du surplus
Exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	23 744	16 922
Excédent des revenus sur les dépenses	7 775	6 928
	31 519	23 850
Virement à la Caisse d'assurance	—	106
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	31 519	23 744

Voir les annexes et notes aux états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Détail des placements au 31 mars 1986

ANNEXE A

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Placements à court terme	60 501	57 614
Obligations (annexe C)	80 335	75 240
Intérêts courus	3 470	2 496
Fonds en banque	138	157
	144 444	135 507
Répartis comme suit:		
Successions et fonds en fiducie	112 677	111 215
Compte de la Caisse d'administration (note 3)	31 767	24 292
	144 444	135 507

Revenus de placements au 31 mars 1986

ANNEXE B

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur les placements	13 267	12 356
Intérêts sur les comptes en banque	330	217
	13 597	12 573
Retrancher l'allocation pour intérêts	6 946	6 432
Revenu de placement, net	6 651	6 141

Détails des obligations au 31 mars 1986

ANNEXE C

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Ontario Hydro	75 255	75 240
Gouvernement du Canada	5 080	—
Coût amorti	80 335	75 240
Valeur nominale	80 687	75 687
Valeur marchande	79 686	62 317

Voir les notes aux états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 1986

1. GÉNÉRALITÉS

En vertu d'un certain nombre de lois, le Curateur public est investi de plusieurs fonctions, qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes:

- la gestion des biens des incapables mentaux;
- l'administration de la masse successorale d'individus décédés en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- la gestion des biens vacants ou ayant appartenu à une société dissoute, dévolus à l'État conformément aux dispositions de la Loi sur les biens en déshérence;
- une fonction générale de surveillance de l'activité des sociétés de bienfaisance.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Traitement comptable des transactions

Les droits perçus et les intérêts bancaires sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des dettes contractées pendant l'exercice écoulé. Les produits financiers des placements effectués sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Placements

Les fonds servent à effectuer des placements temporaires productifs de revenus ou à acquérir des obligations généralement conservées jusqu'à l'échéance. Ces titres négociables figurent au bilan à leur coût d'acquisition, corrigé en fonction de l'amortissement des primes ou des escomptes d'émission échelonné jusqu'à la date d'échéance.

(c) Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et les obligations se rapportant à toutes les successions et fonds en fiducie, à l'exception des fonds en fiducie pour cimetières, figurent au bilan à la valeur qu'avaient les titres au moment de l'acquisition, compte tenu d'une correction annuelle à la valeur marchande effectuée le 31 décembre de chaque année. Les obligations de ces fonds en fiducie sont comptabilisées au pair.

(d) Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds et font l'objet de réévaluations périodiques.

(e) Assurance-vie

Les contrats d'assurance-vie sont inscrits à leur valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds et sont réévalués tous les deux ans.

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites en charges au moment de leur acquisition.

3. COMPTE DE LA CAISSE D'ADMINISTRATION

La caisse d'administration est le compte d'exploitation du Curateur public. Elle est alimentée par les honoraires que perçoit le Curateur en contrepartie des services rendus pour chaque succession ou patrimoine, conformément aux dispositions de la Loi sur le Curateur public.

Les excédents de trésorerie de la caisse d'administration qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation sont investis, tout comme les liquidités des successions et des fonds en fiducie. Les produits financiers nets de ces placements sont virés au compte de la caisse d'administration, après déduction des intérêts perçus sur les fonds des successions et des fonds en fiducie, conformément aux dispositions de la Loi.

La caisse d'administration sert également au règlement de tous les frais d'exploitation encourus par le Bureau du Curateur public.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le virement de tout solde créditeur de la caisse d'administration au compte du Fonds du revenu consolidé de la province.

4. FONDS DÉVOLUS À L'ÉTAT

La Loi sur les biens en déshérence autorise le Curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à l'État, conformément aux dispositions de la Loi portant réforme du droit des successions, de la Loi sur les compagnies, ou en vertu de la common law. Les biens non réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Fonds du revenu consolidé de la province.

Les sommes ainsi acquises par la province se sont élevées, en 1985-1986, à 1 409 316 $ ($870 519 $ en 1984-1985).

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Suite
Exercice clos le 31 mars 1986

5. CAISSE D'ASSURANCE

La loi dispose que le Bureau du Curateur public est tenu de constituer une caisse d'assurance en vue de se protéger contre certains risques qu'il peut avoir à assumer. La somme de 200 000 $, prélevée sur la caisse d'administration, a été virée à ce compte.

Au Curateur public de la province de l'Ontario,
et au procureur général.

J'ai vérifié le bilan du Curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que les états des recettes et dépenses et du surplus pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification sera soumis au Curateur public et au procureur général.

J.F. Otterman

Toronto, Ontario,
le 25 juillet 1986

J.F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

OFFICE DE FORESTERIE DE L'ALGONQUIN

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986 $	1985 $
Actif à court terme		
Encaisse	130 392	
Comptes à recevoir	1 288 026	1 249 563
Inventaire	180 153	558 769
Frais réglés d'avance	2 570	485
	1 601 141	1 808 817
Immobilisations (note 3)	608 528	431 516
Charges comptabilisées d'avance	90 487	113 109
	2 300 156	2 353 442

PASSIF ET SURPLUS

Passif à court terme		
Découvert bancaire		9 109
Comptes créditeurs et charges à payer	313 914	365 801
Retenues de garantie	116 222	88 839
Prêts à terme, province de l'Ontario		253 417
	430 136	717 166
Charges comptabilisées d'avance (note 4)	7 496	10 809
Surplus	1 862 524	1 625 467
	2 300 156	2 353 442

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

Philip d. Roche
Administrateur

Administrateur

OFFICE DE FORESTERIE DE L'ALGONQUIN

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Recettes		
Vente de produits	9 036 585	11 091 819
Vente de bois debout	778 323	675 613
Autres	44 776	32 823
	9 859 684	11 800 255
Dépenses		
Dépenses d'exploitation - directes		
Frais de coupe et de distribution	7 464 037	8 855 706
Redevances sur la coupe de bois sur des terres de la Couronne	1 147 221	1 292 576
Entretien des routes	88 462	43 026
Redevances sur les superficies exploitées	13 892	12 888
Planification des opérations	13 414	61 253
	8 727 026	10 265 449
Bénéfice d'exploitation	1 132 658	1 534 806
Frais d'administration — charges d'exploitation indirectes et autres		
Traitements et avantages sociaux	591 488	660 466
Amortissement	155 640	100 958
Fournitures et frais de bureau	71 391	66 118
Services de consultants	31 595	35 848
Allocations et dépenses des administrateurs	31 354	30 703
Relations publiques	25 241	3 286
Intérêts	22 393	63 331
Recrutement et transfert de personnel	22 046	
Location de bureaux	21 570	22 801
Formation du personnel	10 037	8 018
Déplacements du personnel	8 483	8 532
Assurance	8 474	7 644
Pertes sur créances	3 827	905
Frais d'avocats	612	492
	1 004 151	1 009 102
Bénéfice net pour l'exercice	128 507	525 704
Bénéfice net pour l'exercice		
Entreprise de gestion forestière (Annexe)	108 550	337 819

Voir les notes aux états financiers.

OFFICE DE FORESTERIE DE L'ALGONQUIN

État du surplus
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Office de foresterie de l'Algonquin		
Surplus en début d'exercice	1 303 836	778 132
Bénéfice net pour l'exercice	128 507	525 704
Solde en fin d'exercice	1 432 343	1 303 836
Entreprise de gestion forestière (note 2)		
Surplus non affecté (déficit) en début d'exercice	267 188	(33 850)
Bénéfice net pour l'exercice	108 550	337 819
Montant affecté au remplacement d'immobilisations	(38 081)	(36 781)
Surplus non affecté en fin d'exercice	337 657	267 188
Surplus affecté en début d'exercice	54 443	17 662
Montant affecté au remplacement d'immobilisations	38 081	36 781
Surplus affecté en fin d'exercice	92 524	54 443
Solde en fin d'exercice	430 181	321 631
Surplus en fin d'exercice	1 862 524	1 625 467

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Origine du fonds de roulement		
Bénéfice net pour l'année:		
Office de foresterie de l'Algonquin	128 507	525 704
Entreprise de gestion forestière	108 550	337 819
Ajouter (retrancher) les postes sans effet sur le fonds de roulement:		
Amortissement	161 528	103 353
Gain sur la cession d'immobilisations	(7 300)	(6 813)
	391 285	960 063
Produits de la cession d'immobilisations	7 300	8 791
	398 585	968 854
Utilisation du fonds de roulement		
Achat d'immobilisations	319 231	247 873
Augmentation du fonds de roulement	79 354	720 981
Fonds de roulement en début d'exercice	1 091 651	370 670
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 171 005	1 091 651

Voir les notes aux états financiers.

OFFICE DE FORESTERIE DE L'ALGONQUIN

ANNEXE

Entreprise de gestion forestière
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Recettes		
Recettes provenant de la gestion forestière (note 2)	1 047 303	1 174 816
Remboursements sur les activités d'exploitation	165 000	179 000
Amélioration des peuplements	63 648	
Autres	11 934	16 594
	1 287 885	1 370 410
Dépenses		
Dépenses directes		
Salaires et avantages sociaux	389 742	404 278
Location de matériel lourd	137 017	168 355
Amélioration des peuplements	103 473	
Matériaux	73 480	22 772
Peintures	59 138	59 535
Sel et calcium	49 664	52 470
Coûts liés au matériel roulant	41 622	48 503
Pépinières	40 330	47 600
Paiements effectués à des sous-traitants — marquage des arbres	25 970	29 060
Location de matériel roulant	15 055	19 313
Hébergement et provisions	14 448	15 169
	949 939	867 055
Dépenses indirectes		
Traitements et avantages sociaux	132 565	116 738
Formation du personnel	16 172	12 280
Location de radios	4 344	4 279
	153 081	133 297
	1 103 020	1 000 352
Bénéfice d'exploitation	184 865	370 058
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	43 630	6 677
Frais de bureau	10 944	8 608
Location de bureaux	9 210	7 697
Amortissement (note 3)	5 888	2 395
Assurance	4 655	4 837
Déplacements du personnel	1 988	—
Intérêts	—	2 025
	76 315	32 239
Bénéfice net pour l'année	108 550	337 819

Voir les notes aux états financiers.

OFFICE DE FORESTERIE DE L'ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Stocks

La valeur comptable des stocks est la plus faible des deux grandeurs suivantes: leur coût d'acquisition ou leur valeur de réalisation nette.

(b) Amortissement des immobilisations

L'Office retient la méthode de l'amortissement linéaire, avec des taux qui sont en règle générale de 10 pour cent par an pour le mobilier, les agencements, les installations techniques, les immeubles et les constructions, de 20 pour cent par an pour le matériel informatique, et de 33 1/3 pour cent par an pour les véhicules automobiles. Le coût des voies d'accès est amorti sur le nombre estimatif des saisons pendant lesquelles on prévoit de les utiliser, la durée d'amortissement maximale étant de dix ans.

(c) Charges comptabilisées d'avance

Certaines dépenses encourues entre le 1er avril 1980 et le 31 mars 1990 pour la mise en oeuvre d'un vaste plan de gestion forestière ont été reportées et seront amorties de façon linéaire sur une période de 10 ans.

2. ENTREPRISE DE GESTION FORESTIÈRE

Le 1er avril 1983, l'Office a repris certaines activités de gestion forestière et d'aménagement des terres, confiées jusque là au ministère des Richesses naturelles. Ces différentes activités sont financées par les remboursements d'exploitation effectués par le ministère et par la rétention d'environ 90 pour cent des droits de coupe du bois qui doivent normalement être versés à ce dernier.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations en service figurent au bilan à leur coût d'acquisition et consistent en:

	1986		1985	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	$	$	$	$
Mobilier et agencements	48 660	27 234	47 232	23 102
Traitement de données	67 310	20 571	41 097	11 370
Matériel technique	34 733	11 025	31 004	7 913
Équipement automobile	148 490	95 260	126 204	84 454
Bâtiments et immeubles	14 137	11 520	14 337	10 107
Voies d'accès	849 200	388 392	608 507	299 919
Entreprise de gestion forestière (note 4)	235 193	—	231 880	—
	1 397 723	554 002	1 100 261	436 865
Subventions de l'entreprise de gestion forestière (note 4)	(235 193)		(231 880)	
	1 162 530		868 381	
	(554 002)		(436 865)	
	608 528		431 516	

L'Office utilise une partie de ses immobilisations pour les activités liées à l'Entreprise de gestion forestière (EGF). La somme de 5 888 $ a été imputée aux comptes de l'EGF au titre de l'amortissement de ces immobilisations.

4. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

Le ministère des Richesses naturelles a versé à l'Office la somme de 242 689 $ au titre de sa contribution aux dépenses en capital engagées dans le cadre de l'Entreprise de gestion forestière; au 31 mars 1986, on avait déjà dépensé 235 193 $. Le solde de 7 496 $ a été inscrit dans les produits comptabilisés d'avance.

OFFICE DE FORESTERIE DE L'ALGONQUIN

5. ENGAGEMENTS

Les deux baux de location signés par l'Office expirent respectivement le 30 novembre 1988 et le 21 février 1989. À l'heure actuelle, le loyer annuel des locaux occupés par l'Office est de 5 600 $ dans un cas, et de 25 300 $ dans l'autre, abstraction faite de l'indexation.

6. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Les chiffres de l'exercice 1985 ont été reclassés, au besoin, aux fins de conformité avec la présentation des états financiers de 1986.

Aux membres de l'Office de foresterie de l'Algonquin, et
au ministre des Richesses naturelles.

J'ai vérifié le bilan de l'Office de foresterie de l'Algonquin au 31 mars 1986, ainsi que les états des résultats d'exploitation, du surplus et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Office au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformément à l'article 18 de la Loi sur l'Office de foresterie de l'Algonquin, un rapport de vérification a été soumis à l'Office et au ministre.

J.F. Otterman

Toronto, Ontario,
le 16 juillet 1986

J.F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

ONTARIO HYDRO

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers préparés par la Direction d'Ontario Hydro reposent sur les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. De l'avis de la Direction, ces états financiers ont été dressés dans le cadre de l'importance relative et compte tenu de l'information disponible en date du 10 mars 1986.

Tarifs

En vertu des pouvoirs étendus dont elle est investie, Ontario Hydro assure la production, l'approvisionnement et la distribution d'énergie électrique dans l'ensemble de la province. Son fonctionnement est régi par la Loi sur la Société provinciale de l'électricité et par la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La première de ces lois stipule que le prix payé par le consommateur doit correspondre au prix de revient du service fourni. Il doit donc permettre de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien du réseau électrique, l'amortissement, les intérêts, les sommes affectées à la constitution d'un fonds de remboursement de la dette, d'une réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités. L'affectation au remboursement de la dette est le montant annuel nécessaire, en vertu de la Loi, pour accumuler au cours d'une période de 40 ans un montant égal à la dette engagée pour le coût des immobilisations en service. Quant aux sommes affectées ou prélevées sur la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités, elles sont destinées à préserver la solvabilité financière et à minimiser les effets des fluctuations de tarifs.

En vertu des dispositions de la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, toute modification de tarifs proposée par Ontario Hydro doit faire l'objet d'une audience publique devant la Commission de l'énergie de l'Ontario, dans la mesure où cette modification concerne les entreprises municipales d'électricité, les consommateurs industriels et, à la demande du ministre de l'Énergie, les consommateurs ruraux. La Commission de l'énergie de l'Ontario soumet alors ses recommandations au ministre. Après avoir pris connaissance de ces recommandations, le Conseil d'administration d'Ontario Hydro fixe les tarifs d'électricité conformément à la Loi sur la Société provinciale de l'électricité.

D'après les conventions comptables résumées ci-dessous, toute dépense (ou gain) doit être imputée au compte de résultats de l'exercice auquel elle est rattachée. Or, si le Conseil d'administration décide de ne pas répercuter une dépense (ou un gain) sur les tarifs de l'exercice en cours, la dépense (ou le gain) est reportée et amortie sur les exercices ultérieurs, au fur et à mesure qu'elle est incorporée aux tarifs.

Immobilisations

Les immobilisations en service sont les installations actuellement en exploitation et les installations de réserve hors exploitation. Les constructions en cours comprennent les immobilisations en construction et les réserves d'eau lourde constituées pour les centrales nucléaires en construction.

Les immobilisations sont comptabilisées sur la base de leur coût, à savoir le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, les frais d'ingénierie et de formation du personnel d'exploitation affecté aux nouvelles installations, les frais généraux, l'amortissement des installations en service et l'intérêt relatif aux constructions en cours. Dans le cas des installations de production, il faut ajouter le coût net de la mise en service et, pour l'énergie thermonucléaire, le coût de l'eau lourde. Le coût net de la mise en service couvre les frais de démarrage, diminués de la valeur de l'énergie produite par ces installations pendant la période de mise en service. Le coût de l'eau lourde englobe les coûts directs liés à la production et les frais généraux connexes, ainsi que les intérêts et l'amortissement des usines d'eau lourde. Dans le cas des installations à groupes multiples, chaque grande unité de traitement contribue à payer une fraction du coût total. Les contrats de location en vertu desquels Ontario Hydro jouit des avantages et assume la plupart des risques inhérents à la propriété des biens loués sont capitalisés.

Les intérêts sur les constructions en cours sont capitalisés à des taux voisins de ceux des emprunts à long terme contractés pour financer les immobilisations en construction (13,9 pour cent en 1985; 13,8 pour cent en 1984). Si le délai d'exécution d'un projet donné est prolongé, les intérêts sont capitalisés pendant la période de prolongation, pour autant que l'on puisse raisonnablement espérer que le projet aboutira.

Si un projet est annulé ou reporté indéfiniment, et qu'il y ait peu de chances d'assister à une reprise des travaux, tous les coûts engagés, y compris les frais d'annulation, sont passés en charge.

Dans le cas des immobilisations mises hors service et réservées à un usage futur, dites installations de réserve hors exploitation, les coûts de la mise de côté sont imputés aux résultats.

Amortissement

Le coût d'acquisition des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'éléments d'actif sont déterminés sur la durée prévue d'utilisation probable. Pour les principales composantes, on retient la plus courte des deux durées suivantes: la durée de vie prévue de la composante en question ou la durée de vie restante de l'ensemble de la centrale.

ONTARIO HYDRO

En 1984 et 1985, les vies utiles estimatives des principales catégories d'éléments d'actif ont été les suivantes:

Centrales – hydrauliques	– entre 65 et 100 ans
– à combustibles fossiles	– entre 25 et 35 ans
– nucléaires	– 40 ans
Eau lourde	– jusqu'en 2040
Transport et distribution	– entre 20 et 55 ans
Administration et services	– entre 5 et 60 ans
Installations de production d'eau lourde	– 20 ans

La Société ayant opté pour la méthode d'amortissement par classes homogènes de valeur active, le coût de la mise hors service d'une immobilisation est, en règle générale, imputé aux amortissements cumulés; par conséquent, aucun gain (ou perte) n'apparaît dans le compte de résultats. Toutefois, le gain (ou la perte) réalisé (ou subie) à la cession d'une immobilisation de même que la perte causée par la mise hors service anticipée sont imputés au compte de résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à titre de régularisation de la dotation aux amortissements.

S'ils peuvent être chiffrés et s'ils sont suffisamment importants, les coûts de déclassement des immobilisations (diminués de la valeur résiduelle) peuvent faire l'objet de provisions spéciales imputées à la dotation aux amortissements et couverts par des annuités versées sur une période correspondant à la durée de vie restante des éléments d'actif en question. Tous les autres coûts d'enlèvement sont imputés aux amortissements au fur et à mesure. Il s'agit en fait des coûts (estimatifs) liés au déclassement des centrales nucléaires et au remplacement des canaux de chargement de certains réacteurs nucléaires.

Les modalités de détermination de la durée d'utilisation prévue des immobilisations sont revues régulièrement, tout comme les principales hypothèses qui servent de base aux évaluations concernant le coût de remplacement de ces immobilisations. Les changements éventuels sont répercutés sur la durée de vie restante, à compter de l'année au cours de laquelle ils ont une incidence sur les tarifs de l'électricité.

La méthode retenue pour l'amortissement des installations de réserve hors exploitation consiste à imputer tout amortissement prévu à la dotation aux amortissements, de façon linéaire, sur la durée pendant laquelle on compte ne pas utiliser l'installation.

Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

Afin d'assurer à ses centrales un approvisionnement régulier en combustible, Ontario Hydro a conclu avec ses fournisseurs des accords à long terme. S'il est prévu dans le contrat qu'Ontario Hydro doit payer à l'avance pour couvrir les frais de démarrage, les versements effectués et autres coûts connexes, notamment les intérêts, sont comptabilisés au titre d'acomptes non amortis sur la fourniture de combustible. Ces acomptes sont par la suite amortis dans les stocks, au moment de la livraison du combustible.

Combustible pour la production d'énergie électrique

Cette rubrique comprend les coûts moyens des stocks liés au combustible consommé, les frais de mise en service de l'énergie produite et les provisions pour les frais d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période. Le coût des stocks de combustible consommé comprend les achats de combustible, les frais de transport et de manutention et l'amortissement des acomptes versés sur le combustible. Les frais de transport englobent les intérêts et l'amortissement de l'équipement ferroviaire d'Ontario Hydro. Les frais de mise en service de l'énergie produite pendant la période correspondent au supplément de coût d'exploitation et des frais de combustible engagés pour produire la même quantité d'énergie dans les groupes électrogènes déplacés à la suite de la nouvelle mise en service. Les coûts d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de chaque période sont imputés aux résultats, d'après une estimation des dépenses futures, et des intérêts accumulés à la date prévue d'évacuation. Les charges estimatives, les intérêts, les taux d'inflation et la date prévue d'évacuation sont révisés périodiquement. Les régularisations requises par les rectifications apportées sont imputées aux résultats, sous forme d'annuités d'amortissement, versées pendant la période qui va de la première année au cours de laquelle ces modifications pourront être répercutées sur les tarifs d'électricité à la date estimative de remplacement de l'installation d'évacuation.

Conversion en devises étrangères

L'actif et le passif monétaires à court terme de l'entreprise sont convertis en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont imputés aux résultats. Les dettes à long terme payables en devises étrangères sont converties en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Dans ce cas, les gains ou pertes de change sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette, et ils sont amortis au cours des exercices suivants, sous forme d'annuités d'amortissement sur la durée de vie restante de la dette. Les gains ou les pertes de change enregistrés à l'occasion du remboursement anticipé d'une dette à long terme sont reportés et inclus à la charge non amortie de la dette; ils sont amortis au cours des exercices ultérieurs sous forme d'annuités sur la durée de vie moyenne restante de la dette exprimée dans la même devise qu'au cours de l'exercice précédent.

ONTARIO HYDRO

Charges non amorties de la dette

Les charges non amorties de la dette comprennent les sommes non amorties liées aux pertes ou aux gains de change résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en devises et du remboursement anticipé de la dette à long terme, aux primes et escomptes à l'émission ou au remboursement avant la date d'échéance.

Les primes à l'émission sont amorties sur une période qui va de l'émission jusqu'à l'échéance de la dette. Les primes ou escomptes au remboursement avant la date d'échéance sont amortis au cours de la période qui va de l'émission jusqu'à la date d'échéance prévue.

Accord nucléaire — Centrale de Pickering (1 et 2)

Ontario Hydro, L'Énergie Atomique du Canada, Limitée (ÉACL) et la province de l'Ontario ont conclu un accord sur la construction et l'exploitation des groupes 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering, appartenant à Ontario Hydro, la propriété de ces groupes revenant à Ontario Hydro. L'Énergie Atomique du Canada, Limitée (ÉACL) et la province de l'Ontario ont investi 258 millions de dollars, montant qui a été déduit de la valeur des immobilisations en service dans les groupes 1 et 2 de Pickering. Jusqu'en 2001, Ontario Hydro devra verser mensuellement des paiements aux deux autres parties, au prorata de leur apport de capital. Ces paiements, dits de "remboursement", correspondent à l'avantage net d'exploitation de l'énergie produite par Pickering (groupes 1 et 2), par rapport à l'énergie produite dans une centrale thermique à charbon comme celle de Lambton par exemple (groupes 1 et 2).

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime de retraite contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés réguliers d'Ontario Hydro. Ontario Hydro prend à son compte tous les déficits et surplus enregistrés par le régime. Le coût du régime, déterminé par analyse actuarielle, comprend le coût des services courants et les montants requis pour amortir tous les surplus ou les dettes non provisionnées. Une dette nette non provisionnée contractée au titre des services passés est amortie sur une période allant jusqu'à 15 ans. Toute autre dette non provisionnée ou tout surplus net de la caisse sont amortis sur une période qui peut aller jusqu'à cinq ans.

Recherche et développement

Les coûts de recherche et de développement sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à l'exception de ceux liés directement à la conception ou à la construction d'une installation donnée, qui sont inclus dans les frais de l'installation.

ONTARIO HYDRO

Bilan
au 31 décembre 1985

	1985	1984
	en millions de dollars	
Actif		
Immobilisations (note 7)		
Immobilisations en service	20 604	17 215
Moins amortissement cumulé	4 614	4 069
	15 990	13 146
Construction en cours	8 159	9 001
	24 149	22 147
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	18	658
Débiteurs	550	442
Combustible pour la production d'énergie électrique (note 8)	1 015	973
Matériaux et fournitures, au prix coûtant	215	179
	1 798	2 252
Autres éléments de l'actif		
Charges non amorties de la dette	1 897	1 447
Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible (note 9)	899	883
Frais reportés non amortis (note 10)	313	358
Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif	264	214
	3 373	2 902
	29 320	27 301

Voir en annexe le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration d'Ontario Hydro,

Nous avons vérifié le bilan d'Ontario Hydro au 31 décembre 1985, ainsi que l'état des résultats, l'état des capitaux propres accumulés au titre des affectations au remboursement de la dette, l'état de la réserve pour fluctuations des tarifs et éventualités, ainsi que l'état de la provenance des fonds investis dans les immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière d'Ontario Hydro au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de son exploitation et la provenance des fonds investis dans les immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto, Canada
le 10 mars 1986

CLARKSON GORDON
Comptables agréés

ONTARIO HYDRO

Bilan

au 31 décembre 1985

Passif

	1985	1984
	en millions de dollars	
Dette à long terme (note 11)	22 518	20 659
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	549	616
Billets à payer à court terme	223	49
Intérêts courus	710	672
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	407	847
	1 889	2 184
Autres éléments du passif		
Créditeurs à long terme et charges à payer	158	152
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié et l'enlèvement d'immobilisations (note 12)	311	222
	469	374
Éventualités (notes 3, 9 et 13)		
Avoir propre		
Capitaux propres accumulés au titre des affectations au remboursement de la dette	2 618	2 366
Réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités	1 699	1 591
Contributions de la province de l'Ontario au titre de la construction rurale	127	127
	4 444	4 084
	29 320	27 301

Au nom du Conseil.

Tom Campbell
Le Président du Conseil.

Robert Franklin
Le Président.

Toronto, Canada
le 10 mars 1986

ONTARIO HYDRO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
	en millions de dollars	
Produits		
Revenu provenant de la vente d'énergie primaire aux:		
Entreprises municipales	2 891	2 555
Consommateurs ruraux	815	712
Consommateurs industriels	568	516
	4 274	3 783
Revenu provenant de la vente d'énergie secondaire (note 1)	351	429
	4 625	4 212
Charges		
Exploitation, entretien et administration	966	884
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	968	1 036
Redevance d'eau (note 2)	87	61
Achats d'énergie	163	149
Accord nucléaire — paiements de remboursement (note 3)	(75)	(36)
Amortissement (note 4)	655	476
	2 764	2 570
Bénéfice avant frais financiers	1 861	1 642
Intérêts (note 5)	1 325	949
Opérations de change (note 6)	176	118
	1 501	1 067
Bénéfice net	360	575
Affectations:		
Remboursement de la dette	252	210
Fluctuations de tarifs et éventualités	108	365
	360	575

Voir en annexe le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

État des capitaux propres accumulés au titre des affectations au remboursement de la dette pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Entreprises municipales	Secteur de puissance (Consommateurs ruraux et industriels)	Total	
			1985	1984
	en millions de dollars			
Solde au début de l'exercice	1 653	713	2 366	2 156
Dotation	172	80	252	210
Transferts et remboursements aux annexions par les entreprises municipales	2	(2)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	1 827	791	2 618	2 366

État de la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	Provisions constituées dans l'intérêt de tous les consommateurs	Provisions constituées dans l'intérêt (ou récupérable auprès) de certains groupes de consommateurs			Total	
		Entreprises municipales	Consommateurs ruraux	Consommateurs industriels	1985	1984
	en millions de dollars					
Solde au début de l'exercice	1 614	1	(23)	(1)	1 591	1 226
Dotation	128	—	(16)	(4)	108	365
Solde à la fin de l'exercice	1 742	1	(39)	(5)	1 699	1 591

Voir en annexe le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

État de la provenance des fonds investis dans les immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 1985

	1985	1984
	en millions de dollars	
Exploitation		
Liquidités provenant de l'exploitation (note 14)	1 055	1 088
Fonds provenant d'activités de financement		
Émission de titres à long terme	1 781	2 153
Moins remboursements	1 024	397
Fonds provenant du financement	757	1 756
Autres activités d'investissement — diminution (augmentation) (note 14)	18	(28)
Fonds provenant de l'exploitation, du financement et d'autres investissements	1 830	2 816
Variations de l'encaisse et des quasi-espèces —diminution (augmentation)	814	(277)
Fonds investis dans les immobilisations	2 644	2 539
Variations des créditeurs et des charges à payer afférentes aux investissements dans les immobilisations—(diminution) augmentation	(103)	85
Investissement dans les immobilisations	2 541	2 624

Voir en annexe le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Energie secondaire

Le revenu provenant de la vente d'énergie secondaire englobe les 350 millions de dollars (427 millions de dollars en 1984) tirés de la vente d'électricité aux entreprises américaines.

2. Redevance d'eau

Sous la rubrique "redevance d'eau", on trouve les montants versés essentiellement à la province de l'Ontario en contrepartie de l'usage de l'eau à des fins de production d'énergie.

3. Accord nucléaire — remboursements

En 1983, les groupes 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering ont été fermés pour permettre le remplacement de certains tubes de force; elles ont donc cessé de fonctionner pendant une partie de 1983, en 1984 et 1985. En vertu de l'Accord nucléaire, décrit dans le résumé des principales conventions comptables, les frais généraux et les frais d'entretien engagés pendant la période d'arrêt sont inclus dans le calcul des remboursements. En 1983, le déficit des remboursements a été de 8 millions de dollars, contre 36 millions de dollars en 1984 et 75 millions de dollars en 1985. Le total de 119 millions de dollars a été porté au crédit des comptes d'exploitation des exercices correspondants, au poste des "débiteurs à long terme et autres éléments d'actif". Ontario Hydro estime en effet que les remboursements déficitaires, au titre de l'Accord nucléaire, auxquels il faut ajouter l'intérêt, pourront compenser des remboursements futurs à la province de l'Ontario et à L'ÉACL, lorsque les groupes seront remis en exploitation. Mais L'ÉACL s'est opposée à cette interprétation et estime que les remboursements déficitaires ne pourront pas compenser les remboursements futurs. Les parties à l'Accord nucléaire discutent actuellement de l'interprétation à donner à l'Accord et de la politique à adopter en matière de recouvrement des coûts liés à la réouverture des groupes 1 et 2.

En vertu d'un accord conclu le 14 mars 1983 entre L'ÉACL et Ontario Hydro, les provisions pour coûts d'évacuation du combustible irradié à la centrale nucléaire de Pickering (groupes 1 et 2) ont été incluses, à la suite de discussions, dans le calcul des remboursements pour les années 1982, 1983 et 1984. Les parties à l'Accord discutent actuellement du point à savoir si ces provisions constituent véritablement des coûts imputables à la période allant de 1982 à 1984 et si l'on devrait continuer d'inclure ces coûts dans le calcul des remboursements au-delà de 1984. La part des coûts d'évacuation du combustible irradié inclus dans le calcul des remboursements pour les années 1982, 1983 et 1984 pour L'ÉACL, et pour la province de l'Ontario s'élevait à 16 millions de dollars au 31 décembre 1984. Les provisions pour 1985 sont relativement peu élevées, compte tenu du fait que les groupes 1 et 2 de Pickering n'ont pas fonctionné pendant l'année.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers — suite

4. Amortissement

	1985	1984
	en millions de dollars	
Amortissement des immobilisations en service	594	511
Amortissement des frais reportés	39	40
Provisions pour coûts nets d'enlèvement d'immobilisations	104	30
Autres coûts d'enlèvement	10	13
	747	594
Moins:		
Amortissement lié — à la production d'eau lourde	50	80
— aux constructions en cours	27	26
— au combustible pour la production d'énergie électrique	2	2
Gain net à la vente d'immobilisations	13	10
	92	118
	655	476

5. Intérêts

	1985	1984
	en millions de dollars	
Intérêts sur obligations, billets et autres titres de dette	2 523	2 298
Intérêts sur les frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié et sur l'enlèvement des immobilisations	28	24
	2 551	2 322
Moins:		
Intérêts imputés aux postes — constructions en cours	933	1 063
— production d'eau lourde	116	117
— combustible pour la production d'énergie électrique	102	97
— acomptes non amortis sur la fourniture de combustible	15	16
Intérêts gagnés sur placements	60	80
	1 226	1 373
	1 325	949

6. Opérations de change

	1985	1984
	en millions de dollars	
Amortissement des gains et pertes de change	190	120
Gains de change nets réalisés sur les autres opérations de change	(14)	(2)
	176	118

7. Immobilisations

	1985		
	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours
	en millions de dollars		
Centrales — hydrauliques	1 830	544	11
— à combustibles fossiles	2 836	697	32
— nucléaires	6 805	718	6 561
Eau lourde	1 605	136	1 187
Transport et distribution	4 462	1 182	304
Administration et service	915	383	64
Installations de production d'eau lourde	1 128	285	—
Installations de réserve hors exploitation			
— centrales à combustibles fossiles	786	432	—
— installations de production d'eau lourde	237	237	—
	20 604	4 614	8 159

ONTARIO HYDRO

Notes afferentes aux etats financiers — suite

7. **Immobilisations — suite**

	1984		
	Immobilisations en service	Amortissement accumule	Constructions en cours
	en millions de dollars		
Centrales — hydrauliques	1 818	514	13
— a combustibles fossiles	2 041	629	655
— nucleaires	4 898	542	6 747
Eau lourde	1 149	112	1 308
Transport et distribution	4 310	1 088	241
Administration et service	845	341	37
Installations de production d'eau lourde	1 123	232	—
Installations de reserve hors exploitation			
— centrales a combustibles fossiles	794	374	—
— installations de production d'eau lourde	237	237	—
	17 215	4 069	9 001

Les installations de réserve hors exploitation comprennent actuellement les centrales à combustibles fossiles de R. L. Hearn, de J. C. Keith, et du premier groupe de Thunder Bay et le Groupe A de l'usine d'eau lourde de Bruce. La majorité des coûts non amortis pour les installations de réserve hors exploitation concernent la centrale de Lennox, qui devrait, selon les prévisions actuelles, être remise en service vers la fin des années 1990.

Constructions en cours au 31 décembre 1985:

	Nombre prévu d'unités restant a construire	Date prevue de mise en service	Puissance maximale de production prévue	Coûts engagés au 31 décembre 1985	Estimation des coûts d'achèvement (sans compter l'inflation ni l'intérêt)
			en megawatts	en millions de dollars	
Centrales nucleaires (incluant les usines de production d'eau lourde)					
Pickering "B"	1	1986	516	924	56
Bruce "B"	2	1986-87	1 590	2 730	134
Darlington	4	1988-92	3 524	3 746	3 165
Autres constructions en cours	—	—	—	759	—
				8 159	

L'estimation des coûts d'achèvement correspond à la plus récente prévision. Elle ne tient pas compte de l'inflation ni de l'intérêt, qui devraient être en moyenne respectivement de 7% et de 12% par année, entre 1986 et 1992. Compte tenu des incertitudes liées aux délais d'exécution des travaux et aux dates prévues de mise en service, ces coûts sont sujets à modification.

Le programme de remplacement des canaux de chargement de la centrale Pickering A (Groupes 1 et 2) devrait coûter environ 415 millions de dollars, sans compter l'intérêt et l'inflation. Une somme de 262 millions de dollars sera capitalisée au titre des frais d'établissement et les 153 millions de dollars restants représentent les frais de remplacement des tubes de force et seront récupérés par des imputations aux résultats (voir la note 12). Les coûts engagés pour les frais d'établissement, comprenant l'intérêt de 30 millions de dollars, étaient de 160 millions de dollars au 31 décembre 1985. Ils figurent au poste des constructions en cours dans le tableau ci-dessous. Les deux premiers groupes de Pickering A devraient être remis en service à partir de 1987.

Pour 1986, les investissements supplémentaires dans les immobilisations devraient atteindre environ 2 465 millions de dollars, compte tenu de l'inflation et de l'intérêt.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers — suite

8. Combustible pour la production d'énergie électrique

	1985	1984
	en millions de dollars	
Stocks — uranium	533	427
— charbon	482	546
	1 015	973

9. Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

	1985	1984
	en millions de dollars	
Uranium — Rio Algom Limited	450	447
— Denison Mines Limited	355	354
	805	801
Charbon	94	82
	899	883

Les acomptes non amortis sur la fourniture de combustible sont recouvrés au moment de la livraison. Le total des obligations au titre des acomptes à verser sur les livraisons d'uranium et des intérêts capitalisés équivaut à peu près à l'amortissement des acomptes sur la fourniture d'uranium au cours des cinq prochains exercices.

Ontario Hydro a conclu avec Denison Mines Limited et Rio Algom Limited des contrats à long terme de livraison d'uranium jusqu'en 2012 et 2024 respectivement. À l'heure actuelle, Ontario Hydro prévoit avoir besoin d'environ 1 200 mégagrammes d'uranium en 1986, et il devrait lui en falloir 1 800 mégagrammes en 1994. La demande prévue correspond aux quantités offertes par contrat jusqu'en 1994. Entre 1994 et 2012, les livraisons prévues dans les contrats dépasseront les besoins des centrales nucléaires actuellement en service et en construction d'environ 900 mégagrammes par année. Ontario Hydro pourra, soit vendre l'uranium excédentaire ou, dans certaines conditions précises, annuler ou renégocier les contrats. Si un contrat est annulé, le fournisseur n'est pas tenu de rembourser les acomptes reçus. Il est pour l'instant impossible de savoir si Ontario Hydro devra annuler certains contrats et quelles seront les conséquences financières qui pourront découler des options retenues.

10. Frais reportés non amortis

	1985	1984
	en millions de dollars	
Usine d'eau lourde Bruce Heavy D	280	317
Centrale de Wesleyville	33	41
	313	358

Aucune date n'a été fixée pour la reprise des travaux de l'usine d'eau lourde Bruce D, et les probabilités de reprise des travaux sont faibles. Les capitaux investis dans ce projet et les frais reportés non amortis engagés pour l'annulation du projet de la centrale de Wesleyville n'ont pas été imputés directement aux résultats puisque le Conseil d'administration a décidé, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, de répercuter ces coûts sur les tarifs d'électricité qui seront en vigueur entre 1984 et 1993. La charge correspondante a été de 39 millions de dollars en 1985.

11. Dette à long terme

	1985	1984
	en millions de dollars	
Obligations et billets à payer	22 728	21 293
Autre dette à long terme	197	213
	22 925	21 506
Moins la tranche de la dette échéant à moins d'un an	407	847
	22 518	20 659

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers — suite

11. Dette à long terme — suite

Obligations et billets à payer:

L'encours des obligations et billets à payer est ventilé ci-après, par année d'échéance et monnaie d'émission.

Année d'échéance	1985 Encours en capital			Taux d'intérêt moyen pondéré	1984 Encours en capital	Taux d'intérêt moyen pondéré
	Dollars canadiens	Devises	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
		en millions de dollars			en millions de dollars	
1985	—	—	—		827	
1986	150	236	386		351	
1987	732	307	1 039		991	
1988	852	339	1 191		1 158	
1989	519	828	1 347		1 323	
1990	953	803	1 756		—	
1 — 5 ans	3 206	2 513	5 719	11,5	4 650	11,7
6 — 10 ans	2 207	2 819	5 026	12,8	4 882	12,7
11 — 15 ans	1 687	786	2 473	9,5	1 807	8,6
16 — 20 ans	2 676	1 420	4 096	11,2	4 010	11,6
21 — 25 ans	1 740	2 265	4 005	10,5	4 168	9,9
26 — 30 ans	323	1 086	1 409	14,8	1 776	14,5
	11 839	10 889	22 728	11.5	21 293	11.6
Monnaie de paiement:						
Dollars canadiens			11 839		10 658	
Dollars US			10 699		10 498	
Francs suisses			122		92	
Deutsche marks			41		45	
Livres sterling			27		—	
			22 728		21 293	

Les obligations et les billets à payer en dollars US comprennent les obligations d'Ontario Hydro (7 190 millions de dollars; 6 966 millions de dollars canadiens en 1984) détenus par la province de l'Ontario et dont les modalités sont identiques à celles des titres de la province de l'Ontario émis aux États-Unis pour le compte d'Ontario Hydro. Le capital et les intérêts des obligations et des billets à payer sont détenus ou garantis par la province de l'Ontario.

Autre dette à long terme:

	Année d'échéance	Taux d'intérêt	1985	1984
	en pourcentage		en millions de dollars	
Solde dû à L'Énergie Atomique du Canada, Limitée, sur l'achat de l'usine d'eau lourde Bruce "A"	1992	7,8	137	150
Contrat de location capitalisé pour l'édifice du siège social, payable en dollars US	2005	8,0	53	51
Contrats de location capitalisés pour l'équipement de transport et de service	1986 à 1988	6,8 à 11,0%	7	12
			197	212

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers — suite

11. Dette à long terme — suite

Les remboursements, en capital seulement, des dettes mentionnées ci-dessus s'élèveront à 103 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices. La tranche payable à moins d'un an représente 21 millions de dollars (20 millions de dollars en 1984).

12. Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié et pour l'enlèvement d'immobilisations

	1985	1984
	en millions de dollars	
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié	189	147
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations	122	75
	311	222

Frais d'évacuation du combustible irradié:
Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts d'évacuation du combustible irradié sont les suivantes:
— la date prévue de mise en service des usines de traitement du combustible nucléaire irradié est 2010;
— la distance de transport entre les installations de production nucléaire et les usines de traitement est de 1000 kilomètres;
— les taux d'intérêt jusqu'à la date d'évacuation devraient varier entre 10% et 15% (hypothèse de 1984: entre 10% et 16%);
— des taux d'inflation jusqu'à la date d'évacuation allant de 5% à 12% (hypothèse de 1984: 6% à 12%).
Compte tenu des incertitudes liées à la technologie de l'évacuation et des facteurs mentionnés ci-dessous, les estimations de coûts sont sujettes à modification.

Coûts d'enlèvement des immobilisations:
Ces coûts d'enlèvement des immobilisations comprennent les coûts liés au déclassement des installations de production nucléaires à la fin de leur durée d'utilisation et les coûts de remplacement de certains canaux de chargement des réacteurs nucléaires qui devraient être remplacés au cours de la durée d'utilisation des réacteurs.
Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts de déclassement ont été les suivantes:
— un déclassement fondé sur un démantèlement reporté (démantèlement après le stockage, avec surveillance pendant 30 ans après l'arrêt des réacteurs);
— une distance de transport de 1 000 kilomètres entre les installations nucléaires et les installations d'évacuation;
— des taux d'intérêt variant jusqu'en 2061 entre 10% et 15% (hypothèse de 1984: entre 10% et 16%);
— des taux d'inflation variant jusqu'en 2061 entre 5% et 12% (hypothèse de 1984: 6% et 12%).
Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts d'enlèvement des canaux de chargement ont été les suivantes:
— enlèvement des canaux des groupes 1 et 2 de la centrale A de Pickering entre 1984 et 1987, et des groupes 3 et 4 entre 2000 et 2003, et des groupes 1 à 3 de la centrale A de Bruce entre 2002 et 2007 (hypothèse de 1984: 1998 à 2006);
— des taux d'intérêt variant jusqu'en 2007 entre 10% et 13% (hypothèse de 1984: jusqu'en 2006, 10% à 16%);
— des taux d'inflation jusqu'en 2007 variant entre 6% et 9% (hypothèse de 1984: jusqu'en 2006, entre 6% et 11%).
Compte tenu des incertitudes liées à la technologie du déclassement et de l'enlèvement des canaux de chargement, ainsi que des facteurs mentionnés ci-dessous, ces estimations sont sujettes à modification.
Jusqu'à présent les coûts d'enlèvement des canaux d'enfournement pour les groupes 1 et 2 de Pickering "A" (89 millions de dollars déclarés au 31 décembre 1985) dépassent les prévisions de 11 millions de dollars. Ce surplus est inclus dans la rubrique "Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif" et il sera amorti par la constitution d'une provision annuelle jusqu'en 1987, date à laquelle les deux groupes devraient être remis en service.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers — suite

13. Contrat de fourniture de mazout

Au terme d'un contrat conclu avec Petrosar Limited, Ontario Hydro achètera de cette société 20 000 barils de mazout résiduel par jour jusqu'en avril 1992. En 1981 et 1982, les quantités livrées ont représenté respectivement 6% et 2% des quantités prévues aux termes du contrat. Il n'y a eu aucune livraison en 1983, 1984 et 1985. Les sommes d'argent en cause ont été imputées aux résultats des exercices antérieurs pour assurer le règlement des livraisons réduites faites jusqu'en 1982. Le 24 mai 1983, Ontario Hydro a informé la société Petrosar Limited de son intention de mettre un terme au contrat, la société Petrosar s'étant engagée vis-à-vis du gouvernement du Canada à limiter sa production de mazout résiduel à un niveau inférieur aux quantités déterminées dans ses contrats. La société Petrosar a intenté une action en justice à Ontario Hydro, réclamant à titre de dommages-intérêts 45,5 et 59,9 millions de dollars, à la suite du refus d'Ontario Hydro de prendre livraison des quantités décidées par contrat en 1981 et 1982. Ontario Hydro a répliqué en réclamant à son tour les 39,4 millions de dollars qu'elle avait payés à Petrosar en 1980, 1981 et 1982, ainsi qu'une somme représentant la différence entre les prix du marché et les prix décidés par contrat payés pour le mazout résiduel fournis depuis la conclusion de cet accord. Ce litige, qui a commencé le 25 novembre 1985, a été porté devant la Cour suprême de l'Ontario et devrait aboutir vers la fin du mois de mars 1986. La cour n'a pas encore prononcé son verdict et il n'est pas, pour l'instant, possible de prévoir la décision de la Cour et les éventuelles conséquences financières pour Ontario Hydro.

14. État de la provenance des fonds investis dans les immobilisations

L'état de la provenance des fonds investis dans les immobilisations retrace les mouvements des liquidités et des quasi-espèces, définies comme étant l'encaisse et les placements à court terme moins les billets à payer à court terme, et non le fonds de roulement, comme c'était le cas pour les exercices précédents. Les montants enregistrés en 1984 ont été reclassés conformément à la présentation de 1985.

Les liquidités provenant de l'exploitation se décomposent de la façon suivante:

	1985	1984
	en millions de dollars	
Bénéfice net	360	575
— Postes ne nécessitant aucun mouvement de fonds au cours de l'exercice		
Amortissement	655	476
Amortissement des gains et pertes sur change	190	120
Provision pour coûts d'évacuation du combustible irradié	24	21
Paiements de remboursement — Accord nucléaire	(75)	(36)
Autres	21	21
Fonds provenant de l'exploitation	1 175	1 177
Variations du fonds de roulement, exception faite des liquidités et des quasi-espèces, et des créditeurs à long terme, liées à l'exploitation — (augmentation)	(120)	(89)
Liquidités provenant de l'exploitation	1 055	1 088

Les autres investissements se décomposent de la façon suivante:

	1985	1984
	en millions de dollars	
Acomptes et coûts connexes sur la fourniture de combustible	(37)	(46)
Moins remboursements et amortissement des acomptes pour fourniture de combustible	39	57
	2	11
Autres	16	(39)
Autres investissements — diminution (augmentation)	18	(28)

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers — fin

15 Régimes de retraite et d'assurance

Les programmes d'avantages sociaux destinés aux employés d'Ontario Hydro comprennent des régimes de retraite et d'assurance. L'actif des régimes de retraite, d'assurance-vie collective et d'invalidité à long terme ainsi que les variations de l'actif au cours de l'exercice figurent dans les états financiers de la Caisse de retraite et d'assurance et ils ne sont pas inclus dans les états financiers d'Ontario Hydro.

D'après la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite d'Ontario Hydro, effectuée le 31 décembre 1984, on a enregistré un surplus d'environ 220 millions de dollars (115 millions de dollars au 31 décembre 1983). L'augmentation du surplus du régime de retraite en 1984 est due à un surplus actuariel de 133 millions de dollars, qui a été partiellement compensé par l'amortissement de 28 millions de dollars du surplus déjà établi. Le 1er janvier 1985, 42 des 220 millions de dollars de ce surplus ont été affectés à des programmes d'amélioration du régime de retraite.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle de 1983 et 1984 ont été les suivantes:

— le taux utilisé pour actualiser la valeur des revenus futurs de placements a été de 8,5%, et de 8% pour les avantages futurs;
— le taux prévu d'accroissement des salaires a été de 8%;
— l'âge moyen de la retraite pour les hommes a été fixé à 60,3 ans (61,2 ans en 1983) et à 61,2 ans pour les femmes (60,7 ans en 1983);
— l'évaluation des titres de sociétés a été faite d'après une moyenne établie sur une période de cinq ans.

Les coûts du régime de retraite ont été en 1985 de 21 millions de dollars (51 millions de dollars en 1984) après déduction des 58 millions de dollars (28 millions de dollars en 1984) pour l'amortissement du surplus du régime de retraite.

Le régime d'assurance-vie collective comportait au 31 décembre 1985 un surplus d'environ 34 millions de dollars (contre 33 millions de dollars au 31 décembre 1984). Cet excédent sera utilisé pour payer les primes d'assurance pour tous les employés souscripteurs, sous réserve d'une autorisation par décret de la province.

16. Recherche et développement

En 1985, 63 millions de dollars des frais de recherche et de développement ont été portés au compte d'exploitation, et 17 millions ont été capitalisés. En 1984, les montants correspondants étaient de 55 millions et de 17 millions de dollars.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

Actif

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Actif à court terme		
Encaisse	8 959	20 139
Comptes débiteurs, comptes clients et autres	3 932	2 862
Stocks, à leur coût d'acquisition	158 812	186 272
Frais réglés d'avance	646	958
	172 349	210 231

Passif et bénéfices non répartis

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	107 726	120 181
Bénéfices non répartis	64 623	90 050
	172 349	210 231

Voir les notes aux états financiers.

Approuvé:

Président du Conseil

Directeur général adjoint,
Finances

À la régie des alcools de l'Ontario et
au ministre de la Consommation et du Commerce.

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 1986 et les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables énoncés dans la note 1 aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification sera soumis à la Régie et au ministre.

Toronto, Ontario
le 29 août 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des résultats
exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Ventes	1 646 814	1 599 337
Prix coûtant des marchandises vendues	843 992	821 552
Revenu brut	802 822	777 785
Dépenses d'exploitation		
Traitements et avantages sociaux	141 828	131 886
Loyers	16 540	15 402
Immobilisations	7 680	7 176
Stocks et frais des magasins	4 769	4 226
Services publics	4 525	4 237
Subventions tenant lieu d'impôts	4 114	4 016
Réparations et services d'entretien	3 790	3 394
Frais et fournitures de bureau	3 131	2 216
Communications et frais de déplacement	2 081	1 910
Casse et pertes de stock	1 900	1 472
Frais bancaires	1 246	1 013
Services de véhicules blindés	1 126	1 140
Commissions versées aux agents et frais connexes	1 014	996
Autres	2 586	1 779
	196 330	180 863
Produits d'exploitation	606 492	596 922
Autres recettes		
Droits perçus pour les permis délivrés pour des occasions spéciales	4 281	3 618
Intérêts pour les soldes en banque	211	2 140
Recettes diverses	1 589	1 602
	6 081	7 360
Bénéfice net pour l'exercice	612 573	604 282

État des bénéfices non répartis
exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	90 050	87 768
Ajouter le bénéfice net pour l'exercice	612 573	604 282
	702 623	692 050
Déduire les paiements versés au trésorier de l'Ontario au regard du bénéfice net	638 000	602 000
Solde en fin d'exercice	64 623	90 050

Voir les notes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
31 mars 1986

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf dans le cas des immobilisations, qui sont imputées à l'exercice de leur acquisition et comptabilisées ensuite à la valeur symbolique de 1$.

2. AUTO-ASSURANCE

La Régie a choisi de prendre en charge elle-même les risques afférents aux dommages matériels occasionnés aux stocks par le feu, l'eau, les actes de vandalisme ou le vol.

3. IMMOBILISATIONS

Les coûts totaux cumulés des immobilisations à la fin de l'exercice, moins les cessions, se détaillent comme suit:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Terrains	14 163	13 915
Édifices	155 726	152 243
Mobilier et matériel	12 898	11 629
Améliorations locatives	13 755	11 605
	196 542	189 392

4. ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX

Les engagements minimaux de la Régie en vertu de baux pour la location de locaux se répartissent comme suit:

	(milliers de $)
1987	11 258
1988	10 039
1989	8 568
1990	7 202
1991	5 639
Par la suite	11 693
	54 399

5. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour que leur présentation soit conforme à celle de 1986.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

(Société constituée sans capital-actions en vertu de la Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto)

Bilan au 31 mars 1986
(avec chiffres comparatifs pour 1985)
(en milliers de dollars)

ACTIF

	1986	1985
	$	$
Actif à court terme		
Encaisse	1 143	136
Comptes débiteurs	1 933	3 010
Dépôts auprès du C.N.	10 200	9 000
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	20 152	13 271
Pièces détachées et fournitures	1 209	1 275
Frais réglés d'avance	380	295
	35 017	26 987
Immobilisations		
Terrains	24 910	24 850
Immeubles et équipements (Note 2)	161 123	166 198
Améliorations locatives, après déduction des amortissements cumulés de 327$ (250 dollars en 1985)	1 340	1 243
Améliorations à l'emprise de la voie ferrée et aux matériels et installations techniques, après déduction des amortissements cumulés de 30 231 dollars (24 694 en 1985)	90 431	81 915
Construction en cours		
Projet du Terminus des transports de Toronto (Note 6)	30 489	21 902
Autres	11 831	17 256
	320 124	313 364
	355 141	340 351

PASSIF

	$	$
Exigibilités à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	32 148	26 679
Revenus non gagnés — Billets vendus et non utilisés	784	155
	32 932	26 834

AVOIR PROPRE

Province de l'Ontario	322 209	313 517
	355 141	340 351

Engagements (note 6)

Voir les notes aux états financiers.

Pour les membres,

L. H. Paros
Président du Conseil

Membre

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État de l'avoir propre
pour l'exercice terminé le 31 mars 1986
(avec chiffres comparatifs pour 1985)
(en milliers de dollars)

	1986 $	1985 $
Avoir propre en début d'année	313 517	310 046
Apport en capital de la Province de l'Ontario	25 350	20 370
Apports reçus de la province de l'Ontario au titre du C.L.D.I.		165
Autres apports reçus de la province de l'Ontario pour le M.T.C.	681	
	339 548	330 581
Amortissements des apports en capital	(17 339)	(17 064)
Avoir propre en fin d'exercice	322 209	313 517

État des résultats d'exploitation
pour l'exercice terminé le 31 mars 1986
(avec chiffres comparatifs pour 1985)
(en milliers de dollars)

	1986 $	1985 $
Revenus		
Services de navette de banlieue	51 647	49 607
Revenus divers (Note 4)	5 519	5 210
	57 166	54 817
Frais (Note 5)		
Exploitation des trains et autobus	74 266	74 030
Terminus, matériels et installations techniques	31 300	29 003
Frais généraux et administration	15 637	15 524
	121 203	118 557
Déficit d'exploitation	64 037	63 740
Subventions d'exploitation reçues de la province de l'Ontario, y compris l'amortissement de l'apport en capital de 17 339 $ ($17 064 en 1985)	64 037	63 740
Resultat net pour l'exercice	—	—

Voir les notes aux états financiers.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 1986
(avec chiffres comparatifs pour 1985)
(en milliers de dollars)

	1986	1985
	$	$
Encaisse produite par (utilisée dans) les opérations		
Produits	57 166	54 817
Frais	(121 203)	(118 557)
Redressements pour postes hors caisse:		
Amortissements	17 339	17 064
Bénéfices sur ventes d'actifs immobilisés	(2 154)	94
	(48 852)	(46 582)
Variations nettes dans les soldes hors caisse du fonds de roulement	(925)	(138)
	(49 777)	(46 720)
Encaisse produite par (utilisée dans) les investissements		
Acquisition d'actifs immobilisés	(26 031)	(20 535)
Cession d'actifs immobilisés	4 086	123
	(21 945)	(20 412)
Encaisse provenant du financement octroyé par la province de l'Ontario		
Subvention à l'exploitation	46 698	46 676
Apport en capital	26 031	20 535
	72 729	67 211
Augmentation nette de l'encaisse	1 007	79
Encaisse en début d'exercice	136	57
Encaisse en fin d'exercice	1 143	136

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 1986
(avec données comparatives pour 1985)
(en milliers de dollars)

1. Sommaire des principales conventions comptables

(a) Généralités

La direction de la Régie a préparé les présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

(b) Fournitures et pièces de rechange

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées en retenant le moins élevé des deux montants suivants: le coût d'acquisition et le coût de remplacement.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au prix coûtant.

La Régie pratique l'amortissement linéaire des diverses catégories d'actifs en fonction de leur durée d'utilisation estimative. Pour les locomotives et les matériels auxiliaires de commande d'alimentation électrique, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire appliquée au coût, plus une estimation des frais futurs de remise en état.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes aux états financiers — Suite
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986
(avec données comparatives pour 1985)
(en milliers de dollars)

1. Sommaire des principales conventions comptables — Suite

Immeubles et matériel	
Abris et cabines de vente de billets	5 ans
Autres immeubles	20 ans
Locomotives et matériels auxiliaires de commande d'alimentation électrique	25 ans
Autre matériel roulant de chemin de fer	25 ans
Autobus	12 ans
Terrains de stationnement	20 ans
Divers — Mobilier et agencements	12 ans
— Autres	3-5 ans
Améliorations à l'emprise et aux matériels et installations techniques	20 ans
Améliorations locatives	20 ans

(d) Revenus des services de navette de banlieue
Les revenus sont comptabilisés lorsque le service de transport a été rendu. Les montants non gagnés figurent au bilan dans le passif à court terme.

(e) Subventions
Les subventions de fonctionnement versées par la province de l'Ontario sont traitées comme des réductions des déficits d'exploitation. Les apports en capital de la province de l'Ontario sont intégrés à l'avoir des propriétaires et transférés aux revenus tout au long de la durée d'utilisation de l'élément d'actif concerné.

2. Immeubles et matériel

	1986			1985
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres	Valeur nette aux livres
Immeubles	$ 31 075	$10 303	$ 20 772	$ 20 665
Locomotives et matériels auxiliaires de commande d'alimentation électrique	30 930	13 531	17 399	15 347
Autre matériel roulant de chemin de fer	143 139	34 509	108 630	116 389
Autobus	19 377	12 376	7 001	7 162
Terrains de stationnement	7 372	2 280	5 092	4 417
Divers	5 067	2 838	2 229	2 218
	$236 960	$75 837	$161 123	$166 198

3. Accords d'exploitation
Presque tous les services fournis par la Régie sont en fait rendus par des tierces parties qui utilisent des véhicules et un matériel roulant appartenant à la Régie. Les frais versés à ces tierces parties en vertu des accords d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils ont été engagés et estimés. Ces services sont régis par les accords suivants:

Chemins de fer Nationaux du Canada	du 1er juin 1977 au 31 mai 1987
Gray Coach Lines	au 31 décembre 1986
Canadien Pacifique Limitée	du 26 octobre 1981 au 25 octobre 1991

La société Charterways Transportation Limited fournit également des services. L'accord avec cette firme est arrivé à expiration le 31 décembre 1985. Des négociations sont en cours pour la conclusion d'un nouvel accord.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes aux états financiers — Suite
pour l'exercice terminé le 31 mars 1986
(avec chiffres comparatifs pour 1985)
(en milliers de dollars)

4. Revenus divers

Les revenus divers se répartissent comme suit:

	1986	1985
	$	$
Revenu d'intérêt	309	321
Location — matériel roulant	1 261	2 855
Location — locaux	583	546
Revenu de publicité	325	259
Commissions — vente de billets	525	469
Vente d'actifs	2 154	(91)
Divers	362	851
	5 519	5 210

5. Frais

Les frais peuvent être ventilés comme suit:

	1986	1985
	$	$
Traitements, salaires et avantages sociaux	21 168	17 041
Paiements à des tierces parties pour l'exploitation des services	42 549	47 739
Carburants et lubrifiants	8 971	7 817
Frais divers	20 668	18 206
	93 356	90 803
Frais de location et d'utilisation	10 508	10 690
Amortissements	17 339	17 064
Total des frais	121 203	118 557

Des frais figurant ci-dessus, un montant de 93 356 $ (90 803 $ en 1985) est classé comme partiellement recouvrable des voyageurs ou d'autres sources. La Régie a établi l'objectif de récupération ultime à 65% des frais recouvrables. En 1986, le montant total des revenus s'est élevé à 57 166 $ (54 817 $ en 1985), soit 61,2% des frais recouvrables (60,4% en 1985).

6. Engagements

(a) Achats de wagons à deux étages pour les lignes de banlieue

Après la fin de l'exercice, la Régie se fera transférer les actifs suivants du projet GO ALRT qui a pris fin:

— Dépôt pour un contrat avec la Société de développement du transport urbain Ltée visant l'achat de 63 wagons à deux étages pour lignes de banlieue	8 234 $
— Constructions terminées utiles au programme d'agrandissement du réseau à rails lourds, au coût d'acquisition	5 829 $
TOTAL	14 063 $

Le solde du coût des wagons à deux étages pour lignes de banlieue, soit 74 102 $, sera payé au cours de la période se terminant en septembre 1988, au fur et à mesure de la livraison des wagons à la Régie.

(b) Projet du Terminus des transports de Toronto

Les participants au Projet de Terminus des transports de Toronto étaient initialement la province de l'Ontario, la Régie, le gouvernement du Canada, le Canadien National, le Canadien Pacifique et la Toronto Terminal Railway Company. Comme les parties n'ont pas pu s'entendre sur un mode satisfaisant de partage des coûts d'immobilisation du projet, la Régie finance elle-même la mise en oeuvre d'un programme modifié qui ne vise à satisfaire que ses propres besoins immédiats.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes aux états financiers — Fin
pour l'exercice terminé le 31 mars 1986
(avec données comparatives pour 1985)
(en milliers de dollars)

(c) Locations

Les montants minimum des paiements relatifs aux baux conclus aux fins d'exploitation pour les cinq prochaines années sont:

1986-1987	1 922 $
1987-1988	1 495
1988-1989	1 259
1989-1990	1 217
1990-1991	1 195
après 1991	6 840
	13 928 $

En plus des engagements ci-dessus, la Régie a pris un terrain en bail en vertu d'un contrat qui arrivera à expiration en 2079. Le coût annuel de cette location est de 120 $.

7. Régime de retraite

La Régie offre à ses employés un régime de prestations de retraite grâce à un arrangement leur permettant de participer à la Caisse de retraite des fonctionnaires établie par la province de l'Ontario. La Province amortit la dette non provisionnée de ce régime de retraite au moyen d'une série de paiements annuels; elle a fait payer à la Régie sa part de la dette non provisionnée pour l'exercice.

8. Données comparatives

Certains postes des états financiers de 1985 ont fait l'objet d'un redressement visant à les rendre conformes à la présentation des états financiers de 1986.

Aux membres de la Régie des transports en commun de la région de Toronto et
au ministre des Transports et des Communications.

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 1986, ainsi que les états de l'avoir propre, des résultats d'exploitation et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Régie et au ministre.

J.F. Otterman

J.F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario,
le 23 mai 1986

SOCIÉTÉ IDEA

Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 1986 ne nous avaient pas été communiqués au moment de mettre sous presse.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986 $	1985 $
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	1 764 630	4 567 151
Comptes débiteurs	202 956	112 500
À recevoir de CLDI (note 3)	4 772	64 514
Inventaire	231 541	265 038
Frais réglés d'avance	22 224	8 454
	2 226 123	5 017 657
Immobilisations (note 2)	1	1
	2 226 124	5 017 658

PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	924 746	2 759 598
Retenues de garantie exigibles	35 692	559 489
Impôts fonciers à payer	287 236	242 045
Produits comptabilisés d'avance (note 7)	43 057	50 766
	1 290 731	3 611 898
Bénéfices non répartis	935 393	1 405 760
	2 226 124	5 017 658

Voir les notes aux états financiers

Au nom de la Société:

Administrateur

Administrateur

À la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et
au ministre du Tourisme et des Loisirs.

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que ses résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1(a) aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi sur la Société de la Place de l'Ontario, un rapport de vérification sera soumis à la Société et au ministre du Tourisme et des Loisirs.

D. F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

Toronto, Ontario,
le 5 août 1986

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

État d'exploitation et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Produits d'exploitation		
Droits — d'entrée	5 185 240	4 707 469
— de stationnement	1 357 364	1 203 287
— pour les attractions	1 462 631	869 109
Concessions (note 5)	1 089 740	965 467
Bénéfice brut (note 6)		
— services de restauration	835 831	556 409
— programme d'hiver	582 270	204 429
— boutiques	326 367	247 751
Parrainages accordés par des entreprises	448 695	429 500
Port de plaisance	357 987	349 851
Intérêts créditeurs	192 868	275 305
Location de films et droits d'enregistrement vidéo	53 858	56 376
Autres	91 260	117 191
	11 984 111	9 982 144
Dépenses d'administration et d'exploitation		
Traitements, salaires et avantages sociaux	5 851 149	5 021 332
Programmation et spectacles	2 529 688	2 247 615
Publicité	1 470 108	1 156 041
Entretien des lieux et services divers	1 392 662	1 133 013
Impôts fonciers	975 016	856 682
Frais généraux et de bureau	750 093	514 703
Fournitures	648 444	562 272
Services publics	610 539	480 882
Services de sécurité	266 888	261 026
Films et photographie	15 687	26 463
Jetons de présence	10 990	10 505
	14 521 264	12 270 534
Perte nette d'exploitation avant subvention	2 537 153	2 288 390
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario	2 872 000	2 872 000
Bénéfice net d'exploitation	343 847	583 610
Apport en capital de la province de l'Ontario	5 319 000	7 519 000
Moins dépenses en immobilisations	6 124 214	7 508 867
	(805 214)	10 133
Bénéfice net (perte nette)	(470 367)	593 743
Bénéfices non répartis, début de l'exercice	1 405 760	812 017
Bénéfices non répartis, fin de l'exercice	935 393	1 405 760

Voir les notes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers au 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues, la seule exception étant que la Société impute toutes les nouvelles immobilisations aux dépenses de l'année d'acquisition et crédite tous les apports en capital aux recettes de l'année où ils sont reçus. Les immobilisations apparaissent au bilan à leur valeur nominale.

De plus, toutes les subventions reçues et les dépenses relatives aux projets financés par CLDI (note 3) et aux autres projets spéciaux dont les fonds ne proviennent pas du ministère du Tourisme et des Loisirs (note 4) ne sont pas incluses dans l'état d'exploitation et des bénéfices non répartis.

(b) Les stocks sont évalués selon la méthode de l'épuisement successif (FIFO), et le plus faible des deux montants suivants est retenu: le coût d'acquisition ou la valeur nette de réalisation.

2. IMMOBILISATIONS

Le coût en capital initial des installations fournies par la province de l'Ontario, moins les cessions au 31 mars 1986, s'élevait approximativement à 28,9 millions de dollars.

Le coût total accumulé des immobilisations acquises depuis cette date, déduction faite des cessions, peut être ventilé comme suit:

	1985 Total	1986 Additions	1986 Cessions	1986 Total
	$	$	$	$
Améliorations foncières ...	5 107 289	296 183	—	5 403 472
Biens immobiliers	12 773 036	2 792 318	(32 666)	15 532 688
Mobilier et matériel	5 812 975	3 053 925	(33 230)	8 833 670
Films IMAX	1 592 493	—	—	1 592 493
	25 285 793	6 142 426	(65 896)	31 362 323

Durant l'exercice, la Société a parachevé la Phase I d'un important projet quinquennal d'infrastructure. La Phase I comprend la mise en place d'une attraction avec tunnel appelée "la folle équipée à travers la nature" et la réalisation d'importantes améliorations au village de l'ouest à l'entrée située du côté ouest.

3. À RECEVOIR DU C.L.D.I. (CONSEIL DE LEADERSHIP ET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIELS)

Depuis 1981, le C.L.D.I. a affecté un total de 2 250 000 $ (1986 — 250 000 $) pour les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation en vue d'une exposition de réalisations de haute technologie à la Place de l'Ontario ("Future Pod").

Au 31 mars 1986, la Société avait dépensé un total de 2 132 444 $ (154 705 $ en 1986); de ce montant, 1 419 961 $ (143 010 $ en 1986) représentaient des coûts d'exploitation, et 712 483 $(11 695 $ en 1986) des dépenses en capital qui sont incluses dans les immobilisations. Au 31 mars 1986, la Société avait reçu un total de 2 127 672 $ (1986 — 214 447 $) du C.L.D.I.

Cette exposition a pris fin depuis lors.

4. SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO — AFFICHAGE

Durant l'exercice 1985, la Société des loteries de l'Ontario a fourni 116 789 $ pour l'acquisition et l'installation d'un système d'affichage programmable.

Au 31 mars 1986, la Société avait dépensé 116 789 $ (110 272 $ en 1985); ce montant est incorporé aux immobilisations.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
au 31 mars 1986

5. CONCESSIONS

Les recettes provenant des concessions comprennent les loyers payés par les concessionnaires et le profit net d'exploitation du restaurant Trillium, qui fonctionne en vertu d'un contrat de gestion à forfait.

6. BÉNÉFICES BRUTS — SERVICES DE RESTAURATION, PROGRAMME D'HIVER ET BOUTIQUES

Les opérations se présentent comme suit:

	Services de restauration		Programme d'hiver		Boutiques	
	1986	1985	1986	1985	1986	1985
	$	$	$	$	$	$
Ventes	1 267 542	857 962	963 408	380 187	758 438	634 196
Coût des produits vendus*	431 711	301 553	381 138	175 758	432 071	386 445
Bénéfices bruts	835 831	556 409	582 270	204 429	326 367	247 751

*Le coût des produits vendus dans le cadre du programme d'hiver comprend la location de films, les casse-croûte et les articles des boutiques. Tous les autres coûts des produits vendus ne portent que sur des marchandises.

7. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les produits comptabilisés d'avance se rapportent principalement au paiement anticipé des droits de location des films IMAX et à la location de postes d'amarrage au port de plaisance.

8. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Les données ont été reclassées, le cas échéant, aux fins de conformité avec la présentation adoptée en 1986.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Bilan
pour l'année se terminant
(en milliers

	1985	1984
	$	$
ACTIF À COURT TERME		
Fonds en main tierce (note 3)	8 806	7 826
Comptes débiteurs (note 4)	65 667	76 332
Sommes à recevoir de l'actionnaire — province de l'Ontario	11 496	4 110
Stocks	3 153	4 430
Frais payés d'avance et dépôts	1 321	909
	90 443	93 607
RETENUES DE GARANTIE À RECEVOIR	6 784	5 084
COÛTS DES CONTRATS À EXÉCUTION DIFFÉRÉE	68 505	54 808
IMMOBILISATIONS (note 5)	38 337	41 064
FRAIS DE CONCEPTION ET DE DÉVELOPPEMENT (note 6)	17 800	15 407
AUTRES AVOIRS	862	841
	222 731	210 811

Rapport du vérificateur à l'actionnaire

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société de développement du transport urbain Ltée au 31 décembre 1985, ainsi que les états consolidés des résultats d'exploitation, des bénéfices non répartis et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés, Toronto, Ontario,
le 21 mars 1986

DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

consolidé
le 31 décembre 1985
de dollars)

PASSIF

	1985 $	1984 $
PASSIF		
Emprunts bancaires (note 7)	43 297	36 961
Comptes créditeurs et charges à payer	37 842	33 362
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	1 500	500
	82 639	70 823
RETENUES DE GARANTIE À RESTITUER	3 164	2 418
REVENUS DIFFÉRÉS	67 282	64 415
DETTE À LONG TERME (note 8)	3 547	5 047
	156 632	142 703
PARTICIPATIONS MINORITAIRES	899	360
RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS (note 10)		
AVOIR PROPRE DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS		
Autorisé —		
20 000 000 actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré —		
14 240 008 actions ordinaires	35 691	35 691
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	20 228	21 798
EXCÉDENT DES VALEURS ESTIMATIVES DES IMMOBILISATIONS SUR LA FRACTION NON AMORTIE DU COÛT (note 1(d))	9 281	10 259
	65 200	67 748
	222 731	210 811

Pour le Conseil

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

État consolidé des opérations et des bénéfices non répartis pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 (en milliers de dollars)

	1985 $	1984 $
REVENUS		
Contrats	250 133	258 744
Intérêts	1 337	3 958
	251 470	262 702
FRAIS		
Contrats, frais de fonctionnement et d'administration (note 2)	249 438	244 398
Intérêts	3 837	4 964
	253 275	249 362
BÉNÉFICES (PERTES) DE L'EXERCICE AVANT PAIEMENT DES REDEVANCES À L'ACTIONNAIRE	(1 805)	13 340
REDEVANCES PAYÉES À L'ACTIONNAIRE	204	1 328
BÉNÉFICES (PERTES) DE L'EXERCICE AVANT LES PARTICIPATIONS MINORITAIRES	(2 009)	12 012
PARTICIPATION MINORITAIRE	539	(300)
BÉNÉFICES NETS (PERTES NETTES) DE L'EXERCICE	(2 548)	12 312
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS — EN DÉBUT D'EXERCICE	21 798	8 381
Virement de l'excédent de la valeur estimative des immobilisations sur la fraction non amortie du coût	978	1 105
	22 776	9 486
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS — EN FIN D'EXERCICE	20 228	21 798

État consolidé de l'évolution de la situation financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985 (en milliers de dollars)

	1985 $	1984 $
ORIGINE DES FONDS		
Bénéfices nets (pertes nettes) de l'exercice	(2 548)	12 312
Postes ne représentant pas une sortie (rentrée) de fonds —		
Produits reportés incorporés aux revenus	(162 868)	(165 527)
Coûts des contrats à exécution différée, imputés aux revenus	163 808	165 940
Amortissements	4 817	4 098
Part des bénéfices (pertes) des filiales aux actionnaires minoritaires	539	(300)
Produits d'exploitation	3 748	16 523
Augmentation des revenus différés	165 735	146 087
Emprunt et participations minoritaires découlant de l'acquisition de Can Rail Inc.	—	6 207
Diminution (augmentation) des coûts de conception et de développement	(2 393)	3 150
Augmentation nette des retenues de garantie à restituer	746	2 418
	167 836	174 385

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

État consolidé de l'évolution de la situation financière — Suite
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985
(en milliers de dollars)

	1985	1984
	$	$
UTILISATION DES FONDS		
Augmentation du coût des contrats différés	177 505	155 066
Diminution de la dette à long terme	1 500	1 680
Avoirs acquis avec Can Car Rail Inc.	—	7 160
Augmentation nette des retenues de garantie à recevoir	1 700	5 084
Augmentation nette des immobilisations	2 090	6 206
Autres	21	47
	182 816	175 243
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	14 980	858
FONDS DE ROULEMENT — EN DÉBUT D'EXERCICE	22 784	23 642
FONDS DE ROULEMENT — EN FIN D'EXERCICE	7 804	22 784

Notes aux états financiers consolidés
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par les responsables selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables adoptées sont résumées ci-dessous:

(a) Consolidation

Les présents états financiers regroupent les comptes de la Société et de ses filiales.

(b) Comptabilisation des contrats à long terme

Les revenus et les dépenses en vertu de contrats prévoyant la récupération des coûts sont comptabilisés au fur et à mesure de leur réalisation. Les revenus et les dépenses afférents aux contrats à long terme et à forfait sont comptabilisés en fonction de l'état de l'avancement des travaux, lequel est déterminé sur la base des dépenses effectuées. Les provisions pour pertes sur les contrats sont comptabilisées dès que les pertes sont observées.

(c) Stocks

Les matières premières et les fournitures sont évaluées au moins élevé des deux montants suivants: le coût ou la valeur nette de réalisation.

(d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, sauf les installations et le matériel d'essai de Kingston acquis avant le 31 décembre 1980, lesquels sont comptabilisés à leur valeur estimative. Les ajouts aux installations et au matériel d'essai acquis après le 31 décembre 1980 sont comptabilisés au prix coûtant.

L'amortissement commence lorsque le bien est mis en service, et il cesse lors de sa mise hors service.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants. L'excédent de la valeur estimative des immobilisations sur le coût non amorti est viré aux bénéfices non répartis selon la méthode mentionnée ci-dessus, aux taux suivants:

	Taux (%)
Immeubles et viabilisation des terrain	5 et 10
Installations d'essai	5 et 10
Matériel de fabrication	20 et 30
Matériel d'essai	10 et 30
Mobilier et matériel de bureau	20

L'outillage est amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Le matériel informatique et le logiciel sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

(e) Frais de conception et de développement

La Société comptabilise d'avance les dépenses associées à des projets de conception de produits à commercialiser, pour lesquels elle a trouvé un marché.

Les frais sont répartis entre les contrats sur la base de l'évaluation, faite par la Société, du marché potentiel pour les produits. Lors de la signature d'un contrat, les frais de conception et de développement afférents sont portés à un compte du passif, et sont par la suite amortis à mesure de la constatation des produits.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes aux états financiers consolidés — Suite
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985

(f) Brevets
Les brevets sont comptabilisés au prix coûtant et amortis selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

(g) Frais de garantie
La Société a pour politique de toujours maintenir une provision suffisante pour honorer les frais de garantie prévus.

(h) Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères
La Société effectue une part importante de ses affaires en monnaies étrangères. Les risques afférents à une grande proportion des transactions en monnaies étrangères sont couverts par des contrats de change à terme. Les chiffres des avoirs et engagements, ainsi que ceux des comptes de revenus et de dépenses liés à ces opérations sont convertis en dollars canadiens au taux de change stipulé dans le contrat. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces contrats sont passés aux comptes d'exploitation de l'exercice de leur réalisation.

(i) Régime de retraite
La Société a pour politique de financer son régime de retraite sur une base d'exercice selon des prévisions actuarielles qui sont révisées au moins une fois tous les trois ans. Les excédents réalisés par le régime servent à diminuer la contribution de l'employeur.

(j) Revenus de licence et redevances
Les droits reçus à la conclusion d'un accord de licence sont portés aux comptes de revenus dès la signature de l'accord, pourvu que les paiements ne soient en aucun cas remboursables. Les redevances sur la vente de produits brevetés par la Société sont portées aux comptes de revenus au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles.

2. ANNULATION DU CONTRAT GO-ALRT

Durant l'exercice, la province de l'Ontario a annulé le contrat conclu avec la Société pour la conception, la mise au point, la fabrication et la livraison d'un système de transport ferroviaire électrique avancé pour les banlieues. Ce système devait reposer sur la technologie, le savoir-faire et la banque de données du STCI. Selon les clauses du contrat, la Société avait le droit d'exiger une indemnité en cas de résiliation du contrat par le client et sans qu'il y ait eu faute de sa part. Un arbitre a été nommé pour évaluer la demande de la Société et proposer un règlement. Il a proposé un règlement comprenant un paiement en espèces de 7,9 millions de dollars; la renonciation aux redevances du STCI s'élevant à 1,2 million de dollars; la prise en charge d'une partie des frais de démarrage de la production, des frais relatifs à la période d'apprentissage, des autres frais de fabrication, des frais généraux à venir non absorbés et des frais relatifs à la capacité de production inutilisée et associés à l'octroi d'un contrat de construction de voitures à deux étages pour trains de type classique desservant la banlieue.

Après la recommandation de l'arbitre, la Société a reçu une lettre d'intention portant sur l'achat des voitures à deux étages mais sans prise en charge des frais mentionnés ci-dessus. La Société a rejeté la proposition du gouvernement, mais ce dernier lui a ordonné, à titre d'actionnaire, d'absorber ces frais, notamment les frais de démarrage de la production, les frais relatifs à la période d'apprentissage et d'autres frais s'élevant au total à 5,8 millions de dollars.

Les frais relatifs aux contrats conclus durant l'exercice comprennent à la fois les montants reçus et les radiations mentionnés ci-dessus.

3. FONDS EN MAIN TIERCE

Les fonds en main tierce représentent des avances sur contrats faites à la Société à différentes étapes de l'avancement des travaux. Les contrats stipulent que l'intérêt produit par ce type de fonds appartient à la Société.

4. DÉBITEURS

Les comptes débiteurs comprennent un montant d'environ 4,2 millions de dollars (31,8 millions de dollars en 1984) de revenus gagnés sur la partie achevée des travaux en cours qui n'a pas encore été facturée aux clients.

Ce poste comprend aussi environ 5,6 millions de dollars retenus par la BC Transit par suite des différences d'interprétation d'un contrat. La Société a retenu les services de conseillers juridiques pour préparer sa défense. De l'avis de ces derniers, la position de la Société est bien fondée. La direction s'attend à ce que ces différends se règlent en sa faveur et a de bonnes raisons de croire qu'ils ne nuiront pas à la situation financière de la Société.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes aux états financiers consolidés — Suite
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985

5. IMMOBILISATIONS

	1985			1984
	Valeur comptable (note 1(d))	Amortissement cumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
	$	$	$	$
Terrains	1 909	—	1 909	1 909
Immeubles et viabilisation des terrains	9 247	1 567	7 680	8 079
Installations d'essai	11 689	3 594	8 095	8 286
Matériel de fabrication et outillage	9 421	2 724	6 697	7 782
Matériel d'essai	10 773	4 679	6 094	6 852
Matériel informatique et logiciels	6 497	1 580	4 917	5 215
Mobilier et matériel de bureau	3 311	1 269	2 042	2 002
Autres	1 763	860	903	939
	54 610	16 273	38 337	41 064

6. FRAIS DE CONCEPTION ET DE DÉVELOPPEMENT

	(en milliers de dollars)	
	1985	1984
	$	$
Système de transport à capacité intermédiaire (STCI)	13 945	14 378
Véhicule ferroviaire léger articulé (VFLA)	3 855	1 029
	17 800	15 407

La Société amortira les frais différés mentionnés ci-dessus sur la base des ventes futures de véhicules. La direction croit que la valeur technique des produits est bien établie et qu'il existe un marché particulier pour ces produits, qu'ils aient été fabriqués par la Société ou par les détenteurs de ses licences (consulter la note 1 (e)). En outre, la direction prévoit que ces frais seront récupérés à partir des produits des transferts de technologie qui devraient avoir lieu à l'avenir.

7. EMPRUNTS BANCAIRES

Des emprunts bancaires d'environ 24 millions de dollars sont garantis par certains comptes débiteurs, par des stocks de marchandises et par des revenus futurs stipulés dans des contrats déjà conclus.

8. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme consiste en des billets dont l'intérêt, calculé au taux de 10%, est exigible chaque semestre. Le programme de remboursement prévoit des versements de 1 500 000 $ par année en 1986 et 1987, et de 2 047 000 $ en 1988.

9. ENGAGEMENTS

(a) Contrats de vente à long terme

La Société a conclu divers contrats de vente à long terme visant la mise en place de systèmes de transport et de services de soutien connexes et (ou) la fabrication et la fourniture de véhicules de transport. Conformément aux clauses des principaux contrats, le montant estimatif, au 31 décembre 1985, des sommes à recevoir d'ici à la date prévue d'achèvement est d'environ 1,01 milliard de dollars.

Le sommaire suivant décrit, par groupes de produits, les principaux contrats que la Société s'est engagée à exécuter:

(i) Contrats relatifs au STCI

— STCI Vancouver — Contrat avec la BC Transit (BCT) prévoyant la mise en place d'un STCI de 21,4 kilomètres et la fourniture de 114 véhicules avant la fin de 1986.

— STCI Detroit — Contrat avec la Detroit Transportation Corporation (DTC) prévoyant la mise en place d'un STCI de 4,7 kilomètres et la fourniture de 12 véhicules avant la fin de 1987. (Conclu initialement avec la Southeastern Michigan Transportation Authority (SEMTA), ce contrat a été transféré à la DTC durant l'année.)

— STCI Scarborough — Contrat avec la Toronto Transit Commission (TTC) prévoyant la fourniture de 28 véhicules et des services de soutien connexes avant la fin de 1986.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes aux états financiers consolidés — Suite
pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985

(ii) Contrats relatifs à des tramways
— VFLA Santa Clara — Contrat conclu avec la Santa Clara County Transit District (SCCTD) prévoyant la fourniture de 50 véhicules avant la fin de 1988.
— Tramways pour la TTC — Contrat conclu avec la TTC en vue de la fourniture de 52 VFLA avant la fin de 1987.

(iii) Contrats relatifs aux métros
— Voitures de métro pour la TTC — Contrat conclu avec la TTC et prévoyant la fourniture de 126 voitures de métro avant la fin de 1987.
— Métro de Boston — Contrat conclu avec la Massachusetts Bay Transportation Authority (MBTA) et prévoyant la fourniture de 58 voitures de métro avant la fin de 1987.

La province de l'Ontario a fourni les garanties et cautionnements suivants au sujet des obligations contractuelles de la Société (en millions de $):

Contrat de la BCT — STCI de Vancouver	300 $
Contrat de la DTC — STCI de Detroit	82
Contrat de la TTC — STCI de Scarborough	14
Contrat de la SCCTD — VFLA de Santa Clara	67
Contrat de la MBTA — Métro de Boston	71
	534 $

(b) La Société a conclu divers contrats d'achat avec des fournisseurs et des sous-traitants au sujet des contrats de vente. Sa politique consiste à conclure avec ses fournisseurs des contrats d'achat dont les conditions sont semblables à celles des contrats de ventes auxquels ils se rapportent. Au 31 décembre 1985, les engagements d'achat contractés avec des fournisseurs dans le cadre des contrats à long terme s'élevaient à environ 199 millions de dollars.

(c) En vertu de contrats de change à long terme, la Société s'est engagée à vendre 36 millions de dollars É.-U. (48 millions de dollars canadiens) et à acheter 16 millions de deutsche marks (8,4 millions de dollars canadiens). Ces contrats arrivent à échéance à diverses dates, sur une période se terminant en décembre 1987.

10. ÉVENTUALITÉS

En raison d'un certain nombre de litiges entre la Société et la SEMTA ou la DTC, la Société a dû recourir aux services de conseillers juridiques. La direction et les conseillers juridiques estiment que, même s'il est trop tôt pour supputer les répercussions financières des points en litige, la position de la Société est bien fondée. La direction a de bonnes raisons de croire que les questions suivantes n'affecteront pas gravement la situation financière de la Société.

(a) En 1984, la Société a reçu de la SEMTA l'ordre de rejeter un certain nombre de poutres de glissière, car la couche de béton recouvrant l'armature en acier n'était pas jugée satisfaisante par le client. Tout en protestant auprès de la SEMTA, la Société s'est exécutée et a chargé ses sous-traitants de fabriquer de nouvelles poutres.

(b) Durant l'année, des fissures ont été décelées dans certaines des poutres en béton précontraint de la glissière. La Société a exigé des sous-traitants et des consultants qu'ils refassent les études techniques portant sur les éléments défectueux. Toutefois, elle n'a pas encore présenté de réclamation aux sous-traitants et aux consultants pour réparation des dommages subis.

(c) Durant l'année, la Société a été retardée dans l'exécution du projet à cause des incertitudes entourant le financement des travaux et de l'incapacité du client de souscrire la police d'assurance-responsabilité professionnelle requise dans le cadre du projet. Ces facteurs ont obligé la Société à repousser l'échéance des travaux et ont augmenté les coûts prévus.

Même s'il est trop tôt pour estimer avec précision les coûts des points mentionnés ci-dessus, il est probable que la récupération des coûts totaux, compte tenu de tous les délais et réclamations accessoires, ne dépassera pas 31 millions de dollars. Au 31 décembre 1985, des frais s'élevant à environ 11 millions de dollars pour tous les litiges mentionnés ci-dessus avaient été inscrits au poste des frais différés afférents aux contrats.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes aux états financiers consolidées — Fin
pour l'année se terminant le 31 décembre 1985

11. IMPÔTS SUR LE REVENU (en milliers de dollars)

(a) Les filiales de la Société assujetties à l'impôt ont la possibilité de réduire leur revenu imposable des montants suivants, qui ne sont pas comptabilisés.

		$
Pertes déductibles à l'impôt, selon leur année d'extinction	1991	3 129
	1992	2 656
	1995	134
	1996	339
	1997	397
	1998	1 054
	1999	1 732
	2000	1 880
		11 321
Excédent du coût en capital non amorti sur la valeur comptable nette des actifs assujettis à l'amortissement		2 188
		13 509

(b) Les filiales assujetties à l'impôt ont accumulé des dégrèvements d'impôt pour investissements s'élevant à environ 1 602 $, qui peuvent servir à réduire l'impôt à payer à l'avenir. Ces dégrèvements n'ont pas été comptabilisés.

12. RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de la Société s'appliquent à tous les employés permanents. Au moment de la dernière évaluation actuarielle, soit le 31 décembre 1984, la Société n'était affectée d'aucune déficience actuarielle.

13. FAITS SUBSÉQUENTS À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, la province de l'Ontario a reçu des offres de parties désireuses d'acheter la Société. Elle a décidé, le 7 mars 1986, d'entreprendre des négociations finales avec la firme Lavalin Inc. L'offre de Lavalin comprend la création d'une nouvelle société qui reprendrait les stocks existants de la Société, certaines dépenses payées d'avance, les immobilisations, les résultats des activités de conception et de développement, la technologie et l'achalandage. En outre, les contrats conclus par la Société seront transférés ou cédés par accord de sous-traitance à la nouvelle société alors que certaines obligations et certains éléments du passif resteront à la charge de la Société.

L'offre de Lavalin prévoit un paiement en espèces d'environ 30 millions de dollars. La Société conservera une participation importante dans les bénéfices ou les pertes découlant de l'achèvement des travaux qu'elle aura cédés en sous-traitance ou transférés à la nouvelle société. Au 31 décembre 1985, la valeur comptable nette des actifs dont la vente est prévue (excédent de réévaluation exclu) s'élevait à environ 52 millions de dollars. Les négociations entre Lavalin et la province de l'Ontario ne sont pas encore terminées; c'est pourquoi le montant de la perte que devrait déclarer la Société en 1986, si un accord est conclu entre la Province et Lavalin, ne peut pas être prévu de façon raisonnablement exacte à l'heure actuelle.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Bilan consolidé
au 31 décembre 1985

	1985	1984 (redressés)
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse, dépôts à court terme et intérêts courus	5 425	5 034
Comptes débiteurs	4 350	1 561
	9 775	6 595
PLACEMENTS (Note 5)		
Suncor Inc.	288 750	639 695
Trillium Exploration Corporation	47 390	39 135
Activités en participation (ressources énergétiques)	20 968	14 066
Activités en participation (technologie de l'énergie)	4 265	7 700
Projet Polar Gas	—	18 337
	361 373	718 933
IMMOBILISATIONS	39	134
	371 187	725 662
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	257	228
Emprunts à court terme	7 550	—
Tranche de la dette échéant à moins d'un an	—	16 250
	7 807	16 478
DETTE À LONG TERME (Note 7)	—	585 000
	7 807	601 478
PASSIF ÉVENTUEL (Note 9)		
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (Note 8)	97 715	81 871
SURPLUS D'APPORT (Note 7)	325 000	—
(PERTE) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	(59 335)	42 313
	363 380	124 184
	371 187	725 662

Approuvé par le Conseil:

Malcolm Rowan

Malcolm Rowan, Administrateur

G. C. Hitchman

George C. Hitchman, Administrateur

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

État consolidé des résultats
pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984 (redressés)
	(en milliers de dollars)	
RECETTES		
Intérêts	1 451	2 279
Production	4 944	529
	6 395	2 808
DÉPENSES		
Production, exploitation et redevances	1 249	249
Frais généraux et administration	1 724	1 663
Amortissements et épuisement	1 795	360
	4 768	2 272
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 627	536
DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS (Notes 2 et 3)	(85 695)	—
REDRESSEMENT DES PLACEMENTS	(17 580)	11 090
(PERTE) BÉNÉFICE NET	(101 648)	11 626
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE — conformément aux rapports antérieurs	53 288	40 187
REDRESSEMENT DE LA SUNCOR INC. (Note 4)	(10 975)	(9 500)
(PERTE) BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	(59 335)	42 313

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

État consolidé de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 1985

	1985	1984 (redressés)
	(en milliers de dollars)	
ORIGINE DU FONDS DE ROULEMENT		
Exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(101 648)	11 626
Éléments n'affectant pas le fonds de roulement		
Épuisement	1 719	186
Amortissement — Suncor Inc.	14 380	17 810
Autres	96	174
Quote-part des bénéfices de placements	3 200	(28 900)
Dépréciation des placements	85 695	—
Dividendes de la Suncor Inc.	10 449	10 449
Autres dividendes	—	20
	13 891	11 365
Aide gouvernementale	265 465	—
Émission d'actions ordinaires	15 844	27 665
Remboursement de prêts	—	278
	295 200	39 308
UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT		
Diminution de la dette à long terme	260 000	16 250
Trillium Exploration Corporation	8 255	20 581
Activités en participation (ressources énergétiques)	12 876	6 521
Activités en participation (technologie de l'énergie)	1 297	4 858
Projet Polar Gas	921	757
Acquisition d'immobilisations	—	26
	283 349	48 993
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	11 851	(9 685)
ENDETTEMENT À COURT TERME, DÉBUT DE L'EXERCICE	(9 883)	(198)
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF), FIN DE L'EXERCICE	1 968	(9 883)

Notes aux états financiers au 31 décembre 1985

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société de l'énergie de l'Ontario finance ou participe à des projets dont l'objectif est d'augmenter l'approvisionnement énergétique en Ontario. À cet égard, la Société joue un rôle essentiellement financier.

Principes de la présentation des états financiers

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société de l'énergie de l'Ontario et de ses filiales, à l'exception de la Trillium Exploration Corporation ('Trillium'). La Trillium participant activement à un programme d'exploration de pétrole et de gaz naturel, ses opérations sont donc de nature essentiellement non financière. Par conséquent, il a été décidé d'utiliser pour cette société la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation; en effet, un regroupement des comptes n'aurait pas permis d'obtenir davantage d'informations. Le lecteur trouvera dans la note 5 des présents états financiers un aperçu de la situation financière et des activités de la Trillium. D'autres placements sont également comptabilisés à leur valeur de consolidation.

En ce qui concerne les différentes participations de la société dans des activités d'exploration de pétrole et de gaz naturel, on utilise la méthode de la capitalisation du coût entier, qui consiste à capitaliser tous les coûts d'exploration et de mise en valeur des réserves pétrolières et gazières.

Les propriétés pétrolières et gazéifères, considérées comme appartenant aux entreprises conjointes de ressources énergétiques, sont inscrites à la moins élevée des deux valeurs suivantes: leur coût capitalisé moins la provision pour reconstitution de gisements et leur valeur recouvrable nette, équivalant au total des revenus nets futurs attendus des réserves prouvées, calculés sur la base des prix et des coûts actuels et de la juste valeur des réserves non prouvées.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers consolidés — Suite
au 31 décembre 1985

Immobilisations

Le mobilier, l'équipement et les améliorations locatives sont comptabilisés à leur coût d'acquisition moins le montant cumulé des amortissements et de la dépréciation. La Société a opté pour la méthode de l'amortissement linéaire, réparti sur une période de 60 mois pour les immobilisations et sur la durée des baux restant à courir dans le cas des améliorations locatives.

Impôt sur le revenu

La Société et ses filiales en propriété exclusive directe de même que leurs filiales en propriété exclusive, ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu tant que la province détient 90 pour cent au moins des actions en circulation de la Société. À l'heure actuelle, la province détient la totalité des actions en circulation de la Société. Onexco Oil & Gas Ltd., une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société est, quant à elle, soumise à l'impôt sur le revenu.

2. TRANSACTIONS ACTUELLES

Après avoir examiné dans quelle mesure les investissements de la Société étaient conformes à sa politique énergétique actuelle, la province de l'Ontario a annoncé que les objectifs de la Société en matière d'investissement devraient désormais être les suivants:

Suncor Inc.

Cession de 25 pour cent des parts de la Société dans la Suncor Inc., cette cession devant se faire à un moment où les conditions financières seront jugées favorables.

Trillium Exploration Corporation et entreprises conjointes (ressources énergétiques)

Cession des titres de participation détenus par la SEO dans l'industrie pétrolière et gazière, cette cession devant se faire d'une manière et à un moment qui permettent d'obtenir un rendement maximal. La SEO cessera toute activité dans les plaines de la Baie James.

Projet Polar Gas

Renoncer à toute participation financière dans Polar Gas au-delà du premier trimestre de 1986.

Entreprises conjointes (technologie de l'énergie)

Tous les investissements feront l'objet d'un examen individuel, à la suite duquel on décidera s'il convient de les maintenir ou de les céder.

À l'heure actuelle, il est impossible de connaître l'issue de ces différentes transactions et leurs répercussions sur les transactions courantes de la Société.

3. DÉPRÉCIATION DES PLACEMENTS

Jusqu'à présent, la Société amortissait l'écart entre le coût de ses actions dans la Suncor et leur valeur comptable nette réelle, évaluée essentiellement d'après les réserves pétrolières et gazières, selon la méthode de l'amortissement fonctionnel. Or, la Société estime désormais, compte tenu de l'instabilité et du fléchissement des prix du pétrole brut, qu'il est inutile de continuer à amortir cette différence qui a, par conséquent, été passée en charges.

Conformément aux décisions de l'actionnaire et en raison d'autres facteurs économiques, la valeur comptable d'un certain nombre d'investissements de la Société a également été réduite. Le tableau suivant résume les principales décotes effectuées:

	(en milliers de $)
Suncor Inc.	58 151
Projet Polar Gas	19 257
Entreprises conjointes (ressources énergétiques)	4 379
Entreprises conjointes (technologie de l'énergie)	3 908
	85 695

4. REDRESSEMENT DE LA SUNCOR INC.

Les montants initiaux des bénéfices non répartis de la Société pour 1984 et 1985 ont été corrigés pour tenir compte des effets d'un changement de pratique comptable adopté par la Suncor Inc. En effet, conformément à la recommandation qui lui a été faite par l'Institut canadien des comptables agréés, la Suncor a choisi de comptabiliser à partir du 1er janvier 1985 ses dégrèvements d'impôt pour investissement non plus selon la méthode d'imputation à l'exercice, mais selon la méthode du report.

La mesure étant rétroactive, les bénéfices non répartis de la Suncor au 1er janvier 1985 ont été diminués de 43,9 millions de dollars. La Société détenant 25 pour cent des bénéfices non répartis de la Suncor, ceux-ci ont été diminués de 10 975 000 $ pour 1985, dont 1 475 000 $ sont relatifs à 1984. Le solde du montant, soit 9 500 000 $, se rapporte aux années antérieures au 1er janvier 1984; le solde des bénéfices non répartis pour cette date a été corrigé en conséquence.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers consolidés — Suite
au 31 décembre 1985

5. PLACEMENTS

Suncor Inc.

La Société détient 25 pour cent des actions ordinaires émises par la Suncor Inc., comptabilisées à leur valeur de consolidation.

Au 31 décembre 1985, la situation financière de la Suncor Inc. était la suivante:

	1985	1984 (redressés)
	(en milliers de dollars)	
DONNÉES FINANCIÈRES		
Fonds de roulement	75	122
Total de l'actif	2 390	2 309
Avoir des actionnaires		
Actions privilégiées	9	9
Actions ordinaires et bénéfices non répartis	1 155	1 208
	1 164	1 217
Transactions		
Revenus	1 474	1 584
Bénéfice net de l'exercice (perte)	(10)	118
Dividendes versés sur les actions ordinaires	42	42

Trillium Exploration Corporation

La Société détient les deux tiers des actions de la Trillium, une société constituée pour mener des activités d'exploration pétrolière et gazière dans les régions pionnières du Canada; le dernier tiers est détenu par la Suncor Inc., dont 25 pour cent des actions sont aux mains de la Société.

Voici un aperçu de la situation financière de la Trillium au 31 décembre 1985:

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme	33 422	38 486
Participation dans la Panarctic Oils Ltd., comptabilisée au coût d'acquisition	2 100	800
Biens-fonds, matériel et dépenses d'exploration	39 128	27 298
	74 650	66 584
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 717	8 006
Avances des actionnaires		
Suncor Inc.	23 542	19 442
Société de l'énergie de l'Ontario	47 390	39 135
	74 649	66 583
Avoir des actionnaires	1	1
	74 650	66 584

Le mandat de la Trillium étant de mener des activités d'exploration dans les régions pionnières, elle n'a enregistré cette année ni perte ni bénéfice, et l'on s'attend à ce qu'il en soit de même pour un certain nombre d'années encore.

Dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers, (PEP), la Trillium peut se prévaloir des subventions les plus élevées, soit 80 pour cent de ses dépenses d'exploration dans les régions pionnières du Canada.

Les engagements de la Société envers Trillium s'élèvent actuellement à environ 31 millions de dollars, somme que les subventions accordées dans le cadre du PEP vont permettre de réduire d'environ 25 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers consolidés — suite
au 31 décembre 1985

5. PLACEMENTS — Suite

Projet Polar Gas

En tant que représentant du gouvernement de l'Ontario, la Société est l'un des cinq participants permanents au Projet Polar Gas, et elle est également l'une des quatre sociétés à financer actuellement ce projet qui vise à déterminer dans quelle mesure il serait possible de construire et d'exploiter des installations destinées à assurer le transport du gaz naturel des îles de l'Arctique canadien jusqu'aux marchés du Sud.

La Société s'est engagée à financer sa part du programme jusqu'à la fin du premier trimestre de 1986. Conformément aux directives de son actionnaire, le montant des nouveaux apports en capital ne devra pas dépasser 250 000 $ en 1986, date au-delà de laquelle la Société cessera de financer le projet. La participation de la Société dans le projet a été inscrite à la valeur symbolique d'un dollar pour 1985.

En vertu de l'accord de participation au Projet Polar Gas, il est prévu que la Société peut convertir sa participation en titres de propriété ou en titres de créance de toute société constituée pour construire ou exploiter les installations de transport. Il est également prévu que l'investissement de la Société pourra, dans certaines circonstances, lui être remboursé.

Activités en participation (ressources énergétiques)

La Société participe à un certain nombre d'activités conjointes d'exploration et de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières sur les terres provinciales et dans les régions pionnières (Baie d'Hudson). La plupart de ces activités se déroulent dans le cadre d'entreprises conjointes. À la clôture de l'exercice, la Société a radié ses titres de participation dans la Hudson Bay Joint Venture, celle-ci n'étant plus en mesure de lui garantir le remboursement intégral de son placement.

Les engagements de la Société s'élèvent actuellement à environ 6,8 millions de dollars; il faudra retrancher de ce montant les subventions reçues dans le cadre des PEP. La Société peut se prévaloir des subventions maximales, soit 80 pour cent des dépenses d'exploration pétrolière et gazière dans les régions pionnières du Canada, et 35 pour cent sur les terres provinciales.

Activités en participation (technologie de l'énergie)

La Société détient des intérêts dans plusieurs types d'entreprises conjointes de technologie de l'énergie, dont plusieurs n'en sont encore qu'au stade du démarrage. En règle générale, la Société détient une part minoritaire du capital ou des créances.

Les engagements actuels contractés à l'égard des sociétés dépendantes s'élèvent à 700 000 $.

6. AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société a reçu du gouvernement certaines sommes qu'elle a utilisées de la façon suivante:

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Remboursement du montant de l'effet dû à la Sun Note Corporation	265 465	—
Paiement des intérêts sur l'effet dû à la Sun Note Corporation	64 804	41 304
Autres placements	—	3 199

7. DETTE À LONG TERME

Le 2 décembre 1985, la Société a réglé avant l'échéance les 315 millions de dollars dus sur l'effet de la Sun Note Corporation, dont 47 millions ont servi à payer les intérêts courus. Sur les 268 millions de dollars du capital, la Société en a fourni 2,6 millions. Le solde de 265,4 millions de dollars, fourni par la province à titre d'aide gouvernementale à la Société, a servi à rembourser le solde impayé de l'effet et à réduire la valeur comptable du placement de la Sun. Le supplément d'intérêts sur le billet de la Sun a été de 17,8 millions de dollars pour l'année, somme qui a été réglée par le gouvernement de l'Ontario à titre d'aide.

Le trésorier de l'Ontario a décidé cette année de renoncer au remboursement du prêt à vue sans intérêts consenti à la Société; ce prêt est dès lors considéré comme un supplément d'apport.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers consolidés — Fin
au 31 décembre 1985

8. CAPITAL-ACTIONS

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Capital-actions		
Nombre illimité d'actions ordinaires		
20 000 000 d'actions spéciales sans droit de vote		
Émises		
2 000 000 d'actions ordinaires	100 000	100 000
Moins		
45 708 (362 578 en 1984) actions ordinaires détenues par le Trésor, comptabilisées au coût	(2 285)	(18 129)
	97 715	81 871

En 1985, la Société a vendu 316 870 actions autodétenues pour la somme de 15 843 500 $, 260 000 actions (13 000 000 $) ayant été vendues conformément au terme de l'accord quinquennal signé en 1983 en vertu duquel les actionnaires de la Société se sont engagés à consacrer 23 millions de dollars de fonds affectés à l'achat de capital entre 1983 et 1987. Cet accord ne prévoit aucun financement additionnel.

9. PASSIF ÉVENTUEL

a) L'une des filiales de la Société a accordé une garantie de bonne exécution à une entreprise conjointe, à concurrence d'environ 1,8 million de dollars.

b) En janvier 1985, le tribunal du Banc de la Reine de l'Alberta a fait droit à la demande de Suncor Inc. dans le litige l'opposant à la Norcen International Ltd. sur le montant des redevances de sous-location dû par cette dernière société. La Norcen ayant fait appel, ni la Suncor ni la Société n'ont encore pris en compte les éventuelles répercussions financières de la décision, soit quelque 30 millions de dollars après impôts versés à la Suncor avant le 31 décembre 1984, les intérêts étant versés par la suite. Si les tribunaux devaient donner raison à Norcen, il faudrait réduire d'environ 12 millions de dollars les bénéfices de la Suncor au 31 décembre 1985. La part de ce passif éventuel revenant à la Société s'élève à environ 3 millions de dollars. Les conséquences financières de cette décision seront répercutées rétroactivement sur les périodes pertinentes.

c) Le 30 octobre 1985, la Dome Petroleum Limited, la Sulpetro Limited et la CNG Producing Company (gaz naturel comprimé) ont entamé des poursuites contre la Suncor Inc. pour contester l'obligation qui leur est faite de verser une redevance prioritaire à la Suncor sur l'exploitation de certains sables pétrolifères. Au 31 décembre 1985, le montant des redevances faisant l'objet du litige s'élevait à environ 20 millions de dollars avant impôts; environ 5 millions de ce passif éventuel reviennent à la Société. Les répercussions financières que cette action pourrait avoir pour la Société seront prises en compte rétroactivement et imputées aux exercices auxquels elles pourraient se rapporter.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Après la clôture de l'exercice, les prix du pétrole brut ont enregistré une baisse importante. Si ces prix devaient rester à leurs niveaux actuels pendant un certain temps, une hypothèse que la Société ne retient pas pour l'instant, il lui faudrait procéder à une dépréciation relativement importante de la valeur comptable de ses investissements pétroliers et gaziers.

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de la Société de l'énergie de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société de l'énergie de l'Ontario au 31 décembre 1985, les états consolidés des résultats et les états de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière au cours de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte Haskins & Sells

Vérificateurs
Le 2 avril 1986

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

(Société constituée sans capital-actions en vertu de la Loi sur la Société de logement de l'Ontario)

Bilan
au 31 décembre 1985

ACTIF

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Placements dans les biens immobiliers (note 3)		
Logements provinciaux	1 234 729	1 242 799
Logements fédéraux-provinciaux	16 457	16 448
Logements pour étudiants sur terrains loués	63 016	63 442
Autres	5 845	6 534
	1 320 047	1 329 223
Prêts hypothécaires et autres (note 4)	25 455	22 420
Montant dû par le trésorier de l'Ontario	96 548	95 074
Créances	1 717	1 847
	1 443 767	1 448 564

PASSIF

Dette à long terme (note 5)		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 154 360	1 161 904
Trésorier de l'Ontario	—	182 139
A» es	19 642	19 777
	1 174 002	1 363 820
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	83 470	83 125
Emprunts bancaires	1 546	1 619
	1 259 018	1 448 564

FONDS PROPRES

Surplus d'apport (note 7)	184 749	—
	1 443 767	1 448 564

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

Vice-président

Directeur général

À la Société de logement de l'Ontario et
au ministre du Logement

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 1985 ainsi que l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables énoncés à la Note 1 jointe aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur la Société de logement de l'Ontario, un rapport de vérification sera soumis à la Société et au ministre du Logement.

Toronto, Ontario,
le 13 juin 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
EXPLOITATION DES LOGEMENTS		
Logement subventionné		
Revenus locatifs	196 694	185 228
Dépenses		
Dépenses d'exploitation des biens immobiliers	255 050	236 018
Subventions tenant lieu de taxes municipales	73 847	69 673
Amortissement (principal et intérêt)	115 000	121 984
	443 897	427 675
Perte sur les logements subventionnés (note 8)	247 203	242 447
Complément de loyer (note 9)	52 599	46 957
	299 802	289 404
Moins: Part de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	154 769	149 275
	145 033	140 129
Contributions provinciales aux logements municipaux (note 10)	13 305	12 519
Logement rural et pour les autochtones (note 11)	2 708	2 453
Recouvrement de l'amortissement (principal et intérêt) (note 12)	(8 853)	—
Part de la province dans la perte d'exploitation des logements	152 193	155 101
AUTRES DÉPENSES		
Paiements afférents aux logements sociaux	27 883	13 263
Intérêts créditeurs nets	(893)	(2 076)
Frais administratifs (voir annexe)	3 932	1 475
	30 922	12 712
FRAIS ANNUELS D'EXPLOITATION NETS	183 115	167 813
FONDS FOURNIS PAR LE TRÉSORIER DE L'ONTARIO	183 115	167 813

ANNEXE

Frais administratifs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1985

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	8 983	5 367
Services de soutien administratif (note 13)	9 595	8 751
	18 578	14 118
Moins: Frais administratifs imputés au compte d'exploitation des logements	14 646	12 643
	3 932	1 475

Voir les notes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 décembre 1985

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Système comptable

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, sauf dans les cas suivants:

i) les placements dans les biens immobiliers fédéraux et fédéraux-provinciaux (terrains et édifices) sont amortis sur des périodes n'excédant pas 50 ans;
ii) les achats de mobilier et de matériel sont imputés à l'exercice d'acquisition;
iii) les paiements afférents aux logements sociaux comprennent des avances ne portant pas intérêt. Ces prêts sont radiés et ne sont pas inclus dans les créances du bilan. Les remboursements sont déposés directement au Fonds du revenu consolidé de la province de l'Ontario.

2. AUTO-ASSURANCE

La Société a pour politique d'auto-assurer ses biens provinciaux et fédéraux-provinciaux contre les risques tels que les incendies, les inondations et le vandalisme. Les coûts des réparations sont imputés dans ces cas aux dépenses d'exploitation.

3. PLACEMENTS DANS DES BIENS IMMOBILIERS

(a) Logements provinciaux

Cet investissement représente le coût des biens-fonds qui appartiennent exclusivement à la Société, lequel est amorti sur des périodes n'excédant pas 50 ans.

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Coût	1 317 143	1 317 223
Moins: amortissement cumulé	82 414	74 424
Valeur comptable nette	1 234 729	1 242 799

(b) Logements fédéraux-provinciaux

Les propriétés fédérales-provinciales sont possédées et exploitées en association avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le solde aux livres correspond au pourcentage des frais d'immobilisations assumés par la Société, et amortis sur des périodes ne dépassant pas 50 ans.

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Coût	20 520	20 245
Moins: amortissement cumulé	4 063	3 797
Valeur comptable nette	16 457	16 448

(c) Logements pour étudiants sur des terrains loués

Cet investissement correspond aux coûts de construction des résidences d'étudiants sur des terrains loués de 11 universités et collèges. Ces institutions remboursent par des versements semestriels étalés sur 50 ans les dépenses qui avaient été faites par la Société. Une fois cette dernière entièrement remboursée, les titres de propriété sont transférés aux institutions concernées. Celles-ci perçoivent les revenus des loyers et assument les frais d'entretien de ces propriétés.

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Coût	67 890	67 890
Moins: avoir propre des institutions	4 874	4 448
Valeur comptable nette	63 016	63 442

(d) Divers

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Terrains loués, au coût	2 308	2 308
Projets en cours, au coût	1 416	2 078
Stock de terrains, au plus faible des deux montants suivants: le coût ou la valeur estimative	2 121	2 148
	5 845	6 534

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 décembre 1985
suite

4. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Programme de logement pour les ruraux et les autochtones	20 570	17 495
Autres	4 885	4 925
	25 455	22 420

5. DETTE À LONG TERME

La Société a emprunté des fonds de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que du secteur privé pour financer ses immobilisations. Ces emprunts sont remboursés selon les conditions de chaque contrat dont l'échéance ne dépasse jamais 50 ans.

Les paiements d'intérêt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou à tout autre bailleur de fonds sont effectués au taux établi pour chaque contrat; la gamme des taux en vigueur va de 4,25% à 15% et leur moyenne pondérée est de 8,18% (pour 1984, 4,25%, 15% et 8,18%).

Le plan de remboursement se présente comme suit:

	(en milliers de dollars)
1986	8 217
1987	8 822
1988	9 475
1989	10 177
1990	10 935
Après 1990	1 126 376
	1 174 002

La Société a emprunté des fonds destinés aux immobilisations dans les logements provinciaux; toutefois, aux fins de l'accord de partage des coûts conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le remboursement du principal et les paiements d'intérêt pendant toute la durée d'un projet font partie des frais d'exploitation. Selon cet accord, la Société canadienne d'hypothèques et de logement prend à sa charge la moitié des remboursements et des paiements d'intérêt et la Société l'autre moitié.

6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	1985	1984
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	40 406	44 416
Autres	43 064	38 709
	83 470	83 125

7. SURPLUS D'APPORT

Avant le 1er décembre 1985, toute vente ou tout amortissement d'un actif obligeait la Société à rembourser au trésorier de l'Ontario les fonds de capital et d'emprunt qui avaient permis l'acquisition de ce bien. Depuis le 1er décembre 1985, la Société n'est plus tenue de rembourser de tels fonds. En outre, le trésorier de l'Ontario a renoncé au remboursement de la dette à long terme contractée par la Société avant le 1er décembre 1985, au titre des fonds de capital et d'emprunt.

Cette mesure a conduit la Société à virer sa dette à long terme envers le trésorier de l'Ontario, au 30 novembre 1985, à un nouveau compte dénommé 'Surplus d'apport'. Les fonds reçus aux fins d'immobilisations avec date de valeur du 1er décembre 1985 sont portés à ce compte. En outre, ce compte doit être débité au fur et à mesure de la vente ou de l'amortissement des actifs correspondants. Au 31 décembre 1985, le solde du compte était:

	(en milliers de dollars)
Dette à long terme virée au 30 novembre 1985	184 933
Plus: Fonds reçus aux fins d'immobilisations en décembre 1985	1 395
Moins: Amortissement	(1 579)
	184 749

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 décembre 1985
fin

8. PERTE SUR LES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Dans le cadre du programme de logements subventionnés, la Société possède (seule ou en association avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement) des ensembles résidentiels locatifs et loue des logis dont le loyer est proportionnel au revenu des locataires qui sont généralement des familles et des personnes âgées. La gestion des ensembles résidentiels est confiée à un réseau d'offices locaux du logement qui sont mandataires de la Société. Les pertes résultant de ce programme sont réparties entre la Société et la Société canadienne d'hyptohèques et de logement.

9. SUPPLÉMENTS DE LOYER

En vertu du programme de suppléments de loyer, la Société loue du secteur privé des logements locatifs qu'elle sous-loue généralement à des familles ou à des personnes âgées à des prix proportionnels au revenu des locataires. La Société canadienne d'hypothèques et de logement partage le coût de ce type de programme.

10. CONTRIBUTIONS PROVINCIALES AUX ENSEMBLES LOCATIFS MUNICIPAUX

La Société a versé à la Metropolitan Toronto Housing Company Limited une contribution de 13,3 millions de dollars (12,5 millions de dollars en 1984) aux frais d'exploitation d'appartements destinés aux personnes âgées.

11. PROGRAMME DE LOGEMENT POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES

Administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ce programme facilite l'accès à la propriété résidentielle des familles des milieux ruraux. Les débiteurs hypothécaires versent des mensualités proportionnelles à leurs revenus. La perte représente la part de la subvention apportée par la Société.

12. RECOUVREMENT DE L'AMORTISSEMENT

Suite à l'élimination de la dette à long terme envers le trésorier de l'Ontario mentionnée à la note 7, la Société ne fait plus de paiements au titre du principal et de l'intérêt. Les montants afférents à de tels paiements et qui auraient dû être versés par la Province sont débités à l'exploitation des logements et crédités au recouvrement de l'amortissement.

13. SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le ministère du Logement fournit à la Société des services centraux de soutien administratif. Le ministère et la Société ont convenu d'un prix mutuellement satisfaisant pour de tels services.

14. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Les montants portés aux comptes ont été reclassés, le cas échéant, aux fins de conformité avec la présentation de 1985.

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	$	$
Encaisse — divers	34 405	33 276
— fonds gérés en fiducie (note 2)	53 097	39 380
Prêts hypothécaires		
— intérêts courus et exigibles	1 197 998	1 248 460
— principal	33 876 994	37 320 031
	35 162 494	38 641 147

PASSIF

Contribution due au trésorier de l'Ontario (note 4)	38 817	37 142
Fonds gérés en fiducie (note 2)	53 097	39 380
Avances de capital dues au trésorier de l'Ontario, y compris les intérêts courus	35 070 580	38 564 625
	35 162 494	38 641 147

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

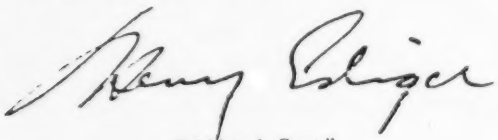

Président du Conseil

Vice-président

À la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario,
au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et
au trésorier de l'Ontario.

J'ai vérifié le bilan de la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que l'état des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Société, au ministre et, conformément à l'article 8 de la Loi sur les prêts aux jeunes agriculteurs, au trésorier de l'Ontario.

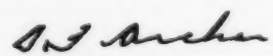

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

Toronto, Ontario,
le 28 mai 1986

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Revenu		
Intérêts hypothécaires (note 5)	1 782 653	1 960 877
Divers	6 644	4 390
	1 789 297	1 965 267
Frais (note 3)		
Intérêts sur les avances de capital — Trésorier de l'Ontario (note 5)	2 400 480	2 628 125
Pertes d'exploitation pour l'exercice	611 183	662 858
Contribution du trésorier de l'Ontario (note 4)	611 183	662 858

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers le 31 mars 1986

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La Société n'a accepté aucune nouvelle demande de prêt hypothécaire depuis 1969; les derniers remboursements de prêts hypothécaires seront effectués en 1999.

2. FONDS GÉRÉS EN FIDUCIE

Les dispositions des contrats hypothécaires conclus par la Société l'autorisent, dans certaines circonstances, à vendre une propriété agricole pour obtenir des espèces ou un crédit, sans qu'il y ait pour autant saisie du bien hypothéqué.

Au cours des dernières années, la Société a vendu un certain nombre de propriétés et repris des hypothèques, dont certaines ont une valeur supérieure au solde dû sur l'hypothèque initiale. Au 31 mars 1986, l'excédent de 98 400 $ (104 400 $ en 1985) comprenant les intérêts courus n'avait pas été comptabilisé dans les états financiers, la Société n'ayant aucune obligation tant que les paiements relatifs à ces sommes excédentaires n'ont pas été effectués.

Tous les versements reçus par la Société sont imputés en premier lieu au montant de l'hypothèque initiale, les autres versements étant gérés en fiducie par la Société pour le compte du propriétaire ou d'autres créanciers. Les fonds gérés en fiducie sont distribués lorsque le nouvel acquéreur a intégralement remboursé le montant du prêt hypothécaire consenti.

3. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les traitements versés au personnel de la Société et les divers frais administratifs ayant déjà été pris en charge par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ils ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation.

4. CONTRIBUTION DUE AU TRÉSORIER DE L'ONTARIO

Le coût du programme de prêts, équivalent aux pertes nettes d'exploitation enregistrées pour l'exercice, est couvert par les crédits alloués à cette fin par l'Assemblée législative. Le montant exigible de 38 817 $ (37 142 $ en 1985) représente la somme à rembourser au trésorier de l'Ontario et est constitué de l'excédent des avances reçues jusqu'à présent sur la perte d'exploitation subie pendant l'exercice clos le 31 mars 1986.

5. INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET LES AVANCES DE CAPITAL

Le taux des intérêts perçus par la Société sur ses prêts hypothécaires est fixé par la loi; il est en moyenne de 5% par an. Le trésorier de l'Ontario a fixé à 6,7% par an le taux des intérêts que la Société doit lui verser sur les avances de capital consenties. Ce différentiel d'intérêts est la principale explication de l'excédent des dépenses sur les recettes enregistré par la Société.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Actifs à court terme		
Encaisse	32 277	20 570
Provisions pour les lots	41 856	43 596
À recevoir de la Société des loteries interprovinciales	3 019	3 925
Intérêts courus	800	455
Comptes débiteurs	8 260	3 225
Frais réglés d'avance	38	313
	86 250	72 084

PASSIF

Passifs à court terme		
Montant des lots non réclamés	41 856	43 596
Bénéfices/produits nets à verser au trésorier de l'Ontario (notes 3 et 4)	7 834	4 137
Comptes créditeurs et charges à payer	19 950	16 667
Dette envers le gouvernement du Canada (note 5)	3 000	3 000
Produits comptabilisés d'avance (note 1(b))	13 610	4 684
	86 250	72 084

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

Administrateur

Administrateur

Au conseil d'administration de la Société des loteries de l'Ontario
et au ministre du Tourisme et des Loisirs.

J'ai vérifié le bilan de la Société des loteries de l'Ontario au 31 mars 1986 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices/produits nets à verser au trésorier de l'Ontario pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1(a) aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Société et au ministre.

Toronto, Ontario,
le 1er août 1986

D. F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Vente de billets	946 449	759 452
Billets gratuits	61 381	52 522
	1 007 830	811 974
Moins commissions — détaillants et distributeurs	75 399	60 612
	932 431	751 362
Lots		
Lottario	98 389	105 053
Instant — en espèces	80 882	39 603
— billets gratuits	19 466	7 920
Wintario — en espèces	57 741	64 380
— billets gratuits	33 055	35 196
	289 533	252 152
Coût des billets (note 2)		
Lotto 6/49	173 007	112 674
Provincial	22 217	22 897
Super Loto — en espèces	17 348	18 409
— billets gratuits	8 860	9 406
	221 432	163 386
Frais d'exploitation		
Versements au gouvernement du Canada (note 5)	25 666	15 918
Frais d'administration et autres	24 557	21 625
Matériels et biens immobiliers	24 517	22 070
Publicité	20 684	22 074
Impression des billets	11 755	10 046
	107 179	91 733
Bénéfices d'exploitation	314 287	244 091
Intérêt	6 410	5 486
Bénéfices/produits nets de l'exercice	320 697	249 577

Voir les notes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

État des bénéfices/produits nets à verser au trésorier de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	4 137	4 560
Bénéfices nets/produits de l'exercice		
Lotto 6/49	156 908	98 615
Lottario	59 128	66 900
Instant	58 087	26 819
Wintario	19 923	28 618
Provincial	14 636	15 745
Super Loto	12 015	12 880
	320 697	249 577
Moins les versements au trésorier de l'Ontario sur les bénéfices et produits:		
Lotto 6/49 (note 4)	155 000	98 000
Lottario (note 3)	59 000	67 000
Instant (notes 3)	57 000	26 000
Wintario (note 3)	20 000	29 000
Provincial (note 4)	14 000	16 000
Super Loto (note 4)	12 000	14 000
	317 000	250 000
Solde en fin d'exercice		
Lotto 6/49	2 732	824
Lottario	340	212
Instant	2 704	1 617
Wintario	1	78
Provincial	1 523	887
Super Loto	534	519
	7 834	4 137

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Traitement comptable des transactions
Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus; toutefois, les immobilisations sont imputées aux frais d'exploitation au moment de leur acquisition.

(b) Produits comptabilisés d'avance
Les produits reçus, nets de tous frais encourus pour les tirages qui ont eu lieu après le 31 mars, sont comptabilisés d'avance.

2. PROVINCIAL, SUPER LOTO ET LOTTO 6/49

La Provincial, la Super Loto et la Lotto 6/49 sont des entreprises conjointes de toutes les provinces exerçant leurs activités par l'entremise de la Société des loteries interprovinciales, une société dont les actions sont détenues par sa Majesté la Reine du chef des provinces. La Société des loteries de l'Ontario est un organisme de commercialisation régional pour l'Ontario. La Société achète les billets des trois loteries de la Société des loteries interprovinciales et gère leurs ventes dans toute la province.

Le coût des billets comprend la part des lots qui incombe à l'Ontario au prorata du nombre de billets vendus, plus sa part des frais d'exploitation, déduction faite des intérêts créditeurs de la Société des loteries interprovinciales.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
31 mars 1986

3. BÉNÉFICES NETS — WINTARIO, LOTTARIO ET INSTANT

Conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi sur la Société des loteries de l'Ontario, les bénéfices nets sont versés au Fonds du revenu consolidé de la province.

4. PRODUITS NETS — PROVINCIAL, SUPER LOTO ET LOTTO 6/49

Conformément aux dispositions du Décret 226/83, les produits nets de la Société provenant des loteries de la Société des loteries interprovinciales sont versés au Fonds du revenu consolidé de la province pour être gérés en fiducie.

5. VERSEMENTS AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Un accord intervenu en août 1979 entre le gouvernement du Canada et les provinces prévoyait que le gouvernement du Canada cesserait de s'occuper de la vente de billets de loterie à partir du 31 décembre 1979. À compter du 1er janvier 1980, l'accord prévoyait que les provinces devaient verser chaque trimestre au gouvernement du Canada la somme de 6 millions de dollars, indexée sur le taux d'inflation. Les provinces ont accepté de partager les frais en mettant en oeuvre une formule tenant compte de la population de chacune d'entre elles et de son revenu disponible. La part imputable à l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986 s'élevait à 13,5 millions de dollars.

Le 3 juin 1985, un second accord intervenu entre le gouvernement du Canada et les provinces a disposé que le gouvernement du Canada s'abstiendrait de toute nouvelle intervention dans le domaine des jeux de hasard et des paris. Cet accord prévoit que les provinces doivent verser au gouvernement du Canada la somme de 100 millions de dollars en trois paiements égaux au plus tard le 31 décembre des années 1985, 1986 et 1987. Les provinces se sont mises d'accord pour partager ce coût suivant la même formule que celle utilisée pour le premier accord. La part de ce versement à acquitter par l'Ontario, au 31 mars 1986, était de 12,2 millions de dollars.

6. ENGAGEMENTS

Location-exploitation
La Société occupe des espaces de bureaux à plusieurs emplacements en vertu de contrats de location-exploitation dont la durée varie entre un et neuf ans. Les loyers minimum annuels pour les neuf prochaines années sont les suivants:

	(en milliers de$)
1986-87	577
1987-88	540
1988-89	540
1989-90	540
1990-91	682
1991-95	3 102

7. IMPÔTS SUR LE REVENU

Étant une société de la Couronne de la province de l'Ontario, la Société est exonérée de l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune provision n'est requise à ce titre.

8. ÉVÉNEMENT ULTÉRIEUR

Le 8 juillet 1986, le gouvernement a annoncé son intention de transférer à Sault Ste. Marie la plus grande partie des opérations de la Société. Il est impossible, pour le moment, d'estimer avec précision les conséquences financières de ce transfert.

SOCIÉTÉ DU STADE DE L'ONTARIO LIMITÉE

(constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario)

Bilan
au 31 décembre 1985

ACTIF

	$
Encaisse	30 813 003
Intérêts à recevoir	18 379
Immobilisations (note 3)	123 045
Coûts préalables à la construction (note 4)	1 029 497
Ensemble de l'actif	31 983 924

PASSIF

Comptes créditeurs et charges à payer	793 914
Emprunt de la province de l'Ontario (note 6)	1 190 000
Avances en capital (note 5)	30 000 000
Ensemble du passif	31 983 914

AVOIR PROPRE DES ACTIONNAIRES

Capital-actions (note 7)	10
Ensemble des engagements et de l'avoir propre	31 983 924

Engagements hors bilan (note 8)
Voir les notes aux états financiers.

Pour le Conseil:

Administrateur

Administrateur

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
la Société du stade de l'Ontario Limitée:

Nous avons vérifié le bilan de la Société du stade de l'Ontario Limitée au 31 décembre 1985, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et l'état de l'évolution de la situation financière pour la période allant du 1er août 1984 au 31 décembre 1985. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour la période terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Clarkson Gordon

Toronto, Canada,
le 7 mars 1986

Clarkson Gordon
Comptables agréés

SOCIÉTÉ DU STADE DE L'ONTARIO LIMITÉE

État des résultats d'exploitation
pour la période comprise entre le 1er août 1984 et le 31 décembre 1985

	$
Revenus:	
Province de l'Ontario	1 500 000
Intérêts	42 816
	1 542 816
Dépenses:	
Honoraires des consultants — ingénierie	1 757 765
— questions juridiques	244 964
— gestion	81 735
Traitements et avantages sociaux	229 102
Études de marché	125 817
Frais généraux	33 404
Services de renseignements	22 321
Location d'équipement	21 249
Transports et communications	20 559
Amortissement	19 945
Fournitures de bureau	11 964
Assurances	3 478
Frais de constitution de la Société	10
	2 572 313
Excédent des dépenses sur les revenus	1 029 497
Frais reportés comme coûts préalables à la construction (note 4)	1 029 497

Évolution de la situation financière
durant la période comprise entre le 1er août 1984 et le 31 décembre 1985

	$
Fonds provenant de (utilisés dans) l'exploitation:	
Frais reportés préalables à la construction	(1 029 497)
Plus opérations ne donnant pas lieu à des sorties de fonds —	
Dotation aux amortissements	19 945
Frais de constitution de la Société	10
Variation nette du fonds de roulement, encaisse exclue	775 535
Ensemble des fonds utilisés dans le cadre de l'exploitation	(234 007)
Fonds provenant des activités de financement:	
Emprunt de la province de l'Ontario	1 190 000
Avances en capital de la province de l'Ontario	30 000 000
	31 190 000
Fonds utilisés dans des opérations d'investissement:	
Immobilisations	(142 990)
Augmentation de l'encaisse durant la période et encaisse en fin de période	30 813 003

Voir les notes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU STADE DE L'ONTARIO LIMITÉE

Notes aux états financiers
31 décembre 1985

1. LA SOCIÉTÉ DU STADE DE L'ONTARIO LIMITÉE

La Société a été créée le 1er août 1984 sous le nom de Société du stade de l'Ontario, en vertu de la loi ontarienne de 1982 sur les compagnies; elle est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions. Le 27 août 1984, la Société a officiellement changé de nom pour adopter celui de Société du stade de l'Ontario Limitée. Au 31 décembre 1985, toutes les actions de la Société appartenaient à Sa Majesté du chef de l'Ontario, représentée par le trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie. La Société a pour seul but de construire et d'exploiter un stade couvert dans la communauté urbaine de Toronto. Ces états financiers présentent les résultats des opérations de la Société pour la période de dix-sept mois comprise entre le 1er août 1984 et le 31 décembre 1985; la plus grande partie des opérations a été effectuée pendant la période de douze mois qui s'est terminée le 31 décembre 1985.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement acceptés et considérés comme appropriés aux opérations d'une société de ce type; on trouvera ci-après un exposé des plus importants de ces principes.

(a) Immobilisations —
Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, et les taux annuels d'amortissement retenus sont:

Mobilier et agencements	— 20% suivant la méthode de l'amortissement dégressif
Équipement de bureau	— 20% suivant la méthode de l'amortissement dégressif
Améliorations locatives	— Durée du bail

(b) Avances du gouvernement —
Les avances octroyées par la province de l'Ontario pour financer des dépenses courantes sont comprises dans les revenus de la période en cours.

(c) Coûts reportés préalables à la construction —
L'excédent des dépenses sur les revenus durant la période de développement sera capitalisé comme dépense préalable à la construction et sera incorporé à l'ensemble des coûts de construction du stade.

3. IMMOBILISATIONS

	1985		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	66 079 $	13 216 $	52 863 $
Équipement de bureau	33 644	6 729	26 915
Améliorations locatives	43 267		43 267
	142 990 $	19 945 $	123 045 $

4. DÉPENSES PRÉALABLES À LA CONSTRUCTION

L'excédent des dépenses sur les revenus, soit 1 029 497 $ durant la période de développement, a été capitalisé comme dépense préalable à la construction.

5. AVANCES EN CAPITAL

Durant la période comprise entre le 1er octobre 1984 et le 31 décembre 1985, la province de l'Ontario a octroyé à la Société du stade de l'Ontario une avance de 1 500 000 $ destinée à financer des dépenses d'exploitation et dont le montant est compris dans les revenus de la période. La province de l'Ontario a également accordé à la Société une avance de 30 000 000 $ à titre de contribution au coût en capital du stade couvert. Ces fonds doivent être déposés à un compte non productif d'intérêt à la Caisse d'épargne de la province de l'Ontario et ils ne peuvent être dépensés sans le consentement du trésorier de l'Ontario et ministre de l'Économie et du ministre du Tourisme et des Loisirs. Si le stade n'est pas construit, ces fonds devront être restitués à la province.

SOCIÉTÉ DU STADE DE L'ONTARIO LIMITÉE

Notes aux états financiers — Fin
31 décembre 1985

6. AUTRES DETTES

Au 31 décembre 1985, la province de l'Ontario avait accordé à la Société des avances de 1 190 000 $ destinées à financer des dépenses d'exploitation et qui devront être remboursées dès que le stade commencera à fonctionner. À l'heure actuelle, les avances ne portent pas intérêt.

7. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé:

Un nombre illimité d'actions ordinaires

Actions émises:

10 actions ordinaires	10 $

La Société a émis 10 actions ordinaires d'une valeur de 1 dollar chacune qu'elle a remises au trésorier de l'Ontario en contrepartie des services fournis par la province dans le cadre de la constitution de la Société.

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société est chargée de construire, avec des fonds provenant de diverses sources des secteurs privé et public, un stade couvert dans la communauté urbaine de Toronto; le coût estimatif du projet est d'environ 235 000 000 $. À la date de préparation de ces états financiers, les autorisations nécessaires n'avaient pas encore été obtenues et les coûts de construction et les mécanismes de financement n'avaient pas encore été déterminés.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

	Notes	1986	1985
		(en milliers de dollars)	
ACTIF			
Biens immobiliers	1	276 778	516 772
Prêts hypothécaires et autres	2	361 889	465 157
Encaisse et titres négociables	3	86 257	75 959
		724 924	1 057 888
Fonds de cautionnement hypothécaire	10	2 637	2 391
PASSIF			
Dette à long terme			
Trésorier de l'Ontario	4	323 075	872 301
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5	99 929	102 692
		423 004	974 993
Comptes créditeurs et charges à payer		8 511	8 012
		431 515	983 005
CAPITAUX PROPRES			
Surplus d'apport		249 267	—
Bénéfices non répartis		44 142	74 883
		293 409	74 883
		724 924	1 057 888
Fonds de cautionnement hypothécaire	10	2 637	2 391

Au nom du Conseil:

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	Notes	1986	1985
		(en milliers de dollars)	
REVENUS			
Vente de terrains		19 458	13 891
Loyer des terrains loués à des propriétaires occupants		2 824	2 877
Intérêts sur les hypothèques et les prêts		42 233	49 804
Intérêts sur l'encaisse et les titres négociables		12 212	13 344
Autres	6	7 342	3 258
		84 069	83 174
DÉPENSES			
Coût des terrains vendus		15 927	11 931
Intérêt	7	50 954	58 644
Autres	8	421	397
		67 302	70 972
BÉNÉFICE NET AVANT LE POSTE EXCEPTIONNEL		16 767	12 202
POSTE EXCEPTIONNEL			
Réduction de la valeur comptable des biens	9	(47 508)	—
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE) POUR L'EXERCICE		(30 741)	12 202

État du surplus d'apport
pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	Notes	1986
		(en milliers de dollars)
Surplus d'apport en début d'exercice		—
Dette remise par le trésorier de l'Ontario	4	249 267
Surplus d'apport en fin d'exercice		249 267

État des bénéfices non répartis
pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Bénéfices non répartis en début d'exercice	74 883	62 681
Bénéfice (perte) net(te) pour l'exercice	(30 741)	12 202
Bénéfices non répartis en fin d'exercice	44 142	74 883

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
PROVENANCE DES FONDS		
Bénéfice net avant le poste exceptionnel	16 767	12 202
Dépréciation et autres postes hors caisse	93	149
Fonds provenant de l'exploitation	16 860	12 351
Produits de ventes et cessions de biens immobiliers	19 309	16 783
Réduction nette des prêts hypothécaires et autres	62 026	49 811
Avances du trésorier de l'Ontario	4 757	4 571
	102 952	83 516
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de la dette à long terme	88 392	77 653
Mise en valeur des biens immobiliers	4 761	8 166
Autres changements — Net	(499)	(1 434)
	92 654	84 385
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES TITRES NÉGOCIABLES	10 298	(869)

Résumé des principales conventions comptables adoptées 31 mars 1986

La Société foncière de l'Ontario (SFO) a été constituée en société de la Couronne sans capital-actions en vertu de la Loi sur la Société foncière de l'Ontario. Elle est chargée d'administrer 26 200 hectares de terrain, achetés en vue de constituer des banques de bien-fonds, et d'y effectuer des travaux d'aménagement; elle gère également 19 700 hypothèques et 5 700 baux de terrains dans le cadre de différents programmes de logement. En association avec la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL), elle est responsable d'un certain nombre de programmes immobiliers et de crédits hypothécaires. Elle perçoit des frais de gestion pour l'administration des intérêts que la SCHL possède dans ces programmes. En outre, la Société est associée à plusieurs municipalités dans l'administration de certains programmes d'hypothèques.

Les états financiers font ressortir la part des différents biens revenant à la Société, du passif ainsi que des produits et des frais afférents à son association avec ses partenaires. Les traitements, les avantages sociaux et les frais administratifs ne sont pas comptabilisés, puisqu'ils sont déjà pris en charge par le ministère du Logement.

En tant que mandataire de la province, la Société gère également certains programmes d'aide à la construction de logements. Les avances accordées dans le cadre de ces programmes étant comptabilisées dans les Comptes publics de la province, elles ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

Réévaluation de l'actif et remise de dette

Dans son budget d'octobre 1985, le trésorier de l'Ontario a annoncé que la valeur des avoirs en bien-fonds de la Société serait ramenée à leur valeur d'expertise actuelle et que ces biens-fonds seraient ensuite transférés aux ministères concernés, ou vendus, selon les conditions prévalant alors sur le marché. Par ailleurs, il a été décidé que la valeur des prêts hypothécaires consentis par la Société serait ramenée à un niveau qui soit davantage relié aux conditions du marché; il était par ailleurs précisé que la Société devrait veiller à se défaire de ses hypothèques en bon ordre et selon des pratiques financières acceptables.

La Société a alors entrepris la réévaluation et l'estimation de ses biens fonciers et commerciaux d'une part, et de son portefeuille d'hypothèques, d'autre part. Dans le cas des terrains à vendre (ou loués à des propriétaires) et des biens commerciaux, il a été convenu que leur valeur comptable serait ramenée à la plus petite des deux grandeurs suivantes: leur coût ou leur valeur d'expertise. Le montant de la dette de la Société à l'égard du trésorier de l'Ontario a été ramené à la nouvelle valeur attribuée à ces biens. À la suite de l'estimation de la valeur de son portefeuille d'hypothèques, la Société a constaté qu'elle risquait de subir des pertes sur la vente de certaines portions de ces biens; il a donc été décidé de réduire en conséquence la valeur comptable des biens en question tout comme celle de la dette correspondante.

Le trésorier a passé en charges le solde des dettes afférentes à tous les terrains devant être transférés aux ministères provinciaux; en effet, en vertu d'une convention comptable adoptée par le gouvernement de l'Ontario, les biens corporels détenus par les ministères doivent être comptabilisés à une valeur nulle. Le solde de cette remise de dette a été viré au compte de surplus d'apport.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

Résumé des conventions comptables adoptées au 31 mars 1986
Fin

Biens immobiliers

Au poste des biens immobiliers figurent l'inventaire des biens-fonds, les terrains loués à des propriétaires de logement, les résidences acquises (celles dont la Société est devenue propriétaire à la suite de la défaillance d'un débiteur hypothécaire) et les biens commerciaux.

Le poste de l'inventaire des biens-fonds enregistre les coûts d'acquisition des terrains, les coûts de construction et d'aménagement, ainsi que les frais permanents de jouissance, moins les loyers perçus. Dans les cas où le total des charges afférentes à un bien-fonds donné était supérieur à sa valeur d'expertise au 31 mars 1986, la valeur du bien en question a été ramenée à ladite valeur d'expertise.

Le poste 'Terrains loués à des propriétaires de logement' englobe les intérêts que détient la Société dans des parcelles bâties. Au 31 mars 1986, la valeur comptable de ces actifs a été ramenée au montant réel du loyer perçu. Les locataires peuvent, s'ils le désirent, acheter et devenir propriétaires desdits terrains en les achetant.

Le poste 'Résidences acquises' englobe les soldes dus sur les prêts consentis par la Société et les charges d'exploitation s'y rapportant, moins les loyers perçus. La Société met ces biens en vente afin de recouvrer la valeur des hypothèques consenties.

La valeur comptable nette des biens commerciaux a été ramenée à leur valeur d'expertise au 31 mars 1986.

Les biens commerciaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêt composé, réparti sur une durée de 40 ans. Il est prévu que les annuités d'amortissement augmenteront à un taux composé de 4% par an, ceci afin que l'intégralité du coût des immeubles puisse être amortie sur leur durée d'utilisation prévue.

Les intérêts se rapportant aux biens immobiliers détenus en copropriété par la SFO et la SCHL sont capitalisés à des taux fixés par la SCHL. Les intérêts sur les terrains appartenant uniquement à la SFO ne sont pas capitalisés.

Hypothèques et prêts

Les hypothèques et les prêts sont comptabilisés au montant de la somme due, à laquelle s'ajoutent les intérêts et les impôts fonciers versés au nom du débiteur hypothécaire, moins une provision pour pertes en cas de défaut de paiement. La valeur comptable de certaines tranches du portefeuille d'hypothèques a été ramenée à leur valeur de réalisation estimative.

Encaisse et titres négociables

Les titres négociables figurent au bilan à leur coût d'acquisition, plus les intérêts courus.

Constatation des profits

Les revenus tirés de la cession de bien immobiliers ne sont comptabilisés qu'au moment où le titre de propriété est remis au nouvel acquéreur.

Au cours des exercices précédents, la Société a vendu des parcelles de terrain individuelles; une partie du produit de la vente était constituée d'hypothèques différées ne portant pas intérêt et qui ont été reprises par la Société. Une partie de la plus-value réalisée sur chaque vente, égale au montant de l'hypothèque, a été étalée sur plusieurs exercices. Les profits reportés ne sont assimilés à un revenu qu'au moment où commence le remboursement de l'hypothèque.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 mars 1986

1. BIENS IMMOBILIERS

	1986		1985
	(Part des biens revenant à la Société) (en milliers de dollars)		
Terrains en cours d'aménagement	154	hectares	2 415	14 850
Terrains destinés à être aménagés ou mis en vente	25 247	hectares	245 952	456 672
Terrains loués à des propriétaires	4 218	lots	22 501	34 331
Résidences acquises	143	propriétés	5 010	7 161
Biens commerciaux	2	propriétés	900	3 758
			276 778	516 772

Les opérations suivantes ont été effectuées au cours de l'exercice:

	Inventaire des biens-fonds	Terrains loués à des propriétaires	Résidences acquises	Biens commerciaux	Total
	(en milliers de dollars)				
Bilan au 31 mars 1985	471 522	34 331	7 161	3 758	516 772
Rachats et paiements	1 248	—	1 512	—	2 760
Coûts d'exploitation	4 184	—	—	112	4 296
Intérêts capitalisés	239	—	—	—	239
Frais de possession	3 432	—	686	—	4 118
Recouvrements de loyers	(4 173)	—	(967)	—	(5 140)
Dépréciation	—	—	—	(93)	(93)
Cessions	—	—	(3 382)	—	(3 382)
Frais de vente	(15 097)	(830)	—	—	(15 927)
Dépréciation des biens	(212 988)	(11 000)	—	(2 877)	(226 865)
Bilan au 31 mars 1986	248 367	22 501	5 010	900	276 778

La dépréciation de 226 865 000 $ représente la réévaluation de ces avoirs en biens-fonds tel que décrit dans le Résumé des principales conventions comptables adoptées.

2. HYPOTHÈQUES ET PRÊTS

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Hypothèques résidentielles et contrats de vente:		
Assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	36 055	45 589
Non assurés (après déduction d'une provision de 1,5%)	347 338	399 387
Total (taux d'intérêt moyen: 9,77%; 10,30% en 1985)	383 393	444 976
Hypothèques différées ne portant pas intérêt	20 184	23 267
Prêts hypothécaires consentis aux constructeurs	7 375	8 780
Municipalités et autres	10 468	10 762
Société de développement de l'Ontario	316	424
Autres créances	67	215
	421 803	488 424
Moins: Gains reportés découlant d'hypothèques différées ne portant pas intérêt	20 184	23 267
Dépréciation de la valeur des prêts hypothécaires	39 730	—
	361 889	465 157

La dépréciation de 39 730 000 $ reflète la réévaluation de certains prêts hypothécaires résidentiels tel qu'énoncé au Résumé des principales conventions comptables adoptées.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 mars 1986
suite

3. ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	47 830	37 744
Titres arrivant à échéance entre 1987 et 2005 (valeur marchande 40 252 000 $; 1985 — 37 500 000 $)	38 427	38 215
	86 257	75 959

4. DETTE À LONG TERME — TRÉSORIER DE L'ONTARIO

Les biens de la Société sont financés principalement au moyen de prêts consentis par le trésorier de l'Ontario. Ces prêts sont remboursés à partir des produits que rapportent ces biens. Le 31 mars 1986, le trésorier de l'Ontario a éliminé 468 354 000 $ de la dette de la Société tel que décrit au Résumé des principales conventions comptables adoptées. Cette élimination se détaille comme suit:

	(en milliers de dollars)
Dépréciation des terrains	179 357
Dépréciation des prêts hypothécaires	39 730
Comptabilisée au titre de surplus d'apport	249 267
	468 354

Détails de la dette non payée:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Portant intérêt — taux moyen de 9,05% (9,23% en 1985)	323 075	476 961
Ne portant pas intérêt	—	390 718
Ne portant pas intérêt jusqu'au 31 mars 1990	—	4 622
	323 075	872 301

5. DETTE À LONG TERME — SCHL

(a) La créance de la SCHL est exigible en vertu de deux débentures arrivant à échéance le 31 décembre 2001. Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 8,93% (8,93% en 1985). Les remboursements à effectuer se présentent comme suit:

		(en milliers de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars	1987	3 011
	1988	3 281
	1989	3 576
	1990	3 898
	1991	4 251
Après	1991	81 912
		99 929

(b) La Société a constitué un fonds de remboursement de la dette qui servira à racheter les débentures détenues par la SCHL. Les éléments de ce fonds ont été répartis dans les postes pertinents du bilan. Les éléments du fonds se détaillent comme suit:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et titres négociables	63 108	56 652
Hypothèques résidentielles	27 921	35 566
Résidences acquises	—	24
	91 029	92 242

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 mars 1986
suite

6. AUTRES REVENUS

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits reportés réalisés	3 083	2 327
Frais d'administration et frais divers	1 930	1 321
Loyer des biens commerciaux	190	100
Rajustement des prêts hypothécaires et provisions pour les résidences acquises	2 139	(490)
	7 342	3 258

7. INTÉRÊT

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Trésorier de l'Ontario	41 843	49 404
SCHL	9 350	9 580
	51 193	58 984
Capitalisé à l'inventaire des biens-fonds	(239)	(340)
	50 954	58 644

8. AUTRES DÉPENSES

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Frais d'exploitation des biens commerciaux	300	264
Dépréciation des biens commerciaux	93	87
Divers	28	46
	421	397

9. POSTE EXCEPTIONNEL

Tel que mentionné au Résumé des principales conventions comptables adoptées, la Société a entrepris une réévaluation de ses biens, et le trésorier de l'Ontario a réduit en conséquence le montant de sa créance. Le montant net de la réévaluation pris en charge par la Société équivaut à la:

	(en milliers de dollars)
Réduction totale de la valeur comptable des biens	266 595
Moins: Remise de la dette à long terme correspondante	219 087
	47 508

10. FONDS DE CAUTIONNEMENT HYPOTHÉCAIRE

La Société maintient un Fonds de cautionnement hypothécaire qui a été constitué pour acquitter les dettes résultant de garanties données pour des prêts hypothécaires spécifiques consentis par des prêteurs du secteur privé. Le solde des prêts hypothécaires garantis à rembourser s'élève à 8 036 000 $ (11 290 000 $ en 1985).

Détails du fonds:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
(i) Continuité du fonds depuis sa constitution		
Cotisations des emprunteurs	828	828
Intérêts créditeurs	1 801	1 556
	2 629	2 384
Gain net sur les opérations de cautionnement	8	7
	2 637	2 391

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 mars 1986
fin

10. FONDS DE CAUTIONNEMENT HYPOTHÉCAIRE — Suite

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
(ii) Éléments d'actif du fonds		
Encaisse	122	71
Titres négociables (valeur marchande 2 021 000 $; 1 620 000 $ en 1985)	2 063	1 809
Créances hypothécaires	410	511
Somme due par la Société foncière de l'Ontario	42	—
	2 637	2 391

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

On envisage de dissoudre la Société foncière de l'Ontario d'ici le 31 mars 1987. Ses éléments d'actif et de passif seront transférés, sans aucuns frais, au ministère des Services gouvernementaux ou aux autres ministères ou organismes gouvernementaux qu'on jugera appropriés.

12. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Les montants portés aux comptes ont été reclassés, le cas échéant, pour être conformes à la présentation de 1985.

À la Société foncière de l'Ontario et
au ministre du Logement:

J'ai vérifié le bilan de la Société foncière de l'Ontario au 31 mars 1986 ainsi que les états des résultats, du surplus d'apport, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Société et au ministre conformément à l'article 29 de la Loi sur la Société foncière de l'Ontario.

D.F. Archer

Toronto, Ontario,
Le 8 juillet 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986 $	1985 $
Encaisse et placements à court terme		
— fonds général	473 286	509 438
— fonds en fiducie	3 110	27 808
Créances et intérêts courus	8 492	140 640
Travaux en cours	246 138	255 576
Actif total	731 026	933 462

PASSIF

Comptes débiteurs et charges à payer	5 197	225 786
Fonds en fiducie (note 3)	3 110	27 808
Produits comptabilisés d'avance (note 4)	528 940	545 654
	537 247	799 248

FONDS PROPRES

Bénéfices non répartis	113 855	54 290
Contribution de la province de Ontario	79 924	79 924
	193 779	134 214
Total du passif et des fonds propres	731 026	933 462

Voir les notes aux états financiers.

Au nom de la Société:

Président du Conseil — Président

À la Société internationale de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

J'ai vérifié le bilan de la Société internationale de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables énoncés à la note 2 jointe aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Société et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

D.F. Archer

Toronto, Ontario,
le 19 juin 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation et revenu non réparti pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
Produits d'activités sous contrat	312 623	364 740
Dépenses liées à des activités sous contrat	290 235	333 912
Revenu net provenant d'activités sous contrat	22 388	30 828
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	980 726	904 340
Transports et communications	326 554	306 633
Services	299 709	281 506
Fournitures et matériel	47 022	114 414
	1 654 011	1 606 893
Perte d'exploitation	1 631 623	1 576 065
Autres revenus	37 177	23 462
Recouvrement de la province de l'Ontario (note 5)	1 654 011	1 606 893
	1 691 188	1 630 355
Bénéfice net	59 565	54 290
Bénéfices non répartis en début d'exercice	54 290	—
Bénéfices non répartis en fin d'exercice	113 855	54 290

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers au 31 mars 1986

1. HISTORIQUE

La Société internationale de l'Ontario a été établie sans capital-actions le 16 juin 1980 par le Règlement 241 de l'Ontario, conformément à l'article 5 de la Loi sur les sociétés de développement.

En application du Décret 400/84 daté du 16 février 1984, la Société a repris la totalité de l'actif et du passif de la Société de services éducationnels de l'Ontario (SSEO), laquelle a été officiellement dissoute le 14 février 1986.

À l'heure actuelle, le mandat de la Société comprend notamment le développement et la promotion de l'exportation, à des conditions concurrentielles, des marchandises et des services produits en Ontario sur les marchés nationaux et internationaux, la réalisation d'études sur les ressources pédagogiques de l'Ontario, la promotion et le soutien de ces ressources sur les marchés internationaux, et la fourniture de services éducatifs et de formation aux secteurs privé et public, tant nationaux qu'internationaux.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Traitement comptable des transactions

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus; toutefois, les immobilisations sont inscrites en dépenses à la date de leur acquisition, et la comptabilité de caisse utilisée pour l'enregistrement des frais administratifs a été modifiée de façon à accorder 24 jours supplémentaires pour le paiement des biens et services achetés au cours de l'exercice écoulé.

(b) Comptabilisation des produits d'activités sous contrat

La Société utilise la méthode de l'état d'avancement des travaux lorsqu'elle peut le déterminer de façon suffisamment objective et évaluer avec une précision raisonnable les charges s'y rapportant. Dans le cas contraire, le profit n'est comptabilisé qu'au moment de l'achèvement des travaux prévus au contrat.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
au 31 mars 1986
Fin

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES — Suite

(c) Travaux contractuels en cours

Les travaux contractuels en cours figurent au bilan, soit à leur coût, soit à leur valeur de réalisation nette (la plus faible des deux valeurs devant seule être retenue). Les dépenses engagées comprennent essentiellement les sommes versées d'une part, aux sous-traitants et aux fournisseurs en contrepartie de services rendus et d'autre part, pour l'exécution des contrats. Les charges de personnel et autres frais d'exploitation de la Société étant assimilés essentiellement à des frais administratifs, non recouvrables aux termes des contrats, ils ne sont pas pris en compte.

(d) Apport de la province de l'Ontario

L'apport de la province de l'Ontario consiste en l'actif net de la SSEO acquis par la Société sans aucune contrepartie.

3. FONDS EN FIDUCIE

La Société a été chargée par le ministère de l'Éducation d'Oman d'administrer un fonds en fiducie destiné à couvrir tous les frais scolaires et de subsistance ainsi que diverses dépenses connexes des étudiants omanais inscrits dans une université ou un collège de l'Ontario.

4. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

En vertu d'accords qu'elle a conclus avec plusieurs gouvernements étrangers, la Société a reçu la somme de 528 940 $ en paiement anticipé de services à fournir.

5. RECOUVREMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Les crédits alloués par l'Assemblée législative de l'Ontario permettent au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de rembourser à la Société les frais administratifs auxquels elle doit faire face.

6. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR AU BILAN

En juin 1986, la Société a signé avec l'Agence canadienne de développement international un contrat de 7,5 millions de dollars pour la mise en oeuvre d'un projet d'aide au Zimbabwe dans le domaine des ressources humaines. L'exécution du contrat sera confiée à un consortium présidé par la Société.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Constituée en société sans capital-actions en vertu de la Loi sur la Société ontarienne d'aménagement municipal

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986 $	1985 $
Encaisse	4 893	5 520
Intérêts courus sur les placements	1 028 721	1 110 144
Placements à long terme, au coût (annexe et note 2)	31 745 446	31 674 480
	32 779 060	32 790 144

PASSIF

Intérêts courus sur les avances du trésorier de l'Ontario	1 028 721	1 110 144
Avances du trésorier de l'Ontario	31 750 339	31 680 000
	32 779 060	32 790 144

Voir l'annexe et les notes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Société:

Président du Conseil

Membre

À la Société ontarienne d'aménagement municipal
et au trésorier de l'Ontario.

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne d'aménagement municipal au 31 mars 1986 et l'état des revenus et des dépenses pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Société et, conformément à l'article 12 de la Loi sur la Société ontarienne d'aménagement municipal, au trésorier de l'Ontario.

Toronto, Ontario,
le 21 mai 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

État des revenus et des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
REVENU		
Intérêts sur les placements	3 607 363	3 820 288
DÉPENSES		
Intérêts sur les avances du trésorier de l'Ontario (note 1)	3 607 363	3 820 288

Voir l'annexe et les notes aux états financiers.

ANNEXE

Placements à long terme dans des débentures municipales et débentures des Conseils municipaux et scolaires au 31 mars 1986

Répartition selon le taux d'intérêt

Taux d'intérêt %	Principal 1986 $	Principal 1985 $
Moins de 7,00	55 203	83 543
7,00- 8,99	4 882 400	5 917 250
9,00-10,99	11 027 964	12 291 187
11,00-12,99	5 083 684	4 988 600
13,00-19,25	10 696 195	8 393 900
	31 745 446	31 674 480

Répartition selon l'année d'échéance

Année d'échéance le 31 mars	Principal 1986 $	Principal 1985 $
1986	—	3 252 566
1987	3 153 271	3 063 314
1988	2 966 459	2 903 000
1989	2 674 139	2 602 200
1990	2 458 356	2 376 700
1991	2 472 567	—
1- 5 ans	13 724 792	14 197 780
6-10 ans	11 225 737	10 828 700
11-15 ans	5 124 323	6 095 000
16-20 ans	1 205 758	547 000
21-25 ans	327 818	6 000
26-30 ans	137 018	—
	31 745 446	31 674 480

Notes aux états financiers le 31 mars 1986

1. INTÉRÊTS SUR AVANCES

En vertu du Décret 775/77, les intérêts à payer par la Société sur les avances du trésorier de l'Ontario représentent un montant égal à l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier.

2. PLACEMENTS À LONG TERME

En vertu du Décret 1143/86, des prêts représentant un total de 3 316 582 $ ont été transférés à la Société par le ministère de l'Environnement à compter du 1er janvier 1986.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration ont été payés par la province de l'Ontario.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

(Constituée en société sans capital-actions en vertu de la loi de 1981 sur la Société ontarienne de gestion des déchets)

Bilan
au 31 mars 1986

ACTIF

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Actif à court terme		
Encaisse	168	249
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	360	1 289
Comptes débiteurs divers	51	36
Frais réglés d'avance	19	13
	598	1 587
Immobilisations (note 2)	344	356
	942	1 943

PASSIF ET DÉFICIT

À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 451	2 074
Déficit	1 509	131
	942	1 943

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

Président

Vice-président

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

État des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions de la Province de l'Ontario	12 400	14 849
Intérêts et autres	55	28
	12 455	14 877
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	2 711	2 358
Évaluation des sites	4 735	6 031
Conception des installations	3 300	4 223
Occupation de locaux	607	530
Bureaux et frais généraux	542	549
Réduction des déchets et évaluation du marché	497	666
Préparation des audiences	512	270
Publications	292	330
Conseillers en gestion	170	61
Rapports techniques	199	—
Services techniques de communications	141	109
Amortissement	105	95
Frais et jetons de présence des administrateurs	22	53
	13 833	15 275
Excédent des dépenses sur les revenus	1 378	398
Déficit (fonds propres), en début d'exercice	131	(267)
Déficit en fin d'exercice	1 509	131

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Sommes produites par (engagées dans) les activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(1 378)	(398)
moins les montants débités aux transactions ne nécessitant pas un paiement comptant actuel — Amortissement	105	95
	(1 273)	(303)
Changement net du fonds de roulement hors caisse		
Soldes afférents aux opérations	1 285	518
Sommes provenant des opérations	12	215
Sommes fournies par (engagées dans) des activités de placement		
Acquisition d'immobilisations	(93)	(100)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse au cours de l'exercice	(81)	115
Encaisse en début d'exercice	249	134
Encaisse en fin d'exercice	168	249

Voir les notes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Notes aux états financiers
au 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

i. Subventions de la province de l'Ontario
Les subventions de la province de l'Ontario sont assimilées à un revenu perçu au cours de l'exercice pendant lequel la province s'est engagée à les verser.

ii. Immobilisations
Le mobilier et le matériel sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux étant fixés de manière à étaler le coût des immobilisations sur leur durée de vie estimative. On retient la méthode de l'amortissement linéaire pour les améliorations locatives.

2. IMMOBILISATIONS

	1986			1985	
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
	(en milliers de dollars)				
Mobilier	218	100	118	131	20%
Matériel	296	140	156	163	20-30%
Améliorations locatives	153	83	70	62	5 ans
	667	323	344	356	

3. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à faire des versements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur les locaux qu'elle occupe; les loyers minimums prévus pour les deux prochaines années sont les suivants:

	(en milliers de dollars)
1987	531
1988	311

4. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

Le cas échéant, les chiffres comparatifs ont été redressés et adaptés à la présentation de 1986.

À la Société ontarienne de gestion des déchets
et au ministre de l'Environnement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des déchets au 31 mars 1986 et les états des résultats d'exploitation et du déficit, ainsi que de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification sera soumis à la Société et au ministre de l'Environnement conformément à l'article 19 de la Loi de 1981 sur la Société ontarienne de gestion des déchets.

D.F. Archer

Toronto, Ontario,
le 30 mai 1986

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE SUBVENTIONS D'IMMOBILISATION AUX CONSEILS SCOLAIRES

Constituée en société sans capital-actions en vertu de la Loi sur la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires

Bilan
au 20 décembre 1985
(Note 4)

ACTIF

	20 décembre 1985 $	31 mars 1985 $
Encaisse	4 864	4 900
Intérêts courus sur les placements	16 712 690	16 742 719
Placements à long terme, au coût (note 3)	756 976 200	835 864 100
	773 693 754	852 611 719

PASSIF

Intérêts courus sur les avances	16 712 690	16 742 719
Avances du trésorier de l'Ontario	756 981 064	835 869 000
	773 693 754	852 611 719

Voir les notes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Société

Président du Conseil

Membre

À la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires
et au trésorier de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires au 20 décembre 1985 et l'état des revenus et des dépenses pour la période terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 20 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations pour la période terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Société et, conformément à l'article 11 de la Loi sur la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux conseils scolaires, au trésorier de l'Ontario.

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

Toronto, Ontario,
le 21 mai 1986

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE SUBVENTIONS D'IMMOBILISATION AUX CONSEILS SCOLAIRES

État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 20 décembre 1985

	Periode close le 20 décembre 1985 $	Exercice clos le 31 mars 1985 $
REVENU		
Intérêts sur les placements	47 222 158	71 788 037
DÉPENSES		
Intérêts sur les avances du trésorier de l'Ontario (note 1)	47 222 158	71 788 037

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers le 20 décembre 1985

1. INTÉRÊTS SUR AVANCES

En vertu du Décret 582/78, les intérêts à payer par la Société sur les avances du trésorier de l'Ontario représentent un montant égal au revenu d'intérêt net perçu pendant l'exercice financier.

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration ont été payés par la province de l'Ontario.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

La Société n'a pas acheté de nouvelles débentures depuis le 1er avril 1980.

4. DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

En vertu de la Loi de 1985 relative à la dissolution des Sociétés de subventions d'immobilisation, la Société a été dissoute le 20 décembre 1985, et son actif ainsi que son passif ont été attribués au trésorier de l'Ontario.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE SUBVENTIONS D'IMMOBILISATION AUX UNIVERSITÉS

(Constituée en société sans capital-actions en vertu de la Loi sur la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités)

Bilan
au 20 décembre 1985
(Note 4)

ACTIF

	20 décembre 1985 $	31 mars 1985 $
Intérêts courus sur les placements	35 888 941	32 131 330
Placements à long terme, au coût (note 3)	986 033 751	1 011 766 034
	1 021 922 692	1 043 897 364

PASSIF

Intérêts courus sur les avances	35 888 941	32 131 330
Avances du trésorier de l'Ontario	986 033 751	1 011 766 034
	1 021 922 692	1 043 897 364

Voir les notes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Société:

Président du Conseil

Membre

À la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités
et au trésorier de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités au 20 décembre 1985 et l'état des revenus et des dépenses pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés necessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 20 décembre 1985 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précedent.

Un rapport de vérification a été soumis à la Société et, conformément à l'article 13 de la Loi sur la Société ontarienne de subventions d'immobilisation aux universités, au trésorier de l'Ontario.

D.F. Archer, F.C.A.,
Vérificateur provincial

Toronto, Ontario,
le 21 mai 1986

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE SUBVENTIONS D'IMMOBILISATION AUX UNIVERSITÉS

État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 20 décembre 1985

	Période close le 20 décembre 1985 $	Exercice clos le 31 mars 1985 $
REVENU		
Intérêts sur les placements	52 938 517	75 461 984
DÉPENSES		
Intérêts sur les avances du trésorier de l'Ontario (note 1)	52 938 517	75 461 984

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers le 20 décembre 1985

1. INTÉRÊTS SUR AVANCES

En vertu du Décret 947/76, les intérêts à payer par la Société sur les avances du trésorier de l'Ontario représentent un montant égal au revenu d'intérêt net de l'exercice financier.

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration ont été payés par la province de l'Ontario.

3. PLACEMENTS À LONG TERME

La Société n'a pas acheté de nouvelles débentures depuis le 1er avril 1978.

4. DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

En vertu de la Loi de 1985 relative à la dissolution des Sociétés de subventions d'immobilisation, la Société a été dissoute le 20 décembre 1985, et son actif ainsi que son passif ont été attribués au trésorier de l'Ontario.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Bilan cumulé au 31 mars 1986

Actif

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et dépôts à court terme	32 541	32 411
Créances contre		
— la province	6 662	1 661
— d'autres	602	517
Prêts remboursables (note 3)	289 652	299 114
Placements à long terme (notes 2(a) & 4)	263	263
Immobilisations (note 5)	3 752	3 953
Autres avoirs (note 6)	711	781
Total de l'actif	334 183	338 700

Passif

Comptes créditeurs	474	529
Avances de la province		
— portant intérêt	154 410	175 900
— sans intérêt	92 619	85 981
Produits comptabilisés d'avance	5 636	6 016
Total du passif	253 139	268 426

Avoir propre des actionnaires

Capital-actions — autorisé et émis:		
7 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune	7 000	7 000
Bénéfices non distribués	74 044	63 274
	81 044	70 274
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	334 183	338 700

Voir les notes aux états financiers cumulés.

Au nom des Conseils:

Président du Conseil

Président du Conseil

Président du Conseil

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

État cumulé des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits d'exploitation		
Intérêts	23 992	22 027
Revenu net provenant des parcs industriels (note 7)	1 403	1 239
Revenus locatifs	27	—
	25 422	23 266
Frais		
Intérêts sur avances	19 062	19 765
Prêts passés en charges et garanties honorées		
—Crédits à long terme	16 185	12 682
—Prêts accordés à titre d'intermédiaire	4 879	2 040
Intérêts non recouvrables passés en charge	602	—
Subventions à titre de garantie d'intérêts	2 365	1 737
Administration (note 8)	7 154	6 808
Subventions (note 2)	4 740	2 900
	54,987	45,932
Perte avant sommes recouvrées de la province	29 565	22 666
Sommes recouvrées de la province (note 9)	40 335	32 682
Bénéfice net de l'exercice	10 770	10 016

État cumulé des bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	63 274	53 258
Bénéfice net de l'exercice	10 770	10 016
Solde en fin d'exercice	74 044	63 274

Voir les notes aux états financiers cumulés.

Notes aux états financiers cumulés 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Généralités

Ces états financiers cumulés regroupent les comptes de la Société de développement de l'Ontario, de la Société de développement du Nord de l'Ontario et de la Société de développement de l'Est de l'Ontario.

(b) Prêts passés en charge

Les montants des prêts remboursables qui ont été passés en charge sont recouvrés de la province par le biais de réductions correspondantes des avances reçues de la province. Conformément aux instructions de celle-ci, tous les montants jugés irrécouvrables ont été passés en charge en 1986.

(c) Remboursement des prêts garantis

Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

(d) Recouvrement des prêts passés en charge et des garanties honorées

Les montants recouvrés de prêts passés en charge et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état des résultats d'exploitation.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes aux états financiers cumulés — Suite
31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES — Suite

(e) Produits d'exploitation
Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

(f) Produit comptabilisé d'avance
Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (voir note 1(e) ci-dessus) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

(g) Immobilisations
Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition, sauf dans le cas des opérations des parcs industriels, pour lesquels les valeurs pertinentes sont capitalisées. L'amortissement de ces immobilisations se fait selon la méthode linéaire, à des taux de 5 à 20 pour cent par an pour les immeubles et leur amélioration, et de 20 pour cent par an pour le matériel. La valeur des immeubles acquis d'emprunteurs défaillants (voir note 6) a été capitalisée et est assujettie à la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 5 pour cent par an.

(h) Placements à long terme
Les Sociétés comptabilisent leurs placements à long terme au prix coûtant.

(i) Frais d'administration
Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de 24 jours soit accordé pour le paiement des marchandises et des services imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

2. MODIFICATION RÉTROACTIVE DES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) En ce qui concerne le placement à long terme dans la Société Allelix Inc. (voir note 4), une modification a été apportée dans la comptabilisation des paiements imputés aux charges d'exploitation. Auparavant, ces paiements étaient capitalisés et enregistrés comme des placements à long terme parce qu'ils donnaient le droit d'acquérir des titres de participation à un prix minimal. Ces paiements sont enregistrés actuellement comme des subventions et sont recouvrés de la province. Par suite de cette modification, les placements à long terme et les avances de la province ont été réduits de 4,7 millions de dollars, tandis que les sommes recouvrées de la province et les frais ont augmenté de 4,7 millions de dollars.

Cette modification a été appliquée, de manière rétroactive, aux chiffres des bilans précédents. Il en a résulté d'une part une réduction de 5 millions de dollars (2,9 millions de dollars pour 1985 et 2,1 millions de dollars pour les années précédentes) des placements à long terme et des avances de la province et, d'autre part, une augmentation correspondante des sommes recouvrées de la province et des frais.

(b) Les sociétés reçoivent des paiements de transfert de la province qui servent à financer des prêts conditionnels. Ceux-ci étaient auparavant comptabilisés comme prêts remboursables et comme produit reporté parce que la convention de prêt contenait une clause prévoyant le remboursement différé ou une remise de dette. Ces prêts sont maintenant considérés comme des éléments d'actif gérés en fiducie pour la province. Tout remboursement effectué au titre des prêts sera restitué à la province et sera traité comme un recouvrement de dépenses effectuées au cours des années précédentes. Les intérêts versés par les emprunteurs continueront d'être comptabilisés comme revenu au moment où ils seront perçus par les sociétés.

Cette modification a eu pour effet de réduire de 20,8 millions de dollars le montant des prêts remboursables et du produit comptabilisé d'avance. Elle a été appliquée de manière rétroactive aux soldes dégagés pour 1985, ce qui a entraîné une réduction de 18,8 millions de dollars des prêts remboursables et du produit comptabilisé d'avance. Voir aussi la note 3.

3. PRÊTS REMBOURSABLES

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Crédits à long terme	215 027	236 572
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	74 625	62 542
	289 652	299 114

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais les contrats sont signés et gérés, au nom de ceux-ci, par les sociétés de développement. Figurent parmi ces prêts un crédit de 15 millions de dollars accordé à la Société de développement du Canada et à John Labatt Limited pour la construction d'installations de recherche pour la Société Allelix Inc. (note 4). Les emprunteurs peuvent transférer le titre de propriété de ces installations à la Société de développement de l'Ontario, au lieu d'effectuer le remboursement et le paiement d'intérêts prévus pour le 31 mars 1992.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes aux états financiers cumulés — Suite
le 31 mars 1986

3. PRÊTS REMBOURSABLES — suite

De plus, la Société de développement de l'Ontario gère des accords de prêts signés par d'autres ministères et qui ne figurent donc pas dans ses états financiers. En 1986, on comptait 33 prêts de cette catégorie pour un total de 26,6 millions de dollars.

Une autre dépense qui n'a pas été prise en compte dans les états financiers a trait aux paiements de transfert reçus de la province qui ont servi à financer des prêts conditionnels (voir la note 2 (b)). Les détails relatifs à ces prêts sont présentés ci-dessous:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encours des prêts en début d'exercice	18 802	8 891
Ajouter: prêts décaissés	5 579	11 427
Moins: dettes remises	(3 555)	(1 516)
Encours des prêts en fin d'exercice	20 826	18 802
Fonds disponibles pour prêts	1 176	813

4. PLACEMENTS À LONG TERME

(a) Allelix Inc.

La Société de développement de l'Ontario possède une participation de 20 pour cent dans Allelix Inc., entreprise conjointe, dont les autres actionnaires sont la Société de développement du Canada (50 pour cent) et John Labatt Ltd. (30 pour cent). La société Allelix Inc. s'occupe de recherche fondamentale et de recherche appliquée dans le domaine des applications industrielles et agricoles de la biotechnologie. Suivant l'accord présidant à ce placement, chaque actionnaire contribue aux dépenses d'exploitation au prorata de son apport. La part de la Société, à la date retenue, était de 9,7 millions de dollars.

Le placement consiste en 200 actions ordinaires comptabilisées au coût d'acquisition, soit 200 dollars, et en 47 000 actions privilégiées rachetables, comptabilisées au coût d'acquisition, soit 470 dollars chacune.

(b) HSA Systems Inc.

La Société de développement de l'Ontario possède une participation de 35 pour cent dans HSA Systems Inc., dont le coût d'acquisition est de 262 500 dollars. Cette société a cessé de fonctionner, mais elle n'a pas fait l'objet d'une liquidation. La province remboursera la Société de toute perte subie.

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constituées principalement par les parcs industriels et sont enregistrées au coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, de la manière suivante:

	1986			1985
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
		(en milliers de dollars)		
Terrains	226	—	226	223
Terrain de Sheridan Park	341	—	341	341
Immeubles et améliorations	11 495	8 481	3 014	3 243
Matériel	787	616	171	146
	12 849	9 097	3 752	3 953

6. AUTRES ACTIFS

Il s'agit des actifs suivants, acquis d'emprunteurs défaillants:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Actions détenues, au coût d'acquisition	301	301
Terrains et immeubles à la valeur estimative de 1977, plus les ajouts subséquents au prix coûtant, moins l'amortissement accumulé de 56 000 dollars	75	132
Valeur nette des baux	335	348
	711	781

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes aux états financiers cumulés — Suite
31 mars 1986

7. EXPLOITATION DES PARCS INDUSTRIELS

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits des loyers, prix des services d'utilité publique et intérêts	4 234	4 081
Moins: frais d'exploitation	1 933	2 010
amortissement	898	832
Bénéfice net	1 403	1 239

8. ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	5 739	5 400
Transports et communications	628	577
Services	491	511
Fournitures et matériels	237	275
Total des frais remboursés par la province	7 095	6 763
Autres frais	59	45
	7 154	6 808

9. SOMMES RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province rembourse aux sociétés les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts appliqués à un prêt ainsi que les frais d'administration (note 8), les prêts à long terme passés en charge, les garanties honorées, les subventions pour garanties d'intérêts et les autres subventions.

10. DETTES ÉVENTUELLES

(a) Au 31 mars 1986, les dettes eventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 102,6 millions de dollars (100,2 millions de dollars en 1985).

(b) Un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited a intenté une action en justice aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4,5 millions de dollars, plus les intérêts afférents, des Sociétés de développement et d'autres défendeurs. De l'avis de l'avocat-conseil des Sociétés, cette réclamation n'est pas fondée.

11. ENGAGEMENTS

Les prêts dont les montants ont été engagés mais non déboursés au 31 mars 1986 totalisaient 73,3 millions de dollars (68,8 millions de dollars en 1985). En ce qui a trait au placement dans Allelix Inc., les Sociétés se sont engagées pour un montant de 5,3 millions de dollars, qui doit être versé par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, au titre de contributions supplémentaires à la recherche.

12. CESSION DE FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Durant l'exercice considéré, toutes les actions en circulation de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited ont été cédées par la Société de développement du Nord de l'Ontario au ministère du Tourisme et des Loisirs, sans aucune compensation.

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AUX ÉTATS FINANCIERS

(a) Le 9 mai 1986, la Société de développement de l'Ontario, agissant en tant que mandataire de la province, a conclu des accords et a acquis, sans aucun débours, une participation dans Massey Ferguson Ltd. par suite de la restructuration de cette Société.

(b) Le 1er juillet 1986, la Société de développement de l'Ontario a pris en charge les sept filiales de la Société IDEA. Celles-ci possédaient des placements et avaient des engagements dont la valeur n'a pas encore été déterminée par la Société de développement de l'Ontario.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes aux états financiers cumulés — Fin
31 mars 1986

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AUX ÉTATS FINANCIERS — suite

(c) Le 15 septembre 1986, la Société ontarienne pour l'innovation (Innovation Ontario Corporation) a été créée en vertu d'un règlement adopté en application de la Loi sur les Sociétés de développement, avec le statut d'organisme spécialisé du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Les services de soutien administratif seront fournis par la Société de développement de l'Ontario et le ministère. Les coûts du programme sont estimés à 5,3 millions de dollars pour l'exercice 1986-1987.

14. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

On a reclassé certains chiffres de l'exercice de 1985 pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers cumulés en 1986.

À la Société de développement de l'Ontario,
À la Société de développement du Nord de l'Ontario,
À la Société de développement de l'Est de l'Ontario,
Au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

J'ai vérifié le bilan combiné au 31 mars 1986 des Sociétés de développement, soit la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario, la Société de développement de l'Est de l'Ontario, ainsi que les états combinés des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière des Sociétés de développement au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables énoncés à la note 1 aux états financiers cumulés, après mise en œuvre rétroactive de la modification apportée aux principes comptables décrite à la note 2, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis aux Sociétés de développement et au ministre, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur les Sociétés de développement.

J. F. Otterman

J. F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario,
le 26 septembre 1986

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

Actif

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et dépôts à court terme	30 794	33 619
Créances contre — la province	5 776	—
— la Société de développement du Nord de l'Ontario	851	2 024
— la Société de développement de l'Est de l'Ontario	8 037	8 420
— d'autres	446	435
Prêts remboursables (note 3)	180 642	173 389
Placements à long terme (notes 2(a) & 4)	263	263
Immobilisations (note 5)	3 752	3 953
Total de l'actif	230 561	222 103

Passif

Comptes créditeurs		
— dus à la province	—	857
— autres	474	529
Avances de la province		
— portant intérêt	64 560	71 023
— sans intérêt	92 619	85 981
Produits comptabilisés d'avance	5 159	5 596
Total du passif	162 812	163 986

Avoir des actionnaires

Capital-actions — autorisé et émis:		
7 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune	7 000	7 000
Bénéfices non distribués	60 749	51 117
	67 749	58 117
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	230 561	222 103

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

Président du Conseil

Administrateur

À la Société de développement de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice clos à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1 aux états financiers, après modification rétroactive des principes comptables décrite à la note 2 aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification conjoint a été soumis aux Sociétés de développement et au ministre, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur les Sociétés de développement.

J. F. Otterman

J. F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario,
le 26 septembre 1986

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits d'exploitation		
Intérêts	14 361	12 528
Bénéfices nets des parcs industriels (note 6)	1 403	1 239
	15 764	13 767
Frais		
Intérêts sur avances	8 068	7 843
Prêts passés en charges et garanties honorées		
— Crédits à long terme	8 284	9 386
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	3 979	2 040
Intérêts non recouvrables passés en charges	294	—
Subventions à titre de garantie d'intérêts	991	893
Administration (note 7)	5 663	5 433
Subventions (note 2(a))	4 740	2 900
	32 019	28 495
Perte avant sommes recouvrées de la province	16 255	14 728
Sommes recouvrées de la province (note 8)	25 887	23 237
Bénéfice net de l'exercice	9 632	8 509

État des bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	51 117	42 608
Bénéfice net de l'exercice	9 632	8 509
Solde en fin d'exercice	60 749	51 117

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Prêts remboursables

Les prêts sont décaissés, en vertu des dispositions de la Loi sur les Sociétés de développement, par la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario et la Société de développement de l'Est de l'Ontario.

Cette Loi autorise les Sociétés à agir en qualité de mandataires de la province aux fins des programmes, des projets et des autres activités visant à favoriser le développement industriel et économique.

Conformément aux dispositions de la Loi, tous les accords de prêt sont conclus entre les emprunteurs et la Société de développement de l'Ontario. Cependant, aux fins de préparation des états financiers, chaque prêt est comptabilisé comme remboursable par l'emprunteur concerné à la Société ayant effectué le décaissement.

(b) Prêts passés en charges

La valeur des prêts remboursables qui ont été passés en charges est recouvrée de la province au moyen de réductions correspondantes des avances consenties par elle. Conformément aux instructions de celle-ci, tous les montants jugés irrécouvrables ont été passés en charges en 1986.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — suite
31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES — suite

(c) Remboursement des prêts garantis
Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

(d) Recouvrement des prêts passés en charges et des garanties honorées
Tous les montants recouvrés de prêts déjà passés en charges et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état des résultats d'exploitation.

(e) Produits d'exploitation
Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

(f) Produit comptabilisé d'avance
Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (voir ci-dessus note 1(e)) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

(g) Immobilisations
Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition, sauf dans les cas des parcs industriels, pour lesquels tous les montants s'y rapportant sont capitalisés. Les immeubles acquis d'emprunteurs défaillants sont assujettis à la méthode de l'amortissement linéaire à des taux allant de 5 à 20 pour cent par an pour les immeubles et les améliorations, et de 20 pour cent par an pour le matériel.

(h) Placements à long terme
La Société comptabilise les placements à long terme au coût d'acquisition.

(i) Frais d'administration
Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de 24 jours soit accordé pour le paiement des marchandises et des services imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

2. MODIFICATION RÉTROACTIVE DES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) En ce qui concerne le placement à long terme dans Allelix Inc. (voir note 4), une modification a été apportée dans la comptabilisation des paiements imputés aux charges d'exploitation. Auparavant, ces paiements étaient capitalisés et enregistrés comme des placements à long terme parce qu'ils donnaient le droit d'acquérir des titres de participation à un prix minimal. Ces paiements sont enregistrés actuellement comme des subventions et sont recouvrés de la province. Par suite de cette modification, les placements à long terme et les avances de la province ont été réduits de 4,7 millions de dollars, tandis que les sommes recouvrées de la province et les frais ont augmenté de 4,7 millions de dollars.

Cette modification a été appliquée, de manière rétroactive, aux chiffres des bilans précédents. Cela a entraîné d'une part, une réduction de 5 millions de dollars (2,9 millions de dollars pour 1985 et 2,1 millions de dollars pour les années précédentes) des placements à long terme et des avances de la province et, d'autre part, une augmentation correspondante des sommes recouvrées de la province et des frais.

(b) La Société reçoit des paiements de transfert de la province qui servent à financer des prêts conditionnels. Ceux-ci étaient auparavant comptabilisés comme prêts remboursables et comme produit reporté parce que la convention de prêt contenait une clause prévoyant le remboursement différé ou une remise de dette. Ces prêts sont maintenant considérés comme des éléments d'actif gérés en fiducie pour la province. Tout remboursement effectué au titre des prêts sera restitué à la province et sera traité comme un recouvrement de dépenses effectuées au cours des années précédentes. Les intérêts versés par les emprunteurs continueront d'être comptabilisés comme revenu au moment où ils seront perçus par la Société.

Cette modification a eu pour effet de réduire de 7,5 millions de dollars le montant des prêts remboursables et des produits comptabilisés d'avance. Elle a été appliquée de manière rétroactive aux soldes dégagés pour 1985, ce qui a entraîné une réduction de 7,5 millions de dollars des prêts remboursables et des produits comptabilisés d'avance. Voir aussi la note 3.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Suite
31 mars 1986

3. PRÊTS REMBOURSABLES

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Crédits à long terme	111 137	117 437
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	69 505	55 952
	180 642	173 389

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais les contrats sont signés et gérés, au nom de ceux-ci, par la Société. Figurent parmi ces prêts un crédit de 15 millions de dollars accordé à la Société de développement du Canada et à John Labatt Limited pour la construction d'installations de recherche pour Allelix Inc. (note 4). Les emprunteurs peuvent transférer le titre de propriété de ces installations à la Société, au lieu d'effectuer le remboursement et le paiement d'intérêts prévus pour le 31 mars 1992.

De plus, la Société de développement de l'Ontario gère des accords de prêts signés par d'autres ministères et qui ne figurent donc pas dans ses états financiers. En 1986, on comptait 33 prêts de cette catégorie pour un total de 26,6 millions de dollars.

Une autre dépense qui n'a pas été prise en compte dans les états financiers a trait aux paiements de transfert reçus de la province qui ont servi à financer des prêts conditionnels (voir la note 2 (b)). Les détails relatifs à ces prêts sont présentés ci-dessous:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encours des prêts en début d'exercice	7 500	—
Ajouter: prêts décaissés	—	7 500
Moins: dettes remises	—	—
Encours des prêts en fin d'exercice	7 500	7 500

4. PLACEMENTS À LONG TERME

(a) Allelix Inc.

La Société de développement de l'Ontario possède une participation de 20 pour cent dans Allelix Inc., entreprise conjointe, dont les autres actionnaires sont la Société de développement du Canada (50 pour cent) et John Labatt Ltd. (30 pour cent). La société Allelix Inc. s'occupe de recherche fondamentale et de recherche appliquée dans le domaine des applications industrielles et agricoles de la biotechnologie. Suivant l'accord présidant à ce placement, chaque actionnaire contribue aux dépenses d'exploitation au prorata de son apport. La part de la Société, à la date retenue, était de 9,7 millions de dollars.

Le placement consiste en 200 actions ordinaires comptabilisées au coût d'acquisition, soit 200 dollars, et en 47 000 actions privilégiées rachetables, comptabilisées au coût d'acquisition, soit 470 dollars chacune.

(b) HSA Systems Inc.

La Société de développement de l'Ontario possède une participation de 35 pour cent dans HSA Systems Inc., dont le coût d'acquisition est de 262 500 dollars. Cette Société a cessé de fonctionner, mais elle n'a pas fait l'objet d'une liquidation. La province remboursera la Société de toute perte subie.

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constituées principalement par les parcs industriels et sont enregistrées au coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, de la manière suivante:

	1986			1985
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
		(en milliers de dollars)		
Terrains	341	—	341	341
Terrain de Sheridan Park	226	—	226	223
Immeubles et améliorations	11 495	8 481	3 014	3 243
Matériel	787	616	171	146
	12 849	9 097	3 752	3 953

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
31 mars 1986

6. EXPLOITATION DES PARCS INDUSTRIELS

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits des loyers, prix des services d'utilité publique et intérêts	4 234	4 081
Moins: frais d'exploitation	1 933	2 010
amortissement	898	832
Bénéfice net	1 403	1 239

7. ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	4 705	4 483
Transports et communications	328	306
Services	410	375
Fournitures et matériel	220	244
Total des frais remboursés par la province	5 663	5 408
Autres frais	—	25
	5 663	5 433

8. VALEURS RECOUVRÉES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

La province rembourse à la Société les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts appliqués à un prêt ainsi que les frais d'administration (note 7), les prêts à long terme passés en charge, les garanties honorées et les subventions pour garanties d'intérêts.

9. DETTES ÉVENTUELLES

(a) Au 31 mars 1986, les dettes eventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 63,2 millions de dollars (65,4 millions de dollars en 1985).

(b) Un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited a intenté une action en justice aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4,5 millions de dollars, plus les intérêts afférents, de la Société et d'autres défendeurs. De l'avis de l'avocat-conseil de la Société, cette réclamation n'est pas fondée.

10. ENGAGEMENTS

Les prêts dont les montants ont été engagés mais non déboursés au 31 mars 1986 totalisaient 57 millions de dollars (50,7 millions de dollars en 1985). En ce qui a trait au placement dans Allelix Inc., la Société s'est engagée pour un montant de 5,3 millions de dollars, qui doit être versé par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, au titre de contributions supplémentaires à la recherche.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AUX ÉTATS FINANCIERS

(a) Le 9 mai 1986, la Société de développement de l'Ontario, agissant en tant que mandataire de la province, a conclu des accords et a acquis, sans aucun débours, une participation dans Massey Ferguson Ltd. par suite de la restructuration de cette société.

(b) Le 1er juillet 1986, la Société a pris en charge les sept filiales de la société IDEA. Celles-ci possédaient des placements et avaient des engagements dont la valeur n'a pas encore été déterminée par la Société.

(c) Le 15 septembre 1986, la Société ontarienne pour l'innovation (Innovation Ontario Corporation) a été créée en vertu d'un règlement adopté en application de la Loi sur les Sociétés de développement, avec le statut d'organisme spécialisé du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Les services de soutien administratif seront fournis par la Société et le ministère. Les coûts du programme sont estimés à 5,3 millions de dollars pour l'exercice 1986-1987.

12. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

On a reclassé certains chiffres de l'exercice de 1985 pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers en 1986.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

Actif

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	1 165	—
Créances contre la province	596	1 787
Prêts remboursables (note 3)	57 023	67 284
Total de l'actif	58 784	69 071

Passif

Découvert en banque	—	963
Dette envers la Société de développement de l'Ontario	8 037	8 420
Avances de la province	43 713	53 357
Produits comptabilisés d'avance	241	167
Total du passif	51 991	62 907

Bénéfices non distribués

Bénéfices non distribués	6 793	6 164
Total du passif et des bénéfices non distribués	58 784	69 071

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

Président du Conseil

Administrateur

À la Société de développement de l'Est de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Est de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice clos à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1 aux états financiers, appliqués, après modification rétroactive des principes comptables décrite à la note 2 aux états financiers, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification a été soumis aux Sociétés de développement et au ministre, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur les Sociétés de développement.

J. F. Otterman

Toronto, Ontario,
le 26 septembre 1986

J. F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits d'exploitation		
Intérêts	5 034	5 210
Frais		
Intérêts sur avances	5 691	6 298
Prêts passés en charges et garanties honorées		
— Crédits à long terme	4 585	2 153
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	700	—
Intérêts non recouvrables passés en charges	254	—
Subventions à titre de garantie d'intérêts	816	464
Administration (note 4)	554	498
	12 600	9 413
Perte avant sommes recouvrées de la province	7 566	4 203
Sommes recouvrées de la province (note 5)	8 195	5 115
Bénéfice net de l'exercice	629	912

État des bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	6 164	5 252
Bénéfice net de l'exercice	629	912
Solde en fin d'exercice	6 793	6 164

Voir les notes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers
31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Prêts remboursables

Les prêts sont décaissés, en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de développement, par la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario et la Société de développement de l'Est de l'Ontario.

Cette Loi autorise les Sociétés à agir en qualité de mandataires de la province aux fins des programmes, des projets et des autres activités visant à favoriser le développement industriel et économique.

Conformément aux dispositions de la Loi, tous les accords de prêts sont conclus entre les emprunteurs et la Société de développement de l'Ontario. Cependant, aux fins de préparation des états financiers, chaque prêt est comptabilisé comme remboursable par l'emprunteur concerné à la Société ayant effectué le décaissement.

(b) Prêts passés en charges

La valeur des prêts remboursables qui ont été passés en charges est recouvrée de la province au moyen de réductions correspondantes des avances consenties par elle. Conformément aux instructions de celle-ci, tous les montants jugés irrécouvrables ont été passés en charges en 1986.

(c) Remboursement de prêts garantis

Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

(d) Recouvrement des prêts passés en charges et des garanties honorées

Tous les montants recouvrés de prêts déjà passés en charges et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état des résultats d'exploitation.

(e) Produits d'exploitation

Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

(f) Produits comptabilisés d'avance

Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (voir ci-dessus note 1(e)) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

(g) Immobilisations

Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition.

(h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de 24 jours soit accordé pour le paiement des marchandises et des services imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

2. MODIFICATION RÉTROACTIVE DES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société reçoit des paiements de transfert de la province qui servent à financer des prêts conditionnels. Ceux-ci étaient auparavant comptabilisés comme prêts remboursables et comme produit reporté parce que la convention de prêt contenait une clause prévoyant le remboursement différé ou une remise de dette. Ces prêts sont maintenant considérés comme des éléments d'actif gérés en fiducie pour la province. Tout remboursement effectué au titre des prêts sera restitué à la province et sera traité comme un recouvrement de dépenses effectuées au cours des années précédentes. Les intérêts versés par les emprunteurs continueront d'être comptabilisés comme revenu au moment où ils seront perçus par la Société.

Cette modification a eu pour effet de réduire de 5,2 millions de dollars le montant des prêts remboursables et du produit comptabilisé d'avance.

Elle a été appliquée de manière rétroactive aux soldes dégagés pour 1985, ce qui a entraîné une réduction de 6,7 millions de dollars des prêts remboursables et du produit comptabilisé d'avance. Voir aussi la note 3.

3. PRÊTS REMBOURSABLES

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Crédits à long terme	53 179	63 271
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	3 844	4 013
	57 023	67 284

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais les accords les concernant sont signés et gérés en leur nom par la Société.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — Fin
31 mars 1986

Une autre dépense qui n'a pas été prise en compte dans les états financiers a trait aux paiements de transfert reçus de la province qui ont servi à financer des prêts conditionnels (voir la note 2). Les détails relatifs à ces prêts sont présentés ci-dessous:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encours des prêts en début d'exercice	6 714	6 272
Ajouter: prêts décaissés	871	1 365
Moins: dettes remises	(2 382)	(923)
Encours des prêts en fin d'exercice	5 203	6 714
Fonds disponibles pour prêts	—	39

4. ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	424	359
Transports et communications	101	96
Services	18	31
Fournitures et matériels	11	12
	554	498

5. VALEURS RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province rembourse aux sociétés les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts appliqués à un prêt, ainsi que les frais d'administration (note 4), les prêts à long terme passés en charges, les garanties honorées et les subventions pour garanties d'intérêts.

6. DETTES ÉVENTUELLES

Au 31 mars 1986, les dettes éventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 20,4 millions de dollars (18 millions de dollars en 1985).

7. ENGAGEMENTS

Les prêts dont les montants ont été engagés mais non déboursés au 31 mars 1986 totalisaient 8,3 millions de dollars (9,2 millions de dollars en 1985).

8. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

On a reclassé certains chiffres de l'exercice de 1985 pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers en 1986.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1986

Actif

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	582	—
Créances contre — la province	290	731
— d'autres	156	82
Prêts remboursables (note 3)	51 987	58 441
Autres éléments d'actif (note 4)	711	781
Total de l'actif	53 726	60 035

Passif

Découvert en banque	—	245
Dette envers la Société de développement de l'Ontario	851	2 024
Avances de la province	46 137	51 520
Produits comptabilisés d'avance	236	253
Total du passif	47 224	54 042

Bénéfices non distribués

Bénéfices non distribués	6 502	5 993
Total du passif et des bénéfices non distribués	53 726	60 035

Voir les notes aux états financiers.

Au nom du Conseil:

Président du Conseil

Administrateur

À la Société de développement du Nord de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Nord de l'Ontario au 31 mars 1986, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénefices non distribués pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1 aux états financiers, appliqués, après modification rétroactive des principes comptables décrite à la note 2 aux états financiers, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Un rapport de vérification conjoint a été soumis aux Sociétés de développement et au ministre, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi sur les Sociétés de développement.

J. F. Otterman

Toronto, Ontario,
le 26 septembre 1986

J. F. Otterman, F.C.A.,
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Produits d'exploitation		
Intérêts	4 696	4 433
Revenus locatifs	27	—
	4 723	4 433
Frais		
Intérêts sur avances	5 402	5 768
Prêts passés en charges et garanties honorées		
— Crédits à long terme	3 316	1 143
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	200	—
Intérêts non recouvrables passés en charges	54	—
Subventions pour garantie d'intérêts	558	360
Frais d'administration (note 5)	937	877
	10 467	8 168
Perte avant sommes recouvrées de la province	5 744	3 735
Sommes recouvrées de la province (note 6)	6 253	4 330
Bénéfice net pour l'exercice	509	595

État des bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 mars 1986

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	5 993	5 398
Bénéfice net pour l'exercice	509	595
Solde en fin d'exercice	6 502	5 993

Voir les notes aux états financiers.

Notes aux états financiers 31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Prêts remboursables

Les prêts sont décaissés, en vertu de la Loi sur les Sociétés de développement, par la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario et la Société de développement de l'Est de l'Ontario.

Cette Loi autorise les sociétés à agir en qualité de mandataires de la province aux fins des programmes, des projets et des autres activités visant à favoriser le développement industriel et économique.

Conformément aux dispositions de la Loi, tous les accords de prêt sont conclus entre les emprunteurs et la Société de développement de l'Ontario. Cependant, aux fins de préparation des états financiers, chaque prêt est comptabilisé comme remboursable par l'emprunteur concerné à la Société ayant effectué le décaissement.

(b) Prêts passés en charges

La valeur des prêts remboursables qui ont été passés en charges est recouvrée de la province au moyen de réductions correspondantes des avances consenties par elle. Conformément aux instructions de celle-ci, tous les montants jugés irrécouvrables ont été passés en charges en 1986.

(c) Remboursements des prêts garantis

Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

(d) Recouvrement des prêts passés en charges et des garanties honorées

Tous les montants recouvrés de prêts déjà passés en charges et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état des résultats d'exploitation.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers — suite
31 mars 1986

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES — suite

(e) Produits d'exploitation

Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

(f) Produit comptabilisé d'avance

Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (voir note 1(e)) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

(g) Immobilisations

Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition. Les immeubles acquis suite à un défaut de remboursement de sommes prêtées à des emprunteurs insolvables (voir note 4) sont capitalisés et sont assujettis à la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 5 pour cent par an.

(h) Frais d'administration

Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de 24 jours soit accordé pour le paiement des marchandises et des services imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

2. MODIFICATION RÉTROACTIVE DES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société reçoit des paiements de transfert de la province qui servent à financer des prêts conditionnels. Ceux-ci étaient auparavant comptabilisés comme prêts remboursables et comme produit reporté parce que la convention de prêt contenait une clause prévoyant le remboursement différé ou une remise de dette. Ces prêts sont maintenant considérés comme des éléments d'actif gérés en fiducie pour la province. Tout remboursement effectué au titre des prêts sera restitué à la province et sera traité comme un recouvrement de dépenses effectuées au cours des années précédentes. Les intérêts versés par les emprunteurs continueront d'être comptabilisés comme revenu au moment où ils seront perçus par la Société.

Cette modification a eu pour effet de réduire de 8,1 millions de dollars le montant des prêts remboursables et du produit comptabilisé d'avance.

Elle a été appliquée de manière rétroactive aux soldes dégagés pour 1985, ce qui a entraîné une réduction de 4,6 millions de dollars des prêts remboursables et du produit comptabilisé d'avance. Voir aussi la note 3.

3. PRÊTS REMBOURSABLES

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Crédits à long terme	50 711	55 864
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	1 276	2 577
	51 987	58 441

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais ils sont signés et gérés en leur nom par la Société.

Une autre dépense qui n'a pas été prise en compte dans les états financiers a trait aux paiements de transfert reçus de la province qui ont servi à financer des prêts conditionnels (voir la note 2 (b)). Les détails relatifs à ces prêts sont présentés ci-dessous:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Encours des prêts en début d'exercice	4 588	2 619
Ajouter: prêts décaissés	4 708	2 562
Moins: dettes remises	(1 173)	(593)
Encours des prêts en fin d'exercice	8 123	4 588
Fonds disponibles pour prêts	1 176	774

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes aux états financiers combinés — Fin
au 31 mars 1986

4. AUTRES ACTIFS

Cette rubrique comprend les actifs suivants acquis d'emprunteurs défaillants:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Actions détenues, au coût d'acquisition	301	301
Terrains et immeubles à la valeur estimative de 1977, plus les ajouts subséquents au prix coûtant, moins l'amortissement accumulé de 56 000 dollars	75	132
Valeur nette des baux	335	348
	711	781

5. ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit:

	1986	1985
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	610	557
Transports et communications	199	174
Services	63	106
Fournitures et matériel	6	19
Total des frais remboursés par la province	878	856
Autres frais	59	21
	937	877

6. SOMMES RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province rembourse à la Société les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts payés par l'emprunteur. Elle rembourse également les frais d'administration (note 5), les prêts à long terme passés en charges, les garanties honorées et les subventions pour garanties d'intérêts.

7. DETTES ÉVENTUELLES

(a) Au 31 mars 1986, les dettes éventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 19 millions de dollars (16,8 millions de dollars en 1985).

(b) Un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited a intenté une action en justice aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4,5 millions de dollars, plus les intérêts afférents, des Sociétés de développement et d'autres défendeurs. De l'avis de l'avocat-conseil des Sociétés, cette réclamation n'est pas fondée.

8. ENGAGEMENTS

Les valeurs engagées mais non décaissées au titre de prêts au 31 mars 1986 totalisaient 8 millions de dollars (8,9 millions de dollars en 1985).

9. CESSION DE FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Durant l'exercice considéré, toutes les actions en circulation de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited ont été cédées par la Société de développement du Nord de l'Ontario au ministère du Tourisme et des Loisirs, sans aucune compensation.

10. COMPARABILITÉ DES DONNÉES

On a reclassé certains chiffres de l'exercice de 1985 pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers en 1986.